

Moyens de rendre les hopitaux plus utiles a la nation.

Contributors

Chambon de Montaux, Nicolas, 1748-1826

Publication/Creation

Paris : Rue et Hôtel Serpente, 1787.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/v725au6z>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>







Hand 499

17305/A

1/10



4th 2

Faint handwritten notes at the bottom of the page.

MOYENS
DE RENDRE
LES HOPITAUX
PLUS UTILES
A LA NATION.

1^{ere} Edition sans Cartons.

MAOYENIS

DE RINDRE

LES HOPITALS

DE LA VILLE

DE LA VILLE

L

55150

MOYENS

DE RENDRE

LES HOPITAUX

PLUS UTILES

A LA NATION;

*Par M. CHAMBON DE MONTAUX,
de la Faculté de Médecine de Paris,
de la Société Royale de Médecine,
Médecin de l'Hôpital de la Salpêtrière,
&c.*



A PARIS,
RUE ET HÔTEL SERPENTE.

M. DCC. LXXXVII.





A MONSEIGNEUR
DE NICOLAY,
*Premier Président de la
Chambre des Comptes ,
Conseiller du Roi en ses
Conseils d'Etat & Privé ,
Seigneur de Courances ,
Damnois , &c. &c.*

MONSEIGNEUR ,

UN Ouvrage fait en faveur des
indigens , & qui contient des
projets dont l'exécution augmen-

teroit la masse des connoissances
médicales , ne pouvoit être dédié
qu'à un Magistrat toujours occupé
du soulagement des pauvres , &
des moyens d'accroître la félicité
publique. C'est donc moins au
chef d'un Tribunal Auguste que
j'offre aujourd'hui le fruit de
quelques veilles , qu'au citoyen
vertueux placé dans un rang
éminent , qui , à l'exemple de
ses pères , se consacre tout entier
à la défense des intérêts de la
Nation.

Je suis , avec respect ,

Votre très-humble
& très-obéissant Serviteur ,

CHAMBON DE MONTAUX.



MOYENS

DE RENDRE

LES HOPITAUX

PLUS UTILES A LA NATION.

CHAPITRE PREMIER.

CONSIDÉRATIONS SOMMAIRES SUR
L'ÉTABLISSEMENT DES HÔPITAUX.

L'ÉTABLISSEMENT des Hôpitaux est un objet assez important pour être considéré dans les rapports les plus essentiels. Jusqu'à ce jour, on n'a pré-

A

senté ces asiles que comme des lieux destinés à recevoir les indigens qui vont y chercher des secours dans leurs infirmités. On pouvoit, ce me semble, rencontrer d'autres avantages dans leur formation ; avantages qui ont le bien général pour objet ; c'est ce que je me propose de démontrer dans cet Essai. Je n'aurois point écrit ces remarques, si je m'étois borné à dire qu'il fallût des Hospices aux pauvres : cette question est décidée, & sa discussion deviendrait inutile, si elle étoit isolée. Les Commissaires de l'Académie des Sciences ont fixé le jugement du Public à ce sujet, dans le rapport qu'ils ont fait sur les Mémoires de M. Poyet. Le Gouvernement venoit au secours des pauvres, avant qu'on eût publié quelques Ouvrages sur la nécessité de construire des Hôpitaux. Le Roi vouloit hâter l'exécution de ces établissemens ; mais Sa Majesté a ordonné qu'on prît les précautions les

plus sages , pour leur donner la perfection dont ils sont susceptibles. Ces sentimens d'humanité ont dû retarder l'accomplissement de ses souhaits : je profiterai du tems que donne ce retard, pour offrir à l'administration des projets que je crois utiles. Avant que d'en exposer les détails , il ne me paroît pas hors de propos de réfuter les maximes de quelques Politiques modernes sur l'établissement des Maisons de charité.



C H A P I T R E I I.

DE L'OPINION DES AUTEURS QUI
PRÉTENDENT QUE LES HÔPITAUX
SONT NUISIBLES A LA NATION.

ON a divisé les indigens en deux classes : l'une comprend les pauvres en bonne santé, & l'autre les infirmes ou les malades. Je n'aurai point d'égard à cette distinction dans ce que je vais dire, parce qu'il suffit qu'un de nos semblables ait besoin de secours dans quelque circonstance qu'il se trouve, pour que nous soyons tenus à lui en donner. Telle est l'opinion dont j'ai dessein d'établir la vérité, afin de répondre aux observations de quelques personnes qui prétendent que les Hôpitaux entretiennent le peuple dans la paresse, & que ces fondations pieuses sont nuisibles à l'activité & à l'industrie;

qualités nécessaires aux habitans d'un même Royaume , pour le maintien de sa prospérité. Une assertion aussi déraisonnable , d'après laquelle on soumet à un calcul imaginaire les avantages qui résulteroient de l'abandon des indigens , est inhumaine de la part de ceux qui ont osé l'avancer. *Les gens riches* (1), dit Renal dans une circonstance semblable , *n'ont pas manqué d'adopter un système qui endurcissoit tranquillement leur cœur, & les dispensoit de la compassion & de la bienfaisance.* On verra bientôt que ce système est contraire aux principes de la politique, de l'humanité & de la religion.

Cette maxime n'a jamais eu une application aussi mal réfléchie que celle qu'on lui donne dans la circonstance

(1) Renal, Hist. Polit. & philos. tome 3, liv. XV, Chap. XXXI, p. 109. Edit. Geneve 1775.

présente. Elle a été discutée relativement à la construction des Maisons de Charité, qui doivent remplacer l'Hôtel-Dieu; c'étoit donc des individus qui se rendent de toute la Capitale dans cet asile, qu'on a du parler ainsi. Cependant, personne ne méconnoît l'éloignement du peuple de Paris pour cet Hôpital. Nous aurions fourni quelques détails sur cet objet, si les Commissaires (1) chargés par l'Académie des Sciences, de l'examen du projet d'un nouvel Hôtel - Dieu, n'avoient pas pris la peine de nous donner les preuves de cette vérité. Mais quand il seroit encore vrai que quelques hommes indolens ou découragés regardassent les Hôpitaux comme un asile qui ne peut manquer de leur être ouvert dans leurs infirmités, il n'en est pas moins prouvé que la plupart des pauvres

(1) Rapport des Commissaires, p. 10.

malades qu'on y admet, sont tirés de la classe des ouvriers; ordre de citoyens auquel on doit de l'assistance. Or, d'après les principes des Auteurs dont je combats le sentiment, on se trouveroit contraint à sacrifier avec cruauté, une partie intéressante & précieuse de la Nation, sous le prétexte odieux qu'un Hôpital peut devenir la retraite d'un petit nombre de fainéans. Les Commissaires de l'Académie des Sciences sont d'un sentiment bien opposé. *Un Hôpital, disent-ils, construit dans une grande ville, dans la Capitale d'une Nation puissante & sensible, ne doit pas être réglé sur le nombre moyen, mais sur le plus grand nombre des malades qui peuvent s'y présenter (1).* Leur rapport contient, presque à chaque page, des réflexions qui démontrent non-seulement la nécessité de secourir les

(1) Rapport, p. 7.

8 *Moyens de rendre les Hôpitaux*

indigens, mais on y trouve encore des remarques judicieuses sur les moyens de procurer tout ce qui est nécessaire au soulagement de leur malheureuse situation. Le Roi a bien voulu entrer dans des détails de bienfaisance, relativement à cet objet (1). Il ne permettra pas qu'une portion du peuple, dont il est le pere, manque d'asile & de secours dans ses afflictions & ses maladies.

Si les exemples de bienfaisance étoient une regle pour exercer cette vertu, nous apprendrions, par la conduite des hommes sensibles, que tout individu souffrant mérite notre assistance, sans avoir égard aux causes de sa misere & à la question de savoir s'il est digne de nos bienfaits. Aristote blâmé d'avoir donné l'aumône à un frippon, répondit : *ce n'est pas l'homme que j'ai*

(1) Lettres-Patentes du 22 Avril 1781.

secouru, mais l'humanité (1). Le Philosophe vouloit faire entendre par sa réponse, que l'indigent, quelle que fût sa conduite, avoit toujours des droits à notre bienfaifance, par cela seul qu'il étoit malheureux.

Les Auteurs qui affurent que les Hôpitaux font nuisibles à l'Etat, se proposent particulièrement de présenter, sous un point de vue défavantageux, les afiles dans lesquels on reçoit des vieillards sans être attaqués de maladie. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans une discussion suivie, pour faire concevoir que l'homme parvenu à un âge où sa foiblesse le rend incapable de travail, doit être compté au nombre des infirmes, & qu'à cette condition, on lui doit des secours. Mais avant d'examiner cette question, il n'est pas inutile de

(1) Diog. Laert, de vitâ Philos. lib. V, segm. 17.

prouver un fait de la même importance, favoir qu'un grand nombre d'ouvriers restent fréquemment sans être employés, & éprouvent tous les besoins de la misère la plus urgente, sans qu'on puisse les accuser de paresse.

La plupart des Atteliers, comme tout le monde le fait, ne sont en vigueur que pendant des saisons déterminées; d'une autre part, les maîtres augmentent le nombre des ouvriers qu'ils emploient, quand ils sont pressés par les ouvrages. Au moment où ils ont rempli les conditions de leurs marchés, la plupart des aides qu'ils tenoient à leur solde sont renvoyés. Pour que ceux-ci se passent de secours étrangers, il est indispensable qu'ils amassent, quand *l'ouvrage donne*, l'argent nécessaire pour vivre dans les *saisons mortes*. Or, au prix où sont les denrées, il est démontré que le plus grand nombre dépense ce qu'il gagne. Que deviendront-

ils sans travail ? D'ailleurs , tant de causes accumulées concourent à la misère du peuple , la ruine du Commerce , des banqueroutes frauduleuses , un luxe sans bornes ; *tant d'hommes occupés à faire des habits pour un seul*, dit Montesquieu , *le moyen qu'il n'y ait bien des gens qui manquent d'habits* (1). Un particulier dont les dépenses sont excessives , emploie nécessairement à ses besoins ou à ses fantaisies , les richesses d'autrui ; la perte de sa fortune entraîne celle des personnes qui ont contribué , pour un tems , à soutenir son ostentation. C'est de cette espèce de richesse , dit Florus , qu'on voit bientôt naître la pauvreté (2).

J'ai fait voir , que dans un état po-

(1) Montesquieu , l'Esprit des Loix , livre VII, Chap. 6.

2) Flor. Hist. lib. III.

12 *Moyens de rendre les Hôpitaux*

licé, les vieillards devoient être considérés comme des malades, & que les hommes dans la consistance de l'âge, mais dans la misère, ont droit avec les deux premières classes, à la commiseration publique. C'est ce qu'il faut démontrer pour détruire le système des Politiques qui regardent l'institution des Hôpitaux comme des établissemens onéreux à l'Etat, & par conséquent dangereux en eux-mêmes.



CHAPITRE III.

CONSIDÉRATIONS POLITIQUES SUR LA NÉCESSITÉ DE CRÉER DES HÔPITAUX.

POUR examiner cette question avec plus de précision, considérons sommairement quels sont les devoirs réciproques des hommes vivans en société.

S'il est vrai que la réunion d'un peuple en corps soit avantageuse pour chacun en particulier, c'est des services mutuels que les différens membres de ce corps se rendent les uns aux autres (1), que résulte cet avantage. Plus les services sont multipliés, plus les relations d'homme à homme sont intimes, & par conséquent la liaison qui

(1) Grotius, de jure belli ac pacis, lib. II
cap. II.

les unit , devient plus étroite & plus utile à chacun d'eux (1). Ce feroit une erreur de penser que le riche pût se passer de l'indigent , puisque le premier n'a de jouissances qu'autant que l'autre se prête à satisfaire ses goûts & ses besoins ; mais il ne donne son travail qu'à condition qu'il participera aux aïssances de la vie. Or , il feroit absurde que le pauvre fût abandonné , quand une maladie le mettroit dans l'impossibilité de travailler au bien des riches. Autrement , les relations qui existent entre les individus d'un même peuple , ne feroient que momentanées , puisqu'elles cesseroient absolument , dès que l'un ne feroit plus utile à l'autre. Il résulteroit de cet abandon la connoissance , pour le pauvre , d'une convention illusoire , en se convainquant que son existence est subordonnée aux évènements

(1) Lactant , institut. divin. lib. VI , cap. 9 & 10.

de sa santé : de cette connoissance affligeante , un désespoir qui ne lui permettroit plus de respecter les droits de la propriété. Car, quoique ces droits soient consacrés par l'usage & par un consentement *censé* général (1), il n'en est pas moins vrai que chaque homme en naissant, a part aux productions de la terre (2), & peut, selon le système des Législateurs étrangers, s'en approprier ce qu'il juge nécessaire à ses besoins & à sa conservation (3). Si l'on ne convenoit pas de cette vérité, il faudroit établir pour principe incontestable, qu'un homme veut bien faire dépendre sa vie de la bienfaisance d'un

(1) Grotius de jure ... loc. cit.

(2) Cicer. de offic. lib. I, cap. 7.

(3) Pufendorf, de jure natur. ac gent. lib. III, cap. 3.

Xénophon. de Repub. & legib. Lacedem. p. 396 & 397. Edit. 5, H. Steph.

16 *Moyens de rendre les Hôpitaux*

autre, & exister dans l'incertitude en attendant les effets. Or, il faudroit encore convenir qu'entre toutes les classes d'animaux, l'homme seul auroit adopté une maxime aussi contraire à la conservation de sa vie. C'est donc par une convention générale (1), que la disposition ou l'état actuel des possessions se maintient, ainsi qu'il avoit été fixé par les circonstances; pour que l'ordre se perpétue à l'avantage des propriétaires ces derniers sont obligés à partager le produit de leur bien, avec ceux qui ne jouissent de rien. Ce partage doit avoir lieu plus particulièrement, quand le pauvre est dans l'affliction. Saint Paul prescrit non-seulement cette bienfaisance, mais il veut encore qu'on travaille, *afin d'avoir de quoi donner à ceux qui ont besoin* (2).

(1) Cicer. de offic. lib. III, cap. 9.

Grotius de jure belli ac pacis, loc. cit.

(2) B. Pauli Epist. ad Ephes. cap. IV; vers. 28.

Puisque la propriété a pour base le consentement des hommes qui ont, à cet égard, réglé les dispositions d'intérêt réciproque, selon que *le repos & l'avantage de la société le demandoit* (1); il doit s'en suivre que ces avantages ne subsistant plus pour les descendans des contractans, ou il faut un nouvel ordre de choses, ou que les personnes qui jouissent des prérogatives des traités en sacrifient une partie à ceux qui n'y participent plus, ou qu'enfin ceux-ci soient abandonnés à tous les excès de la misère. Or, cet abandon cruel ne manqueroit pas d'être la cause d'un désordre général, parce qu'il avertiroit tous les indigens de l'injustice du sort auquel ils sont réservés. Ils ne considéreroient plus alors les dangers auxquels ils s'exposeroient, en voulant se partager ensuite des propriétés ou

(1) Pufendorf, de jure natur. & gent. lib. IV, Chap. 81.

les productions qu'elles fourniroient, possédées exclusivement par ceux qui leur en refuseroient l'usage.

Il suit de ces réflexions (& la circonstance ne me permet pas d'en tirer toutes les conséquences dont elles sont les principes) que le maintien de la tranquillité publique exige des sacrifices de la part du riche & de l'indigent : celui-ci les multipliant pendant tout le cours de sa vie, il est nécessaire que l'autre en fasse momentanément. Sa position heureuse les lui rend même plus indispensables & plus urgents, puisque dans un désordre qui le priveroit des biens qu'il possède, il auroit tout à perdre & l'autre tout à gagner.

Cependant, il est difficile, dans nos usages, que les actions d'humanité & de bienfaisance s'exercent toujours d'homme à homme, de manière que celui qui a besoin reçoive de quoi satisfaire à ses nécessités urgentes, de la part d'un riche possesseur. Pour que

cela fût ainsi, il seroit nécessaire que l'indigent eût constamment employé son tems au service du bienfaiteur. Or, cette restriction nous montre évidemment que ces rapports de générosité ne peuvent subsister qu'entre des maîtres & des domestiques qui ont longtems vécu ensemble. Mais comme il y a beaucoup d'ouvriers qui travaillent indistinctement pour la société, il faut donc qu'elle (la société) fasse les frais destinés au soutien des malheureux qui n'ont, à proprement parler, mérité aucune gratitude particulière. Dans cette hypothèse, c'est aux citoyens qui emploient le plus grand nombre de bras, à donner la plus grande part des secours publics ; en sorte que la gradation de ces aumônes (qu'on me permette cette expression) doit suivre la proportion des consommations en tout genre, faites par un individu : pourvu toutefois que cette consommation n'ait pas pour objet, l'entretien des hommes

20 *Moyens de rendre les Hôpitaux*

attachés à des travaux de commerce & autres choses semblables, mais celle de choses de luxe, de fantaisies ou de besoins imaginaires.

Telles sont, à ce qui me semble, les maximes politiques d'après lesquelles on peut établir la nécessité des institutions destinées au soulagement des pauvres. A ces principes, j'en joindrai d'autres qui méritent une égale attention.



CHAPITRE IV.

RÉFLEXIONS MORALES SUR L'ÉTABLISSEMENT DES HÔPITAUX.

LES hommes naissent avec une sensibilité qui les fait compâtrir aux douleurs d'autrui, & les engage à secourir les êtres souffrans. Ce sentiment *n'est peut-être pas tant affection ou respect pour les personnes à qui l'on rend de pareils offices, que crainte prévoyante de semblables accidens & frayeur religieuse des revers de la fortune, auxquels nous sommes tous assujettis (1); & , pour le dire en un mot, la compassion qu'on a pour les malheurs d'un autre, tient à la crainte de se trouver*

(2) Quintilian, Declamat. 5, p. 61 & 62. Lugd. Batav.

22 Moyens de rendre les Hôpitaux

dans une situation aussi déplorable (1). Seroit-ce par cette raison que les hommes qui ont toujours vécu dans la prospérité, loin du spectacle de la misère, ont ordinairement le cœur dur & insensible, tandis que ceux qui ont éprouvé les rigueurs de la fortune sont assez généralement compâtissans? Ceux-ci connoissent mieux la nécessité où nous sommes de mettre chacun du nôtre, dans le fonds de l'utilité commune, par un commerce réciproque d'offices & de services, & d'employer non-seulement nos soins & notre industrie, mais nos biens mêmes, à serrer de plus en plus les nœuds de la société humaine (2). Plutarque étend encore davantage les devoirs de l'homme envers son semblable : « S'il étoit possible, dit ce Philosophe, que quand on va se coucher

(1) Publius Sirus. vers. 796, Edit. Ludg. Batav.

(2) Cicer. de offic. lib. I, cap. 7.

Et prendre son repos, les autres se servissent de notre vue, de notre ouïe, de notre prudence, & même de notre valeur, il ne faudroit pas leur en refuser l'usage (1) ». En effet, ce n'est pas remplir les devoirs de la sociabilité envers une personne, que de se contenter de ne la pas rebuter par des procédés choquans, ou de ne lui pas nuire, quand elle a le droit d'attendre des services de notre part (2) : on doit encore tâcher de gagner son affection, en lui procurant quelque avantage : il faut que par des offices mutuels on fasse paroître des sentimens dignes de la parenté & de la liaison que la nature a mis entre tous les hommes (3).

(1) Plutarch. simpofiac. lib. VII, quæst. IV, p. 307. Edit. Just. Lips.

(2) Senec. Epist. XCV.

(3) Pufendorf, de jure nat. ac gent. lib. III, cap. 3, § 1.

24 *Moyens de rendre les Hôpitaux*

Ces maximes forment la morale de tous les peuples : les sauvages mêmes en ont donné des exemples infinis aux dévastateurs Européens qui alloient s'enrichir de l'or de leurs contrées, ou des productions de leur sol. Quant aux services qu'ils se rendent mutuellement, il seroit difficile de trouver dans les Nations policées des hommes aussi zélés à se secourir. Kolbe assure que l'affection & la bienveillance forment le caractère distinctif des habitans du Cap de Bonne-Espérance. *A peine, dit ce voyageur, peuvent-ils se résoudre à jouir seuls de quelque plaisir ; il faut qu'un ou plusieurs de leurs compatriotes le partagent avec eux* (1). Il paroît donc que la nature, comme le dit Cicéron, nous porte à rendre service à un grand nombre de personnes (2). En effet,

(1) Kolbe, Descript. du Cap de Bonne-Espér. tome I, Part. 1, chap. 6.

(2) Cicer. de finib. bon. & mal. lib. 3, cap. 8.

pour être tenu à ce devoir , il semble qu'il ne faille pas autre chose que la qualité d'homme. Or, il n'est aucunes circonstances dans lesquelles nos freres n'aient de nous un besoin plus réel , que quand des maux physiques ou moraux les affligent.

Les Législateurs qui ont pensé le plus sagement sur la sociabilité , & qui en ont établi le plus solidement les bases , ont fait un devoir, de la bienfaisance. Les Livres de Moïse sont remplis de préceptes qui fixent la conduite qu'on doit tenir envers les pauvres. C'est ainsi qu'il étoit ordonné aux propriétaires de laisser quelque partie de leurs champs, sans en recueillir la moisson , & de ne point ramasser les épis qui avoient échappé aux moissonneurs , afin que les pauvres & les *étrangers* en profitassent (1). Se-

(1) Levitic. cap. 19 , vers. 9 & 10 , & cap. 23 , vers. 22.

Deuteronom , cap. 24 , vers. 19 , 20 & 21.

26 *Moyens de rendre les Hôpitaux*

lon les loix de Lycurgue , on pouvoit se servir , dans le besoin , des Esclaves , des bêtes de somme & des provisions mêmes de ses voisins (1). Quelques moralistes ont voulu que les animaux utiles à l'homme , mais sur-tout ceux qui sont capables d'un sentiment d'affection pour lui , eussent part à sa bienfaisance. *Nous devons* , dit Montaigne , *la justice aux hommes , la grace & la bénignité aux créatures qui peuvent en être capables ; car il y a quelque commerce entre elles & nous , & quelqu'obligation mutuelle* (2). Regardera - t - on comme une action insensée , le soin que prenoient les Romains de la nourriture des oies , par la vigilance desquelles le Capitole avoit été conservé ?

(1) Xenophon. de Republ. & legib. Lacedem, cap. 6 , Edit. H. Steph. p. 396 & 397.

(2) Montaigne , (Essais de) liv. II , chap. XI.

CHAPITRE V.

DES PRÉCAUTIONS QU'ON DOIT
PRENDRE DANS LA RÉPARTITION
DES BIENFAITS.

JE crois avoir prouvé que la religion, l'humanité & la politique même nous imposent la nécessité de nous donner des secours mutuels ; mais la bienfaisance a aussi ses bornes (1) : *car répandre ses faveurs au hasard, sans choix & sans règles, c'est vanité, c'est ostentation, c'est prodigalité, c'est toute autre chose que vraie libéralité* (2). Sans doute, il seroit dangereux d'entretenir la paresse des lâches ; c'est un abus qu'il faut prévenir dans un Etat policé. L'homme qui pouvant vivre de son travail, préfère

(1) Marc Antonin, lib. V, cap. 6.

(2) Plin. Panegyriq. cap. 28, n° 4.

de partager les aumônes qu'on distribue aux indigens , fait une sorte de larcin à ceux qui en ont besoin. Par cette conduite, il devient justement répréhensible. Pufendorf exige que tout citoyen, non-seulement ne reste pas dans l'oisiveté, quand même il ne seroit pas absolument à charge aux autres, mais qu'il embrasse une profession honnête & ne serve point à faire nombre : autrement, selon le même Auteur, *il pèche visiblement contre la loi naturelle* (1) Solon avoit commis l'Aréopage, pour informer de la manière dont chacun gagnoit sa vie, & châtier ceux qui n'en faisoient rien (2). Pour maintenir cette activité, il imposa des loix qui forçoient les Athéniens à se rendre des services mutuels. Il en fit une portant qu'un

(1) Pufendorf, de jure belli ac pacis. lib. III, cap. 3, § 2.

(2) Plutarch. de vita viror. illustr. vi. Solon.

filis ne feroit pas tenu à nourrir son pere, si celui-ci ne lui avoit fait apprendre aucun métier (1). Par cette méthode, il rendoit ces Républicains dépendans les uns des autres, & par conséquent tous intéressés à concourir également au bien public, en faisant le particulier.

Dans les Etats où il n'est pas nécessaire que les mœurs conservent un caractère d'austérité, sans lequel les Républiques ne se soutiendroient point, nous (2) avons des moyens plus doux pour prévenir les effets de la fainéantise. On fait que les hommes se livrent ardemment au travail par l'espoir des récompenses, soit pécuniaires, soit honorables; les premières doivent être tellement subordonnées aux secondes dans l'opinion publique, que celles-ci

(1) Id. loc. cit.

(2) Montesquieu, *Esprit des Loix*, lib. III, chap. 3.

aient presque un mérite exclusif; en sorte que les autres ne soient considérées que comme des facilités accordées, pour parvenir sûrement aux distinctions qui flattent l'amour-propre. Mais en même-tems le mépris doit être la punition des citoyens oisifs, qui, pour parler le langage de Pufendorf, ne servent qu'à faire nombre. Tels sont les moyens d'exciter l'émulation dans un peuple habitué à regarder la gloire comme le plus grand bien. C'est aux grands à donner l'exemple de cette sage politique, & on verra bientôt ces maximes utiles adoptées par toute la Nation. Il n'y a peut être pas de climat sur la terre, dit Montesquieu, où l'on ne puisse engager l'homme libre au travail (1). L'honneur & l'infamie sont les deux mobiles par lesquels on peut plus sûrement parvenir à diriger les actions.

(1) Montesquieu, *Esprit des Loix*, liv. XV, chap. 8.

humaines. Les Athéniens n'employèrent pas d'autres ressources pour punir les calomniateurs, sur les accusations desquels Socrate avoit été condamné à la mort, que le mépris général dont ils les accablèrent. Ils montrèrent une aversion & une horreur de leur conduite, telle que personne ne leur permettoit d'allumer du feu au sien, ni ne daignoit répondre à leurs questions, ni se baigner dans la même eau. On porta cette aversion si loin, que si quelqu'un d'eux sortoit du bain public, on faisoit jeter l'eau par les serviteurs, comme si elle avoit été souillée. Cette conduite fut maintenue avec tant de persévérance, que les calomniateurs se pendirent de chagrin (1). Il est aisé de distinguer les citoyens actifs & laborieux d'avec ceux qui vivent dans l'oïveté. Cette distinction, devenue publique, seroit

(1) Plutarch. de invid. & odio. tom. II, p. 537 & 538. Edit. Wech.

la récompense des uns & le châtiment des autres. Pour y parvenir, il suffiroit, à l'exemple des Egyptiens, de les faire enregistrer pardevant un Magistrat qui feroit informé de la manière dont ils vivent, & des ressources qui servent à leur entretien (1).

On peut tirer de la bienfaisance même un motif d'émulation. Pour lui donner quelque activité, je voudrois qu'on distinguât par la couleur de l'habillement, les pauvres dont la conduite feroit respectable, d'avec ceux qui n'auroient mérité, par leurs actions, aucun égard de la société. On augmenteroit encore la satisfaction des premiers, en les rassemblant dans un corps de bâtiment différent de celui qui contiendrait les fainéans. Cette distinction est due à l'homme honnête qui a essuyé les revers de la fortune, & qui a besoin d'être consolé dans son malheur. C'est déjà

(1) Diodor. Sicul, lib. I, cap. 77.

une grande peine pour celui qui naît avec de la sensibilité, que d'être à charge aux autres. l'impression douloureuse que son cœur éprouveroit en recevant des bienfaits qu'il a mérités par ses services, seroit effacée par l'esprit même de cette institution. Enfin, on auroit mieux rempli envers lui les devoirs de l'humanité. Le citoyen qui a envie de bien faire, a droit, par cela seul, à l'estime publique; il seroit également injuste de l'en priver, parce qu'il a manqué d'occasions pour exercer ses vertus : il seroit cruel de le confondre avec des lâches qui sont le rebut de la société.

Je voudrois encore que, si cela étoit possible, l'indigent estimable fût un peu mieux nourri que les autres; il seroit aussi à desirer, si les charités étoient assez nombreuses pour avoir un fonds en réserve, que ce fonds fût particulièrement applicable aux pauvres de la première classe.

La distinction que j'ai indiquée plus

34 Moyens de rendre les Hôpitaux

haut, auroit un autre avantage; c'est qu'elle fixeroit l'attention du public sur l'espèce d'hommes qui est la plus digne de ses bienfaits. Ce ne seroit pas se comporter mal envers les autres, que d'aider les premiers de préférence. Par ce moyen, les charités deviendroient plus nombreuses, parce qu'on fauroit à qui les faire; il seroit doux de dire à un indigent, *« mon frère, je ne vous donne rien; je vous apporte ce que vous m'auriez donné vous-même, si je m'étois trouvé dans la place que vous occupez »*.



CHAPITRE VI.

DES DEVOIRS DU GOUVERNEMENT ENVERS LES INDIGENS.

J'AI dit plus haut que les citoyens faisant la plus grande consommation en choses de luxe, devoient donner une plus grande part des secours destinés aux pauvres. La raison en est que cette consommation suppose des revenus considérable, ou une grande richesse. Or, employer tant de fortune à satisfaire des fantaisies, tandis que l'indigent souffre la faim, n'est-ce pas manquer à l'obligation à laquelle nous sommes tenus envers autrui, en lui refusant les services dont il a besoin? Cependant, s'il y avoit dans un Etat, un centre auquel aboutissent, en quelque sorte, les richesses de la Nation; si là on recueilloit le fruit de l'industrie & du travail, c'est

36 *Moyens de rendre les Hôpitaux*

de ce point que devroient plus spécialement sortir, les aumônes nécessaires au soutien des pauvres. Le trésor de l'Etat est le centre dont je parle ; mais ce trésor a une destination qui ne peut être inconnue : les richesses qu'on y accumule sont employées aux besoins publics. Or, il ne suffit pas, pour la prospérité d'un peuple, qu'on se mette en état de défendre des frontières : si une partie de la Nation est dans la misère au dedans, la prospérité de l'état est illusoire, & les besoins publics ne sont pas satisfaits. Ils ne tarderont pas à l'être. Les mesures que l'administration a prises, ne nous permettent pas de craindre que nos concitoyens indigens éprouvent à l'avenir les maux que la pauvreté entraîne à sa suite. On ne verra plus, dans cette grande ville, où se réunit l'extrême opulence avec l'indigence la plus affreuse, une portion de ses habitans languir dans un Hôpital qui fait périr plus d'hommes par son infection & son désordre, que les

maladies qu'on y voit rassemblées.

Il ne suffit pas, sans doute, de porter ses regards bienfaisans sur la pauvreté qui règne dans les grandes villes, pour la soulager ; il est encore indispensable d'en arrêter les progrès dans les campagnes ; mais une question si importante ne peut pas être traitée dans cet ouvrage ; je réserve pour un autre tems les détails qui la concernent.



CHAPITRE VII.

EXAMEN D'UN OUVRAGE PAR
LEQUEL L'AUTEUR ESSAIE DE
PROUVER QUE LE GOUVERNEMENT
DOIT ÊTRE TRÈS-RÉSERVÉ DANS
SES BIENFAITS ENVERS LES
PAUVRES.

TELLS étoient les réflexions que
j'avois cru devoir présenter à mes lec-
teurs, quand on m'a procuré deux
ouvrages sur l'établissement des Hôpi-
taux. Le premier est intitulé : *Idées sur
les secours à donner aux pauvres ma-
lades*; le second, *Essais sur l'établisse-
ment des Hôpitaux dans les grandes
villes*.

L'Auteur qui a publié ses *idées sur
les secours à donner aux pauvres mala-
des*, s'est attaché à prouver que le Gou-
vernement devoit apporter la plus gran-

de économie dans la distribution de ses bienfaits. D'après le plan qu'il propose pour parvenir à ce but, il ôte presque toute possibilité d'obtenir des secours, par la nécessité qu'il impose à chaque indigent de chercher chez ses parens & ses amis, les choses dont il a le plus pressant besoin. Cependant, il ne peut pas avoir oublié que les grandes villes sont remplies d'étrangers sans appui, sans parens, sans fortune; classe d'hommes aussi isolée par leur position, que si chacun d'eux étoit abandonné dans des cantons inhabités. Que deviendront-ils manquant de tout, si les asyles de charité ne leur sont pas ouverts, dès qu'ils sont attaqués par la maladie la moins grave, mais qui les mettra dans l'impossibilité de continuer leur travail? Il est nécessaire d'observer qu'un grand nombre de personnes, nées à Paris, n'ont pas plus de ressources dans leur propre pays que les étrangers: cette singulière situation tient au caractère

général, aux besoins multipliés qu'on éprouve, à l'égoïsme qui a passé dans tous les ordres des citoyens: soit qu'il soit une suite de principes mal conçus, ou l'effet de la dépravation des mœurs qui rompt tous les liens de la société.

Le système que je combats suppose encore qu'on jouisse d'une bonne santé, pour être en état d'aller mendier l'assistance de ses proches. Or, dans l'hypothèse donnée, c'est-à-dire, dans la question de savoir quels sont *les secours à donner aux pauvres malades*, ces démarches sont évidemment impossibles. Je ne m'arrêterai pas à réfuter ce plan d'administration dans tous ses points; il n'a pas paru praticable aux Commissaires de l'Académie des Sciences. D'ailleurs, *l'Essai sur l'établissement des Hôpitaux* contient presque toutes les objections qu'on peut faire à l'Auteur.

Je ne terminerai pas toutefois cet article, sans rappeler une assertion qui

m'a paru contraire à la saine politique. On lit, dans cet Ouvrage, que l'aumône *avilit celui qui la reçoit* (1); c'est donc quand on la lui donne avec dédain; quand on accompagne les dons d'un mépris outrageant; quand on se fait un barbare plaisir d'insulter à la misère, en paroissant la secourir; quand on le fait languir dans l'attente d'un secours incertain; quand on considère la situation comme un opprobre. Eh! qui supporteroit constamment les marques d'une dureté & presque d'une aversion continuée, d'une arrogance sans bornes; & ce qui est plus douloureux encore, les effets d'une pitié insultante, qui répand un poison funeste sur ses indignes présens? Si le pauvre est souvent avili, c'est parce qu'il est repoussé, humilié, même par les hommes les plus méprisables; c'est parce que

(1) Idées sur les secours à donner aux pauvres malades, p. 14.

42 *Moyens de rendre les Hôpitaux*

tout lui prouve que, là où l'or est entassé, là seulement réside l'honneur & la considération; c'est qu'il fait que les richesses tiennent lieu de vertus morales & civiles dans un peuple corrompu; c'est parce qu'il est convaincu que tel homme qu'on auroit dévoué à l'indignation publique & peut-être au supplice le plus infamant, s'il eût été sans fortune, éblouit tous les yeux par l'éclat de son or, & marche insolemment l'égal des personnages puissans.

Quelle ressource se propose-t-on de donner à l'indigent contre l'infortune, l'avilissement & les maladies? Un conseil qui ne coûte rien à imaginer : *aide-toi, le ciel t'aidera* (1). Assurément, on ne reprochera pas à l'Auteur que cette charité *impose à la société une charge superflue* (2).

(1) Idées sur les secours, &c. chap. II, p. 16.

(2) Id. p. 14.

J'ai dit plus haut que les assertions contenues dans cet ouvrage, étoient contraires à la saine politique : la preuve de cette vérité se trouve dans les réflexions que j'ai faites sur la nécessité d'assister ceux qui ont des besoins réels & urgens; mais cette question mérite d'être examinée de nouveau, sous un autre rapport.

Il est d'expérience que l'indigent ne peut presque jamais sortir par lui-même de l'état de pauvreté. Un exemple qu'on ne peut révoquer en doute, & que je choisis parmi les autres, rendra cette proposition plus évidente. L'agriculture, comme le commerce, les arts & les métiers languissent dans tous les Etats, où ils sont surchargés des impositions fiscales, assujettis à des formes gênantes ou à des conditions onéreuses. Dans ces Etats, le cultivateur ne vend pas ses denrées avec profit, le Négociant ne fait pas des échanges avantageux, le Manufacturier consomme peu

44 *Moyens de rendre les Hôpitaux*

de matières, l'Artisan n'est pas employé. Tous tomberoient, avec le tems, dans l'extrême pauvreté, si les choses subsistoient constamment de cette manière.

Telle étoit la position des Laboureurs de l'Angleterre; mais la politique de cette Nation adopta un système d'encouragement qui ranima l'activité des cultivateurs. Ce système les enrichit, en les déterminant à se livrer plus ardemment au travail, par l'espoir des récompenses qu'accorda le Gouvernement, & la perspective d'un profit plus considérable par l'exportation des denrées. Une gratification fixée en 1689, par un *Acte du Parlement*, pour l'exportation des grains de l'Angleterre, a donné lieu à une nouvelle méthode (de culture), qui a augmenté en général les productions de la terre. Dans les autres Etats, les particuliers payoient pour la sortie de leurs grains : l'Angleterre agit tout différemment, & paye les par-

ticuliers (1). Cette conduite devint la source de l'augmentation de ses récoltes, & par suite de ses richesses. C'est en pratiquant ces maximes, c'est-à-dire, en aidant le pauvre dans son travail, qu'on lui procure *le moyen de s'assister lui-même de ses propres forces* (2); ce qui n'est point une *charité mal entendue* (3), puisque les richesses d'une Nation consistent essentiellement dans celles des particuliers qui la composent. Ces principes sont trop connus, pour avoir besoin d'un plus grand développement. Enfin, ne pourroit-on pas assurer que les idées de l'Auteur dont je parle, ressemblent à *celles*, dit Beccaria, *qui conduisent à sacrifier les avantages les plus réels aux inconvéniens les plus imaginaires ou les moins importants, à*

(1) Les intérêts de la France; &c. tome I, p. 143.

(2) Idées sur les secours, &c. p. 14.

(3) Id. loc. cit.

46 *Moyens de rendre les Hôpitaux*

regretter de ne pouvoir interdire aux hommes l'usage du feu & de l'eau , parce que ces deux élémens causent des incendies & des naufrages , & à ne savoir enfin empêcher le mal qu'en détruisant (1). C'est au moins ce qui semble résulter de la lecture des Idées sur les secours , &c. On apprend , par cet Ouvrage , qu'avec un mauvais lit (2).... l'espoir (sans doute incertain) des soins d'une voisine.... un reste d'ustensiles (3).... quelques lambeaux de linges (4).... les malades non - seulement seront bien foulagés ; mais ce qui est important à remarquer , c'est qu'en suivant les conseils de l'Auteur , on peut leur épargner la fatigue du transport , le déchirement des séparations , l'effroi

(1) *Traité des délits & des peines , par. 40.*

(2) *Idées sur les secours , &c. p. 18.*

(3) *Id. p. 19.*

(4) *Id. loc. cit.*

qu'inspire l'entrée d'une grande maison publique, &c. (1). Se permettre quelques réflexions sur ces principes, ce feroit faire injure aux lecteurs, & leur laisser appercevoir quelque défiance de leur discernement. Il est donc inutile de rassembler ici une partie des preuves par lesquelles j'ai établi la solidité d'un sentiment opposé, & de chercher davantage à en constater l'évidence; car *c'est obscurcir l'évidence*, dit Rousseau, *que prouver qu'elle est la vérité* (2).

Comme Médecin, il seroit peut-être de mon devoir de réfuter les principes du même Auteur, relativement à la Médecine des Hôpitaux; mais il suffira de les rapprocher les uns des autres pour faire appercevoir qu'ils ne sont qu'illusoires. *Le Médecin des pauvres domiciliés, quand il a de l'instruction*

(1) Id. loc. cit.

(2) Rousseau, Lettres écrites de la Montagne, Lett. 1.

48 *Moyens de rendre les Hôpitaux*

& LA TÊTE BIEN FAITE, devient nécessairement un grand Médecin. Il acquiert en peu de tems une VÉRITABLE expérience, fondée sur les phénomènes NATURELS de toutes les espèces de maladies (1). Le Médecin d'Hôpital, au contraire, a besoin d'être beaucoup plus habile pour échapper au danger de la FAUSSE expérience, qui semble résulter des maladies ARTIFICIELLES & compliquées, auxquelles il doit donner ses soins dans les Hôpitaux (2). Le Médecin est donc exposé, dans les Hôpitaux, à diminuer son habileté, lorsqu'il pense l'accroître (3). VÉRITABLE EXPÉRIENCE.... FAUSSE EXPÉRIENCE..... MALADIES ARTIFICIELLES.... DIMINUER SON HABILETÉ DANS LES HÔPITAUX, parce qu'on y voit des

(1) Idées sur les secours, &c. p. 24.

(2) Id. p. 25.

(3) Id. p. 26.

MALADIES COMPLIQUÉES.... Ces propositions n'ayant rien de relatif à l'objet que l'Auteur se propose spécialement dans son Ouvrage, L'ÉCONOMIE POUR LA SOCIÉTÉ (1), nous attendrons que les auteurs de cette doctrine nous communiquent des éclaircissemens à ce sujet, pour y répondre.

Malgré l'opinion du même Auteur, j'ajouterai qu'indépendamment des motifs allégués ci dessus, pour prouver que le Gouvernement doit des secours aux indigens, l'Etat seroit plus particulièrement tenu à remplir cette obligation, si des Agens infidèles avoient augmenté le nombre des pauvres par des opérations ruineuses. Or, il me semble facile de démontrer que ces inconvéniens ont eu lieu, dans les tems passés. Je ne prendrai qu'un exemple connu de tout le monde, pour exposer cette vérité. On se rappelle que la liberté du

(1) Id. p. 26.

commerce des grains occasionna une disette & une misère extrême, dans plusieurs Provinces de France. La mesure qui, dans les tems précédens, avoit valu cinq à six livres, coûtoit alors vingt-quatre à trente, & même davantage : les habitans de la campagne, qui pouvoient à peine, dans les tems antérieurs, nourrir leur famille du produit ordinaire de leurs travaux, furent forcés à vendre tout ce qu'ils possédoient, pour se procurer une subsistance momentanée. Mais après avoir épuisé ces ressources, ils n'en ressentirent pas moins les effets affreux de la famine. Ces tems malheureux passèrent; mais rien ne remédia aux maux qu'on avoit soufferts. La plupart des hommes qui travaillent à *la journée*, avoient contracté des dettes; avant d'être parvenus à se libérer, ils ont long tems éprouvé les suites de cette révolution désastreuse. Le prix des grains ayant excessivement baissé depuis cette époque fatale à tant

de citoyens, les Propriétaires se sont trouvés appauvris faute de pouvoir se défaire de leurs denrées. Les manœuvres n'ont pas été employés aux reconstructions ni aux améliorations des terres, dont le produit n'excitoit plus au travail, par lequel on auroit eu la possibilité d'augmenter ses revenus. La classe des indigens est donc restée véritablement plus misérable qu'elle ne l'étoit avant cette funeste opération. Voilà ce qui s'est passé dans les campagnes, dans le nombre desquelles on ne doit pas comprendre les environs de Paris, dont la consommation rend toujours la vente du bled assurée.

Les payfans les plus robustes ont quitté les champs pour se réunir dans la Capitale; la multitude qui s'y est rassemblée, a diminué les ressources de chacun d'eux. Ils n'ont fait que changer de lieu, sans devenir véritablement plus heureux. Or, cet événement, qu'on peut regarder comme une calamité

52 *Moyens de rendre les Hôpitaux*

presque générale, a été l'effet d'une mauvaise combinaison de la part de l'administration. C'est donc à elle qu'il appartient de réparer les malheurs auxquels elle a donné naissance. C'est un devoir d'autant plus indispensable, qu'elle doit en regarder l'observation, comme une restitution à laquelle elle est tenue, puisqu'elle avoit occasionné les pertes qu'on avoit souffertes. En exposant l'histoire de cette faute politique, je m'abstiendrai de toutes les réflexions par lesquelles on pourroit démontrer la possibilité du même commerce, sans encourir les mêmes dangers ; elles n'ont pas un rapport assez intime avec le sujet que je traite, pour être présentées dans cet Essai.

Après avoir démontré la nécessité de secourir les indigens dans les Hôpitaux, examinons maintenant s'il n'y auroit pas quelques avantages à faire des changemens dans la destination actuelle des Officiers de santé. Pour traiter cette

question avec exactitude, considérons
quels sont les secours respectifs que
rendent aux malades la Médecine & la
Chirurgie. Je prendrai, dans cet exa-
men, l'Hôpital de la Salpêtrière pour
exemple.



CHAPITRE VIII.

RÉFLEXIONS SUR LA DISPROPORTION
DU NOMBRE DES MALADIES QUI
SONT DU RESSORT DE LA
MÉDECINE , AVEC CELLES QUI
EXIGENT L'EMPLOI DES MOYENS
CHIRURGICAUX.

ON croit que les nouvelles Infirmeries de l'Hôpital de la Salpêtrière contiendront à peu près trois cens malades. Pour connoître plus positivement le service convenable à cet Hôpital , essayons de déterminer quelles sont les maladies qu'on y observera le plus ordinairement , & avec quelle partie de la science de guérir , elles ont un rapport plus immédiat.

Je prie mes lecteurs de suivre avec indulgence , des détails qui pourront déplaire à quelques personnes. Le sujet

exige que je traite des effets physiques de la débauche & des maladies que peuvent contracter ceux qui s'y sont livrés. Au reste, je ne présenterai, à cet égard, que des réflexions générales.

On peut diviser en trois classes les personnes renfermées à l'Hôpital de la Salpêtrière : 1^o, les enfans trouvés ; 2^o, les filles de débauche ; 3^o, les vieillards & les vieilles femmes qu'on y reçoit, & qu'on y nourrit comme *bons pauvres* ; ils y sont connus sous cette dénomination.

On compte un grand nombre d'enfans trouvés, élevés à la Salpêtrière lorsqu'ils quittent leurs nourrices, & nés en partie de parens livrés au libertinage. Les élémens de leur organisation ont été formés par des liquides altérés ; d'où les maladies les plus cruelles, fruits malheureux des égaremens des mères, qui leur ont donné le jour. De-là, cette multitude d'affections héréditaires qui

leur ont été transmises par leurs parens, telles que les vénériennes encore existantes ou dégénérées, les scrophuleuses, les rakitiques ; celles de la limphe qui altèrent le tissu de la peau, la substance des os, la contexture des glandes, &c. changent la conformation des solides, & occasionnent une gêne sensible dans l'exécution des fonctions.

Les accidens auxquels ces enfans sont assujettis, ne se bornent pas à ceux dont je viens de donner un détail abrégé ; abandonnés au moment de leur naissance à la bienfaisance du Gouvernement, ils sont confiés à des nourrices étrangères. Celles-ci, pour une somme modique, partagent entr'eux & leurs propres enfans, le lait que la nature avoit destiné aux derniers. On n'a pas encore trouvé d'autres moyens pour les conserver à l'Etat.

Quelque puissant que soit l'intérêt qui détermine des femmes indigentes à élever des infortunés qu'elles viennent

chercher en foule dans la Capitale, deux circonstances les engagent à ne leur accorder qu'une petite portion de la nourriture qu'elles vendent à l'administration : 1^o, l'impossibilité d'en priver leurs propres enfans : 2^o, la frayeur de contracter, en allaitant les étrangers, des vices qui sont le produit du commerce honteux auxquels ils doivent la vie. Car telle est la fatalité attachée à leur existence, qu'ils portent en naissant la peine du crime qui leur donna l'être, & que ses suites funestes frappent également d'une manière cruelle, les femmes qui remplissent envers eux les devoirs maternels. Ces dernières, toujours allarmées par les dangers qu'elles courent en leur donnant le sein, les privent souvent de lait, l'aliment le plus nécessaire à la foiblesse de leur âge & de leur santé. Elles cherchent, dans des substances étrangères & souvent insalubres, soit par elles-mêmes, soit par la manière de les apprêter, un secours

qui supplée à l'allaitement. Il résulte de cette méthode, une nourriture indigeste, qui cause la perte d'un grand nombre. Ceux qui survivent aux périls inhérens à ces abus, croissent avec les obstructions des viscères abdominaux & de leurs glandes; suites nécessaires d'une nutrition imparfaite : d'où les affections pathologiques qui en dérivent; 1^o, par l'altération des liquides; 2^o, par le défaut de cohérence des principes de la fibre élémentaire : d'où les maladies glutineuses de la fibre lâche & de l'organisation inerte; 1^o, par l'engorgement des glandes; engorgement froid ou inflammatoire, lymphatique ou sanguin, la dégénérescence du suc osseux, d'où la mauvaise conformation des parties dures; 2^o, par l'altération des liquides, d'où les maladies de cacochimie, & par suite de cachexie, & par conséquent la dissolution des humeurs.

Quelle foule de maux naîtroient d'un usage si abusif, mais peut-être indis-

pensable, si les nourrices mercenaires faisoient un commerce inhumain, en rassemblant chez elles plusieurs enfans, pour réunir les produits des soins qu'elles leur refuserent? Ne craignons pas de dire la vérité; ces abus sont plus fréquens qu'on ne pense, malgré les précautions qu'on prend pour les éviter. Un Curé respectable rendoit compte, à la Société Royale de Médecine, des suites criminelles de cette conduite; il prioit la compagnie d'avertir les Magistrats pour arrêter les effets funestes de ce trafic révoltant. Je ne m'étendrai pas sur les détails effrayans que ce sage Ecclésiastique nous communiquoit; il n'est pas de mon objet de montrer ce tableau affreux, & d'indigner mes lecteurs, par un récit qui leur apprendroit combien l'homme devient barbare envers son semblable, pour un peu d'argent.

Une considération morale se réunit aux suites de la misère, pour fournir

un prétexte à cet abandon des enfans illégitimes ; c'est le mépris auquel les loix les ont soumis. L'habitude de les considérer comme le fruit d'une union défendue , les avilit à tous les yeux. Le peuple toujours excessif dans ses maximes , n'apperçoit dans les Bâtards que les effets d'une cohabitation illicite : il les considère comme une race perverse , qui ne mérite tout au plus d'être conservée , qu'autant qu'il le faut pour expier le crime de leur naissance. De cet éloignement des devoirs d'humanité qui leur sont dûs , & qu'on achète pour eux , à la barbarie avec laquelle on les traite pendant tout le cours de leur vie , l'intervalle est bientôt franchi. Qu'on juge maintenant si on les trouve dignes de la plus légère attention.

On doit concevoir , par ce qu'on vient de lire , que je ne parle ici que du peuple des campagnes : la façon de penser sur cet objet est changée , sans doute , dans la Capitale ; car si l'on

est humain envers les Bâtards, c'est par un motif qui n'est pas plus raisonnable que celui qui les fait haïr dans les champs : c'est l'or qu'on partage avec eux qui fait oublier la bassesse de leur origine. Ceux qui naissent sans appui & sans richesses, supportent, avec la misère dans laquelle ils ont été mis au jour, toute l'ignominie dont on a voulu qu'ils fussent flétris.

Les enfans naturels destinés à vivre à la Salpêtrière, sont donc assujettis à des maladies dont la cause & les principaux accidens ne peuvent être détruits que par les secours de la Médecine, puisque ces maladies exercent leurs ravages dans l'organisation intime des viscères, & altèrent les principes constitutifs des liquides.

A ces motifs pressans, j'ajouterai que les travaux auxquels les jeunes filles sont occupées à l'Hôpital, deviennent une nouvelle cause d'affections morbifiques de vices internes. On fait,

depuis long-tems, que l'homme, comme les autres espèces du règne animal, n'acquiert un développement parfait, qu'à l'aide d'un exercice continué, ou d'une liberté qui permette une activité constante & proportionnelle aux forces de l'individu; que par conséquent chaque sujet, pour jouir, à l'avenir, d'une bonne constitution, a un besoin urgent de se livrer à cette suite d'exercices, sans lesquels la machine devient languissante. C'est faute de ces moyens qu'on voit les races dégénérer entièrement chez tous les animaux privés de liberté, après une ou deux générations.

Ces faits se remarquent sur-tout, quand on compare ensemble deux branches d'une même famille, mais dont les habitudes ont été différentes. Celle qui vit dans l'oïveté, perd tout-à-coup son énergie & ses forces, tandis que l'autre la conserve, malgré des fatigues souvent excessives, malgré la misère & l'abattement de l'esprit inséparable

de l'indigence. Or , on doit comparer les jeunes filles de l'Hôpital aux femmes oisives du monde. Les occupations auxquelles on les astreint sont une véritable oisiveté , relativement aux exercices qui leur feroient nécessaires. Je dirai plus; leurs habitudes sont plus pernicieuses à la santé, que l'oisiveté même : leurs occupations exigent de la constance dans la même attitude. De cette constance, résulte un inconvénient; c'est de consumer les forces de certaines parties musculaires en pure perte, pendant que les autres sont dans un repos habituel ; double cause d'inertie & des maladies qui en sont la suite. Je me restreindrai à l'examen des causes générales dont on vient de lire l'exposé. Les lecteurs qui voudront avoir des idées plus étendues sur cet objet, liront le Traité que j'ai publié sur les maladies des femmes (1).

(1) Maladies des Filles , t. I, ch. XIX , &c.

Je ne prétends pas assurer qu'on doive changer les usages établis à l'Hôpital, relativement à l'objet que j'examine : il est impossible, dans une réunion immense de personnes si différentes entre elles, d'observer des règles de santé convenables à chacune d'elles. D'ailleurs, l'ordre de la maison seroit incompatible avec une méthode opposée à celle qu'on a cru devoir fixer dans cet asyle de charité ; mais, comme Physicien, je m'attache seulement à montrer les inconvéniens qui résultent de la contrainte à laquelle il est nécessaire d'assujettir les enfans de la Salpêtrière. Ces observations me servent ensuite à prouver qu'une semblable marche donne naissance à des affections morbifiques, qui sont toutes du ressort de la Médecine.

Si on a lu avec attention ce qui précède, on doit concevoir à combien de maux sont réservées les jeunes filles élevées à la Salpêtrière. Les Dames

Religieuses qui se sont consacrées par piété & par humanité à l'éducation de ces enfans , ont toujours sous les yeux , le tableau des infirmités qui les accablent. Que ne m'est-il possible de faire connoître le zèle & les bontés avec lesquels ces Dames charitables veillent à leur soulagement? On fait que plusieurs d'entr'elles se privent souvent de leur nourriture , un peu plus soigneusement préparée que celle des pauvres , pour la donner aux malades. Mais il ne m'est pas permis de révéler le secret dans lequel les personnes dont je parle , desirant que leurs bonnes actions restent ensevelies. Tel est l'effet de la générosité & des autres vertus morales dans les ames pieuses , que non-seulement elles sont compâtissantes & ressentent une satisfaction réelle à partager les peines d'autrui ; mais elles veulent encore que la main secourable tendue à la misère , soit couverte d'un voile qui la rende méconnoissable. Elles veulent

66 *Moyens de rendre les Hôpitaux*

dispenser l'être souffrant de payer les services qu'il en reçoit par un tribut de reconnoissance; sorte de bienfaisance d'autant plus grande, qu'en laissant dans l'incertitude celui qui en éprouve les avantages, sa gratitude s'étend en quelque façon sur toutes les personnes qu'il croit vertueuses, & ce sentiment ennoblit l'humanité dans son cœur.

On fait que la Salpêtrière est une maison de force, dans laquelle on renferme les *filles de mauvaise vie*. Celles-ci ont aussi leurs maladies particulières, qui, sans parler des vénériennes, exigent toutes les soins des Médecins pour être traitées convenablement.

Quoique je sois forcé, dans ce moment, à donner une idée abrégée des suites du libertinage, je ne dirai rien qui puisse offenser des oreilles délicates. Le lecteur le plus sévère ne trouvera point dans cet écrit, des images qui le révoltent. Pour parler de la corruption du siècle, j'emprunterai le langage

des Sages qui s'élevoient contre le scandale des Cours des grands ; je ne peindrai que les suites physiques du crime.

Les courtisanes passent souvent les nuits dans les fatigues des plaisirs de l'amour ; elles s'épuisent quelquefois dans les agitations de la volupté, qui occasionnent une effervescence extrême dans les liquides. Celles qui se livrent trop fréquemment à cette sorte de débauche, & qui la recherchent pour satisfaire des passions effrénées, éprouvent des maladies innombrables. Telles sont les fièvres ardentes, inflammatoires ; les inflammations des viscères, & particulièrement celles des organes de la génération. Nous en avons des exemples récents qui ont été l'objet des conversations des cercles, depuis que le malheur des tems a voulu que quelques courtisanes fameuses fixassent l'attention publique sur les événemens de leur vie.

A ces causes d'agitation souvent répétées, il faut joindre les fautes de régime, qui dérangent les digestions, & viennent, à l'aide des désordres dont je parlois, détruire la santé dans sa source. Si les fatigues de cette espèce se bornoient seulement à l'épuisement des organes ou des viscères, quelque nombreux que fussent les inconvéniens qui en résultent, la curation de tant de maux n'exigeroit pas des soins multipliés, & une attention sérieuse dans la recherche de leur cause. Mais on doit encore compter pour beaucoup, dans la naissance & la continuation des affections morbifiques des femmes de débauche, les grands troubles de l'ame. Ceux-ci ont leur source dans les attachemens qu'elles contractent, avec des hommes dont elles ne reçoivent ordinairement que des traitemens défagréables. Ces procédés ne sont pas moins douloureux pour des cœurs corrompus que pour des ames

honnêtes. Elles éprouvent souvent les mouvemens d'une colère véhémⁿte; passion d'autant plus active en elles, qu'elles se livrent sans réserve à toute la violence des transports qui les agitent.

Quelques-unes sont consumées par une jalousie toujours déchirante. Les femmes débauchées exigent, comme les citoyennes les plus réservées, les témoignages exclusifs d'une affection sincère. C'est que l'amour-propre est le sentiment le plus généralement réparti par la nature; & pour devenir insensible aux humiliations auxquelles il expose, quand il est mal entendu, il est nécessaire d'acquiescer & de conserver sur ses passions, un empire qu'on n'obtient jamais sans le secours de la raison la mieux cultivée.

Il est une classe de courtisanes qui vivent la plupart, dans un besoin urgent d'alimens; elles se soutiennent avec des boissons spiritueuses. Ces

dernières n'éprouvent pas moins l'influence de toutes les causes qui altèrent la santé des autres. Elles ont , en outre , le danger qui résulte d'assouvir quelquefois une faim dévorante : elles se gorgent alors de nourritures de toute espèce , & presque toujours de mauvaise qualité ; d'où les indigestions , les vomissemens douloureux , les mouvemens convulsifs des viscères abdominaux , les fièvres d'irritation , les fièvres humorales , &c. d'où la foiblesse accidentelle des organes de la digestion. La nécessité de recouvrer des forces par l'usage des alimens dont le choix n'est pas en leur pouvoir , entretient l'irritation de l'estomac & des intestins ; d'où les maladies sans nombre , aiguës & chroniques qui résultent du mauvais état de ces viscères.

Telles sont , en partie , les circonstances de la vie des femmes de débauche. Si le repos que trouve ensuite le plus grand nombre de celles qui sont

renfermées à l'Hôpital, apporte quelque changement dans l'incandescence & l'altération de leur sang, toutes ne ressentent pas également les avantages de la vie tranquille qu'elles y observent. La perte de la liberté est un grand tourment pour des êtres qui ne connoissent aucun frein. Si les gens du monde se plaignent de la nécessité où ils sont d'observer des convenances, si l'attention qu'il faut avoir, à mesurer pour ainsi dire, ses procédés selon que les circonstances le demandent; si cette gêne irrite quelquefois au point de s'y soustraire, aux dépens même de ses intérêts, cependant une réflexion en diminue les désagréemens; c'est qu'on ne peut pas oublier qu'elle est volontaire. Mais quand la contrainte qu'on éprouve est forcée, quand cette contrainte est ressentie par des personnes d'un caractère ardent, qui ne connoissent point de motifs capables de les engager à modérer leurs emporte-

mens ; alors , elle excite des mouvemens furieux , ou elle donne naissance à ce désespoir farouche qui fait perdre tout sentiment d'humanité envers soi , comme envers les autres. De - là naît un abandon total à de plus grands défordres , ou un abattement funeste , une tristesse sombre qui épuise les sources de la vie. C'est par cette raison que les hommes détenus long tems dans les prisons pour des fautes qu'on ne peut pas mettre au rang des grands forfaits , acquièrent ordinairement une férocité qui en fait les scélérats les plus redoutables ; ou bien l'inquiétude à laquelle ils s'abandonnent , détruit en eux l'énergie des facultés vitales.

Cependant , l'exemple des vertus qu'on pratique dans l'asyle destiné à renfermer les courtisanes , fait sur quelques-unes , une impression vive. Il en résulte une inquiétude qui dispose à considérer les habitudes passées avec horreur. La crainte d'y persister à l'avenir ,

venir, & le desir sincère d'y renoncer dans le tems présent, occasionneroient un trouble contraire à la conservation de la santé, s'il n'étoit pas accompagné d'un sentiment d'espérance qui modère les angoisses de l'affliction, & qui en fait juger la fin prochaine. Pasteurs chrétiens, c'est dans ces circonstances que vous recueillez le fruit de vos soins religieux & de vos sollicitudes paternelles. Ministres sacrés d'un Dieu de miséricorde, vous arrachez à la tyrannie de l'esprit immonde, des ames agitées par les orages de la débauche; vous ramenez le calme dans les esprits effrayés par le souvenir du crime, & vous faites succéder au tumulte périlleux des passions, ce repos enchanteur que l'homme goûte au moment même où il se livre à la contemplation des vérités éternelles. Si vous avez quelquefois la douleur de voir le coupable répandre des larmes de désespoir, quand il se rappelle la profondeur de

l'abîme où l'avoit entraîné ses égaremens, ce signe assuré de son repentir vous annonce qu'il va bientôt se livrer à la douceur des consolations qu'il reçoit de votre zèle : semblables, en quelque manière, au Créateur, vous formez d'un limon impur des êtres chers à la Divinité, & vous changez en Anges du Ciel les criminels enfans des ténèbres.

Ces changemens arrivés dans les mœurs des courtisanes, ne paroîtront pas hors de vraisemblance, si l'on veut faire quelque attention aux réflexions suivantes. On assure que toutes ne sont pas nées avec un penchant décidé pour une vie libertine. Des révolutions arrivées dans la fortune ou les intérêts d'un certain ordre de citoyens, ont souvent précipité leurs filles dans la débauche, après avoir été abusées par des hommes qui leur promettoient un avenir tranquille. Des personnes qu'une première faute avoit forcées à

quitter leurs familles, ont cru trouver des facilités pour vivre décemment dans la Capitale; mais elles ne connoissoient pas les obstacles qui s'opposoient à l'exécution d'un projet chimérique. Elles ont été réduites à accepter de modiques secours qu'on leur offroit à des conditions révoltantes pour leur délicatesse. Bientôt abandonnées par ceux de qui elles avoient reçu ces premières facilités, pour continuer une existence malheureuse, il ne leur restoit d'autres ressources que celle d'user des mêmes moyens. La liberté qu'on se permet dans les conversations, & les procédés d'usage, disposent, sans doute, les femmes à se livrer de bonne heure au penchant de l'amour; ainsi, l'on s'abuseroit en pensant que toutes celles qui se déshonorent publiquement, sont arrivées par une inclination naturelle à ce degré de corruption. Trop d'exemples prouvent qu'on leur fait aisément quitter

ces habitudes, quand elles trouvent des ressources plus honnêtes, pour qu'il soit permis de douter de cette vérité.

Aux causes de libertinage forcé (si l'on peut parler ainsi) que je viens d'exposer, s'en réunissent d'autres qui méritent encore plus d'attention. La plupart des ouvrages autrefois réservés aux femmes, sont devenus l'occupation des hommes. On n'a pas daigné s'apercevoir qu'on ôtoit tout à un sexe, pour donner à l'autre plus de facilités de vivre, malgré que ses moyens fussent plus certains & plus nombreux. On auroit dû, sans doute, prévenir une révolution dont les suites ne pouvoient manquer d'être funestes. En effet, n'y a-t-il pas une contradiction dans nos principes, quand nous exigeons que les femmes vivent dans la chasteté, & que, d'une autre part, nous les réduisons à la misère? N'a-t-on pas dû penser que la faim feroit oublier les convenances & la morale?

A considérer la légéreté & l'indifférence avec lesquelles on a vu s'opérer un changement si malheureux pour les femmes, il sembleroit qu'elles ne méritassent aucune considération, & qu'elles ne dussent être comptées pour rien dans le maintien du bon ordre. Il suit de ces remarques qu'une classe nombreuse de citoyennes pouvoient vivre du produit de leur travail, mais qu'elles sont actuellement réduites à faire un commerce infâme, ou à périr misérablement faute de nourriture. Il ne peut y avoir qu'une marque éclatante de la protection des Cieux, & une force au-dessus de l'humaine, qui fassent préférer la mort à la faim.

Des particuliers passoient, pendant une nuit assez obscure, dans les environs de la Comédie Françoisé; les terrains étoient alors (il y a deux ans) couverts de monceaux de pierres & de platras. Ils entendirent des gémissemens & des plaintes qui sembloient

partir d'une personne épuisée. La commisération les fit approcher du lieu où ils crurent reconnoître cette foible voix : ils y trouvèrent une fille mourant de faim. Elle n'avoit plus d'asyle , parce qu'une ouvrière qui l'avoit employée jusqu'à ce moment, manquant elle-même d'ouvrage , avoit été contrainte à la renvoyer : elle n'avoit point pris d'alimens depuis trois jours. On lui donna les secours que comportoit une circonstance si urgente. Elle demanda d'être conduite chez un Commissaire , pour obtenir de lui les sûretés qui convenoient à sa situation , & n'être pas plus long-tems exposée aux outrages que peut éprouver une femme abandonnée. Sa beauté surprit tous ceux qui se trouvèrent présens chez le Commissaire ; mais ils furent encore plus touchés de son innocence & de sa vertu , en apprenant le récit des moyens qu'on avoit employé pour la séduire , & celui des violences auxquelles

elle avoit résisté. Le Commissaire se comporta envers cette infortunée avec une générosité qui a singulièrement augmenté l'estime qu'on avoit pour lui. Les informations qu'il a prises pour se convaincre de la vérité, sur ce qui regardoit cette jeune fille (elle avoit dix-huit ans), ont toutes été avantageuses à celle-ci.

Je ne citerai qu'un second fait sur un objet aussi important, parce qu'il n'en est guères dont la réalité soit aussi constatée. Il mérite de trouver place ici ; j'en atteste la certitude, parce qu'il s'est passé, en quelque sorte, sous mes yeux. Je voyois une femme malade à un quatrième, rue Mazarine, presqu'au coin de la rue de Buffry. Des personnes charitables m'aideroient à rendre la santé à cette malheureuse, en lui donnant les secours dont elle avoit besoin pour elle-même & pour ses enfans. Elle recevoit tous les jours du bouillon qu'on apportoit à sa porte,

& qu'on remettoit entre les mains d'un des enfans ; mais la malade n'avoit pas appris à qui elle étoit redevable de ce généreux service. On prit des précautions pour s'en instruire , & l'on fut qu'une courtisane se comportoit ainsi. Les heures auxquelles on apportoit cette nourriture étoient fixées. Je me trouvai, dans le même-tems, chez la malade ; j'exhortai inutilement la personne qui venoit au secours d'une famille indigente, de recevoir les remerciemens qu'on desiroit vivement de lui faire. « Si cette Dame me connoissoit ,
» répondit froidement la courtisane ,
» le prix qu'elle attache à de légers
» services , la forceroit à se montrer
» toujours reconnoissante. Elle ne
» pourroit , même en public , me
» refuser quelques marques d'attachement. Il est plus à propos qu'elle
» n'ait pas l'inquiétude de laisser croire
» à ceux qui nous verroient , qu'une
» femme honnête a des liaisons avec

» une fille qu'on méprise , & je veux
» lui éviter un affront qui pourroit la
» faire rougir , & me couvrir d'hu-
» miliation ». Un procédé aussi ex-
traordinaire & une délicatesse aussi
recherchée , m'engagèrent à lui faire
quelques questions. « Croyez , me
» dit encore la courtisane , que j'ai
» supporté long - tems une affreuse
» misère , avant que de tomber dans
» l'ignominie où je me vois réduite ,
» sans espérance d'en sortir jamais :
» car quelque favorable que puisse
» être le sort qui m'est réservé , je
» n'en jouirai point : je ferois tous
» les jours exposée à rencontrer ceux
» qui ont connu ma honte , & je
» n'aurois pas le courage de supporter
» leur présence ».

Les femmes n'auroient peut-être
pas à se plaindre de l'impossibilité où
elles sont de subvenir à leurs besoins
par le travail , si l'on n'avoit permis
qu'aux hommes infirmes de partager

82 *Moyens de rendre les Hôpitaux*

leurs occupations habituelles. En effet, ceux-ci étant incapables de rendre à la société des services plus importants, il paroît naturel de les destiner à des ouvrages qui n'exigent aucune force. Mais on ne voit pas, sans quelque indignation, des hommes robustes laisser des terres sans culture, des Manufactures sans activité, pour s'adonner lâchement à la broderie ou à la filature. Est-il décent qu'un Tailleur porte sa main hardie sur une jeune demoiselle, & qu'une femme sans pudeur lui fasse observer les moyens de donner des formes heureuses à un sein flétri par le tems & les excès de la volupté ?

Que penseroient les peuples qui respectent encore la France, s'ils apprenoient ce qui se passe dans les casernes de nos soldats ? On n'y entend plus ces guerriers qui avoient vieilli dans les armées, raconter les exploits qui rendoient leurs cohortes formidables,

& surprendre , par le récit de leurs entreprises , la jeunesse qui se destine à courir les mêmes dangers. « Quoi ! » diroient les Nations étonnées , font- » ce là les descendans des intrépides » Gaulois que la victoire accompa- » gnoit toujours dans les combats ? » Il ne sera pas difficile de nous » venger , sur ce peuple efféminé , de » la désolation que ses ancêtres por- » tèrent tant de fois dans nos Provin- » ces. Pouvons - nous douter de la » supériorité de nos armes , quand il » s'agira de combattre des hommes » qui ne desirent plus d'autre gloire , » que celle d'égalier l'adresse des jeu- » nes filles dans les occupations du » luxe & de la mollesse » ?

Il est une troisième classe de personnes reçues à la Salpêtrière : elle est composée de celles qui sont parvenues au-dessus de l'âge de soixante ans. On peut comprendre , dans celles-là , des femmes moins âgées , mais

84 *Moyens de rendre les Hôpitaux*

infirmes , qu'on admet comme *bons pauvres*, en présentant des certificats de bonnes mœurs. Dans ce nombre, se trouve ce qu'on appelle *ménages* ; ils sont formés de vieillards & de femmes, unis par le mariage, & hors d'état de travailler pour vivre. Ce sont la plupart, d'anciens domestiques qui n'ont point assez gagné pour se procurer une vieillesse aisée, ou qui ont perdu, par leur faute ou par des évènements inattendus, le produit de leurs services. On conçoit que le plus grand nombre avoit passé sa vie dans l'aisance ; le changement de nourriture & de situation peut donc les affecter de deux manières. Exposés par la nature des alimens auxquels ils ne sont point accoutumés, à fatiguer les viscères de la digestion, ils sont assujettis aux désordres qu'entraîne d'ordinaire après elle, cette cause de maladies fréquentes.

Si l'on considère ensuite combien

les disgraces & les sollicitudes sont renouvelles parmi cette classe d'indigens, on jugera combien ils doivent ressentir de peines, en pensant, à chaque moment, que leur vie entière passée dans la servitude, n'en est pas plus heureuse dans son déclin. Ce découragement & le sentiment douloureux de leur état présent, joints aux infirmités, compagnes ordinaires de la vieillesse, les rend susceptibles d'affections morbifiques, qui exigent autant de sagacité dans l'emploi des médicamens qui leur conviennent, que d'humanité & de zèle à leur offrir les consolations dont ils ont besoin.

Cependant, diront les puissans du siècle, un homme qui étoit destiné à la servitude, peut-il prétendre à une existence plus tranquille vers la fin de ses jours? Mais tous en jouissent-ils? Tous peuvent-ils concevoir l'espérance d'être reçus dans des Maisons de Charité? Je suppose encore qu'on

86 *Moyens de rendre les Hôpitaux*

les y admette sans distinction : mourir à Bicêtre, voilà leur destinée à Bicêtre ! . . . Eh quoi ! le citoyen abusé qui , pendant quarante ans , renonce à lui-même pour penser , pour n'agir que par vous & pour vous ; victime de vos caprices continuels & de vos injustices outrées , sans avoir joui quelques momens avant son trépas , des douceurs d'une vie tranquille , il attendra la fin de ses jours dans l'humiliation & la pauvreté ? Pendant sa jeunesse vivant toujours dans l'inquiétude sur le tems à venir ; mangeant quelquefois un pain de douleur & tourmenté par la crainte d'en manquer le jour qui suivra , consumant ses facultés physiques pour obéir à des ordres souvent inconsiderés , il n'aura , pour fruit d'un entier abandon de sa personne , que la misère dans sa caducité ; & sa seule ressource sera donc l'incertitude d'être reçu dans un asyle qu'on destine aux êtres les plus infortunés ? A quelle

foule de maux ne donnent pas naissance des réflexions aussi affligeantes !

Ces reproches ne sont pas mérités par tous les riches. La Noblesse surtout se fait un devoir de protéger & de nourrir les personnes qu'elle tient à son service : ses bienfaits passent souvent la récompense due à ses domestiques. Mais toutes les familles puissantes ne marchent pas ainsi dans les voies de la bienfaisance ; toutes n'ont pas montré la même humanité. Que ne peut-on effacer de la mémoire des hommes, ces faits scandaleux qui ont déshonoré des maisons illustres, & qui ont été la cause de la misère la plus déplorable d'un grand nombre de citoyens ! Eh ! qu'il auroit été à souhaiter que dans ces tems de malheurs & de larmes, on pût donner une retraite paisible aux infortunés qui avoient perdu le fruit de tant de peines ! Mais en attendant des secours incertains, la mort en a surpris une partie dans les

angoisses de la faim & du désespoir.

J'ai démontré, ce me semble, que les maladies les plus ordinaires auxquelles sont assujetties les personnes qui vivent à la Salpêtrière, sont presque entièrement du ressort de la Médecine. Les mêmes réflexions sont applicables aux autres Hôpitaux à ceux même dans lesquels on n'admet que les hommes.

Le nombre commun des malades à l'Hôpital des Gardes-Françoises, depuis Mars jusqu'en Juin, est de deux cents trente à deux cents soixante. Il est actuellement de cent cinquante-quatre. (26 Février 1787) Cette différence a sa source dans l'absence des sémestriers, qui se montent, à peu-près, à douze cents Gardes-Françoises & autant de Gardes-Suisses. A leur arrivée, les malades se multiplient; premièrement, parce que les deux Régimens sont plus complets: en second lieu, parce que ceux qui apportent de

l'argent de leur pays, n'ont pas une vie régulière. Leur inconduite donne lieu aux duels & aux maladies qui sont la suite des débauches de toute espèce. Enfin, les hommes qui ont été mal nourris en sémestre, supportant difficilement les fatigues du retour, tombent malades à leur arrivée. Il en est encore qui sont blessés à leur retour au Régiment. Ainsi, le complet des compagnies, joint aux causes d'affections morbifiques dont on vient de lire les détails, donnent à l'Hôpital jusqu'au 20 Juin (tems auquel on renouvelle les congés) le nombre d'hommes malades que j'ai désigné plus haut.

On observe, dans tous les tems, soit pendant, soit après les congés, que sur une quantité déterminée, la division à faire en maladies médicales & chirurgicales suit la progression d'un tiers de fébricitans, un tiers de blessés, & le reste galeux ou vénériens. Malgré ce partage, les maladies médicales

sont plus nombreuses ; on en aura les preuves quand je parlerai du mouvement des Hôpitaux.

Il y a deux cens dix lits toujours remplis à la Charité : sur ce nombre, on compte quarante-cinq blessés : d'après ce calcul, il y a donc à-peu-près une maladie chirurgicale & quatre médicales. Or, si nous considérons actuellement ce qui arrive dans le mouvement des Hôpitaux, nous trouverons que le nombre des maladies médicales est bien supérieur à celui que présenteroit le premier examen, c'est-à-dire, la considération simple de l'état actuel des salles qui contiennent des blessés & des fébricitans.

Les Commissaires de l'Académie des Sciences (1) fixent la durée des maladies à vingt-trois jours à la Charité. Sur cent blessés, il n'en existent assurément pas dix qui ne séjournent plus

(1) Rapport des Commissaires, &c. p. 82.

long-tems à cet Hôpital : la raison en est qu'on ne demande point un lit pour un abcès superficiel, ou une autre affection externe, qui ne présenteroit pas des symptomes d'une certaine intensité. Si l'on vient à calculer actuellement le nombre des grandes opérations, comme les réductions des fractures, les amputations, la taille, les ouvertures des grands dépôts, les trépan, &c. on verra que ces maladies sont plus multipliées que celles d'une moindre gravité. Or, il n'est aucune de celles-là qui n'exigent un long séjour dans les Maisons de santé. Il y a lieu de croire qu'en prenant leur tems moyen, il pourroit s'étendre au moins à deux mois, en les associant avec les affections moins graves. En effet, il n'est pas rare de voir des malades garder leurs lits quatre, six, huit & dix mois, & quelquefois un an. Qu'on juge actuellement combien de pleurétiques, de péripleumoniques auroient passé

ſucceſſivement dans les mêmes lits , pendant un ſi grand laps de tems , & cette comparaifon donnera l'idée de l'excès des maladies médicales ſur les autres.

Je ne tiens point compte ici de la longueur des ſuppurations chez les ſujets attaqués de ſcorbut , de ſcrophules , parce que les mêmes acrimonies ſe compliquant avec les maladies médicales , ces dernières ſont également prolongées par les mêmes cauſes.

On observera qu'en adoptant le calcul de Meſſieurs de l'Académie des Sciences , ſur la durée des maladies de la Charité je ſuis bien éloigné de réunir tous les avantages qui ſont en faveur de ma thèſe ; car leur eſtimation ayant embrasſé les affections morbifiques ſans diſtinction d'eſpèces , il en réſulte que les médicales ſont comprises dans les chirurgicales , & que l'excès de durée de ces dernières eſt réparti ſur les autres. Or , en les iſolant ,

le terme de vingt-trois jours auroit été trop long pour les médicales : circonstance qui devient une nouvelle preuve de la solidité de mon système.

Il auroit été nécessaire, sans doute, que j'eusse fait un relevé exact des feuilles des Hôpitaux, pour présenter, avec plus de précision, les objets que j'examine dans cet article ; mais il me suffit d'offrir, à cet égard, des vues générales, pour prouver la question que j'ai avancée ci-dessus.



CHAPITRE IX.

CONSIDÉRATIONS SUR LA DISPROPORTION DU NOMBRE DES MÉDECINS, COMPARÉ A CELUI DES CHIRURGIENS DANS LES HÔPITAUX CIVILS.

EN considérant la disproportion qui existe dans le nombre des maladies médicales proprement dites, comparées avec celui des chirurgicales, on doit être étonné de voir d'un côté un seul Médecin pour tant de malades, pendant qu'on multiplie les Chirurgiens pour un petit nombre de sujets auxquels ils sont tenus de donner des secours. Avant que d'exposer les détails qui manifesteront ce vice d'administration, il me paroît essentiel de développer les motifs d'après lesquels on s'est déterminé à multiplier ainsi les Chirurgiens.

On croit que les premiers asyles de charité, pour les malades, furent établis par des personnes pieuses, qui consacrerent leurs biens au soulagement des malheureux attaqués d'affections morbifiques aiguës & chroniques; c'est ce qui résulte des recherches de notre Confrère M. Doublet, sur la formation des Hôpitaux. L'administration de ces Maisons ayant été confiée dans l'origine à des Ecclésiastiques, il y a apparence qu'ils abandonnèrent aux Chirurgiens, le soin des opérations, par la raison que *l'Eglise abhorre le sang*. Il fut réglé ensuite que des hommes de probité reconnue, choisis parmi les citoyens, seroient chargés du bon ordre & du maintien des Hôpitaux, parce que les abus qui s'étoient introduits dans la perception des revenus, avoient rendu ces asyles presque inutiles. Or, les Médecins n'ayant obtenu la permission de se marier que dans des tems postérieurs à cette

réforme, les Ecclésiastiques restèrent donc long-tems les premiers officiers de santé. Cependant, les mariages devenus fréquens, il n'y eut presque plus de Médecins dans les Hôpitaux, pendant que les Chirurgiens devoient se multiplier, leur ordre n'ayant point éprouvé la révolution qui avoit nécessairement diminué le nombre des autres. Ce ne fut donc qu'un besoin urgent qui détermina ensuite les différentes administrations à nommer quelques Médecins qui prissent soin des malades.

Les fréquentes divisions qui régnoient entre les grands vassaux de la couronne, tenant presque toujours en armes les habitans des différentes Provinces, les maladies chirurgicales étoient nécessairement fréquentes; par conséquent, il étoit indispensable d'augmenter le nombre des Chirurgiens, dont les services étoient urgens dans ces tems d'orages.

Peut-être

Peut-être aussi que la formation des Hôpitaux militaires a servi de modèle à celle des civils; car les premiers ont dû exister depuis long-tems, quelle que fût leur dénomination. Les Monarques toujours agités de l'amour de la gloire, & du desir des conquêtes, durent fixer des Chirurgiens à la suite des armées. On créa des compagnies d'ordonnances, toujours prêtes à voler au secours de l'Etat. Ces hommes de guerre, qu'on ne licencioit plus à la paix, eurent besoin d'officiers de santé : ils eurent besoin des Chirurgiens qui les suivoient dans leurs expéditions. L'augmentation des compagnies distribuées dans les différentes Provinces, détermina l'établissement des Hôpitaux militaires. Les Potentats, toujours plus attentifs à conserver les instrumens de leur vengeance ou de leur ambition, qu'à secourir les sujets qui ne partageoient point les périls de la guerre, s'occupèrent du soin de

98 *Moyens de rendre les Hôpitaux*

multiplier les Chirurgiens. On les rassembla dans les asyles destinés à recevoir les Soldats malades, afin qu'ils s'instruisissent par l'exemple.

Cependant, le luxe de nos armées, la débauche de nos guerriers, leur oisiveté dans les garnisons, leur foiblesse acquisitive faute de travaux qui entretinssent ou qui développassent la force de leur constitution, donnèrent naissance à beaucoup de maladies internes parmi les Troupes. Les Ministres du Département de la Guerre, conçurent alors la nécessité d'augmenter le nombre des Médecins attachés aux Hôpitaux militaires. On voit, dans ce nouvel établissement, le même esprit national se perpétuer parmi les hommes en place : on a eu pour objet, le service actuel des Hôpitaux, & l'instruction des Médecins destinés à suivre les armées. Ces précautions prises dans des tems où les guerres sont plus rares entre les Souverains,

prouvent qu'on s'empresse d'accorder , de préférence aux Militaires , des secours dont la Nation entière a le plus grand besoin.

Dans cette disposition, les citoyens ne doivent pas penser qu'on leur tende également une main secourable , & qu'on les fasse participer aux bienfaits qu'on prodigue à cette portion du peuple qui veille à la défense commune. Mais puisque l'indifférence des hommes puissans en crédit & en autorité, nous apprend que les secours qui nous sont nécessaires, n'ont point encore été l'objet de leur attention, c'est aux Administrateurs des Hôpitaux de réparer un oubli d'autant plus dangereux, qu'il est plus important pour les malades de recevoir des soins mieux dirigés. En effet, le Gouvernement se reposant entièrement sur leur bonne volonté & leur zèle, de tout ce qui regarde l'administration des asyles de charité, la confiance

100 *Moyens de rendre les Hôpitaux*

sans bornes dont ils jouissent, & qu'ils méritent à tous égards, exige qu'ils prennent toutes les précautions nécessaires pour rendre les Hôpitaux aussi utiles qu'il est possible qu'ils le deviennent.



CHAPITRE X.

DE LA NÉCESSITÉ D'ATTACHER DES MÉDECINS AUX HÔPITAUX COMME AIDES.

LES circonstances dont on vient de lire l'exposé, nous conduisent naturellement à l'examen des fonctions du Médecin. On se souviendra qu'il est toujours question dans cet Essai, de ce qui concerne les grands Hôpitaux; c'est-à-dire, de ceux où un Médecin est chargé de donner ses soins à environ trois cents personnes : c'est à-peu-près là l'objet du travail de chaque Médecin à l'Hôtel-Dieu de Paris. Car il est constaté, par le rapport des Commissaires de l'Académie, que le nombre ordinaire des sujets reçus dans cet asyle, est de deux mille cinq cents. S'il y a huit Médecins, le premier nombre divisé en huit, donne

à-peu-près trois cents douze malades pour chacun. Les autres maisons de santé dont j'ai parlé ailleurs, ne s'écartent guères de cette proportion. Ces données étant convenues, le Médecin, à sa visite du matin, fixe pour la journée, la nature des remèdes, le tems de leur administration, & la manière d'en faire usage. Il détermine aussi, dans le même-tems, l'espèce & la quantité d'alimens convenables à chaque malade, & les heures auxquelles ils doivent les prendre. Ses fonctions ne s'étendent pas au-delà de ce travail. Mais ces secours sont-ils suffisans? Non, sans doute; c'est ce qu'il faut considérer.

Quelle que soit la maladie d'un sujet donné, il y a des circonstances (elles sont même fréquentes) qui exigent l'emploi des remèdes actifs. Prenons pour exemple des fièvres humorales avec putridité & saburres dans les premières voies : comme ces fortes

d'affections morbifiques sont extrêmement communes, je les cite de préférence, afin qu'on ne m'accuse pas de choisir celles qui serviroient plutôt à confirmer mes idées, qu'à démontrer simplement la vérité. Or, ce cas indique les vomitifs les plus énergiques, c'est à-dire, ceux qui sont tirés de la classe du règne minéral, tel que le tartre stibié. Avec quelques précautions qu'on en modère les effets, il n'en résulte pas moins qu'ils doivent être observés par une personne instruite; sur tout quand on en fait l'application à une classe de citoyens qui n'ont pas assez d'intelligence pour se conduire d'après les conseils qu'on leur donne. Ou ils en prennent une trop grande, ou une trop petite quantité, très rarement ce qui est strictement nécessaire.

Dans le premier cas, le remède accable les malades, épuise les forces, fatigue les viscères, les irrite, engorge la tête, détermine des secousses capa-

bles de briser les vaisseaux, de donner naissance aux hernies, & d'augmenter le volume de celles qui étoient peu sensibles, occasionne des superpurgations, la lienterie, la dysenterie, donne plus de véhémence à la fièvre, change la marche de la maladie primitive, &c. Ces effets dangereux ne manquent guères d'avoir des suites funestes pour quelques malades.

Dans le second cas, les humeurs sont agitées sans évacuations suffisantes; la machine éprouve un tourment inutile, mais sans soulagement: les matières remuées sans être expulsées, ferment davantage; la maladie devient plus grave. Il est quelquefois trop tard pour réitérer le remède avec utilité; car on ne disconvient pas que les personnes attaquées d'affections morbifiques, ne se présentent pas toujours au moment de l'invasion. De-là l'accroissement des symptômes, celui de la maladie essentielle, celui du danger

qu'elle comporte ; d'où la perte inévitable d'un plus grand nombre de malades.

Les infirmiers & les infirmières sont incapables de modérer ou d'augmenter l'action des remèdes, parce que cette conduite exige des connoissances réelles ; telles sont les suivantes.

1°. La comparaison des effets résultans de leur action plus ou moins énergique, effets trop foibles ou trop violens dans un cas donné. Or, cette comparaison comporte une étude approfondie de la Médecine, puisqu'elle suppose des notions justes sur une maladie déterminée, & une idée exacte du degré auquel les médicamens doivent porter leur action pour être salutaire.

2°. L'examen des effets du remède relativement à tel individu plus ou moins irritable, plus ou moins susceptible d'être agité par une substance donnée, susceptible d'être mus avec excès ; d'où la nécessité de suspendre

l'action du remède , ou d'en discontiner l'usage : jugement qui doit être porté dans le moment même. Or , les combinaisons relatives à cet objet font encore le fruit d'une étude très-approfondie.

3°. L'observation d'un défaut d'action de la part d'un médicament , d'où la nécessité d'en augmenter les doses dans une constitution qui résiste puissamment à l'énergie des substances stimulantes. Or , on ne peut pas douter que des infirmiers ne soient incapables de s'acquitter d'une fonction aussi délicate ; il seroit d'ailleurs imprudent de leur confier des opérations qui peuvent donner naissance à des fautes irréparables.

Je range dans la classe des infirmiers toutes les personnes qui ont la hardiesse de faire la Médecine , sans avoir appris avec un soin extrême , les principes de cette science. Il faudra que ce qu'on appelle *Aides-Chirur-*

giens, dans les Hôpitaux, aient la bonté de se trouver compris dans le nombre des personnes dont je parle.

Ajoutons encore un exemple des dangers auquel les malades sont exposés dans les circonstances que j'indique. Si un sujet est attaqué d'une maladie inflammatoire comme la pleurésie, le Médecin prescrit une saignée sur-le champ. Le pouls étoit dur, tendu & fort : la saignée a laissé une tension qui tient au spasme de la machine, mais qui n'est plus l'effet de la pléthore sanguine. Ce changement s'est opéré après la visite du Médecin qui avoit conseillé une seconde saignée avec des restrictions. Mais qui comprendra le véritable sens de ces restrictions, qui jugera leur véritable application, qui distinguera les nuances difficiles à saisir, d'un pouls qui n'est tendu que par un spasme habituel ou momentané, d'avec celui qui ne conserve de force & de tension que par la plénitude ? Sont-ce

108 *Moyens de rendre les Hôpitaux*
des infirmiers, sont-ce des Eleves en
Chirurgie ?

Combien j'aurois encore de réflexions à ajouter sur le même sujet, sans parler des accidens qui demandent un secours urgent !

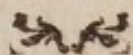
Cependant, en négligeant les précautions que j'indique, la maladie suit une marche étrangère à celle qu'elle devoit observer ; mais cette marche est funeste. Considérons ce qui se passe dans le monde. Quand un Médecin craint une révolution prochaine dans une maladie, ou quand celle-ci s'annonce avec véhémence, & que ses symptômes croissent promptement en nombre & en intensité, il va plus souvent chez le malade, pour savoir si les accidens n'indiquent pas de nouveaux secours. Dans les fièvres avec exacerbation, il visite la personne qui en est attaquée à l'heure des redoublemens, pour en distinguer le caractère & juger, avec plus de certitude, la

nature des moyens par lesquels il peut combattre ses symptômes. Or , un seul Médecin ne remplira jamais une tâche aussi pénible envers un grand nombre d'individus qui attendent ses secours. D'ailleurs, il est nécessaire que sa visite soit faite à une heure régulière , & qu'elle soit générale : autrement, il n'y auroit plus d'ordre dans le service ; ce qui seroit un inconvénient plus grand , parce qu'il seroit nuisible au plus grand nombre ; or, une méthode semblable est inadmissible dans un Hôpital.

Si l'on fait attention que les redoublemens , dans les maladies fébriles, se manifestent plus ordinairement pendant la nuit, & à différentes heures, comment le Médecin pourra-t-il les observer ? Quand même un zèle indiscret (j'ai presque dit insensé) le porteroit à s'imposer une pareille tâche, combien veut on qu'il vive avec une fatigue aussi extraordinaire ? Je n'

pas qu'il ne se trouve des personnes assez déraisonnables pour exiger de lui une pareille conduite. Mais par quel hazard ne laisse-t-on pas à celui-ci une liberté qu'on ne refuse pas au Chirurgien-Major? Quand ce dernier fait sa visite, il ordonne les pansemens, tout le reste de la journée est à sa disposition; il le donne à des affaires absolument étrangères aux soins qu'il doit aux malades de son Hôpital; coutume assez juste, puisqu'il peut, sans inconvénient, être remplacé par les Elèves. Qu'on ne s'attende pas qu'un Médecin devienne esclave, & qu'on parvienne à le priver de la possibilité de donner des secours aux personnes dont il a la confiance.

Quand il a rempli ses devoirs envers les pauvres, il se doit ensuite à la société. Il seroit aussi coupable en refusant ses conseils aux gens du monde, qu'en privant les indigens de ses soins.



CHAPITRE XI.

MÉTHODE A SUIVRE DANS LE CHOIX
DES MÉDECINS QU'ON DOIT
ATTACHER AUX HÔPITAUX.

PAR tout ce qui précède, on est persuadé qu'il est nécessaire de faire des changemens dans la manière d'exercer la Médecine des Hôpitaux. Ces changemens consistent dans les secours utiles aux malades, soit pendant le cours de la journée, soit pendant la nuit, indépendamment de la visite du Médecin. Ces secours, que les circonstances indiquent, exigent la présence de personnes instruites des différentes sciences dans lesquelles consiste essentiellement la Médecine. Il suit de ces observations, qu'il est au moins aussi indispensable d'avoir des jeunes Médecins dans les Hôpitaux, que des Eleves en Chirurgie.

Les précautions nécessaires pour en faire un choix convenable sont indiquées par les usages qu'on suit dans tous les concours : ce sont les suivantes.

1°. Les Médecins dont j'ai démontré l'emploi indispensable, ne pourront être choisis qu'au concours.

2°. Chaque concurrent donnera des preuves de trois années d'études suivies dans une université.

3°. Il présentera des attestations de *vie & mœurs* qui soient les garans des sûretés qu'on est en droit de prendre sur sa personne.

4°. Son tems de service sera fixé à trois ans, sans y comprendre les tems de mutation dont je parlerai ailleurs.

5°. Il sera soumis aux ordres du Médecin en chef, pour l'utilité du service.

6°. Il ne pourra se faire remplacer par aucun de ses Confrères, hors le cas de nécessité, & sans en avoir obtenu la permission du Médecin en chef.

7^e. Il aura le droit d'exiger , au sortir de l'Hôpital, après ses trois ans de service, des attestations relatives à la régularité de sa conduite, & à la manière dont il aura rempli ses devoirs. Ces attestations seront signées par le Médecin en chef & un des Administrateurs qui aura bien voulu se charger de l'inspection de cette partie d'administration.

Comme ces différentes propositions sont susceptibles d'un développement qui en établisse les rapports, il est nécessaire de les considérer dans les détails qu'elles présentent.

1^o. *Les Médecins (qu'on doit regarder comme AIDES) ne pourront être choisis qu'au concours ; c'est la seule forme d'après laquelle il soit possible de porter un jugement assuré sur les concurrens, puisque c'est par elle qu'on distingue le mérite de chacun d'eux.*

Je n'ignore pas que des jeunes gens instruits ne soient quelquefois effrayés

de ces sortes de disputes; par conséquent, ils ne se montrent pas réellement ce qu'ils sont en effet : on est donc exposé à préférer des sujets moins instruits que ceux qu'on refuse. Cependant, quelle autre méthode adopter qui ne favorise pas davantage les injustices ou la partialité; car les considérations, les recommandations, & les affections particulières, prévaudroient presque généralement dans le choix des sujets destinés à remplir les places que je suppose établies; ce qui seroit un inconvénient infiniment plus grand que celui qui résulte de la première forme indiquée.

Un concours ne suffit pas pour rendre une justice exacte & rigoureuse, parce qu'en déterminant d'avance le sujet des thèses, il est possible de favoriser quelques personnes, en leur communiquant l'objet des disputes. Pour éviter les erreurs qui dépendroient de ces préférences marquées, on aura un ouvrage relatif à l'objet du concours, & on

prendra la première question qui se présentera à l'ouverture du livre. Avec cette précaution, personne ne connoîtra, avant le tems, la matière à traiter par les concurrens.

Le concours formera un examen sur les différentes parties essentielles à la Médecine, c'est-à-dire, que les sujets du concours seront tirés, 1^o, des différentes sciences physiques, telles que la Chymie, l'Anatomie & la Phisologie : 2^o des sciences purement médicales, telles que la Pathologie & la Thérapeutique.

Le Médecin de l'Hôpital sera juge du concours : on lui associera deux de ses Confrères choisis dans les compagnies savantes. Ils seront accompagnés des Administrateurs qui seront convenus de se rendre à l'examen, & particulièrement de celui qui aura cette partie d'administration sous son inspection. ¶

2^o. *Chaque concurrent donnera des preuves de trois années d'études....*

116 *Moyens de rendre les Hôpitaux*

Pour faire le service fixé par les observations précédentes, il est nécessaire que les Médecins admis à l'Hôpital soient instruits. En fixant trois années de cours, ce n'est peut-être pas assez exiger ; mais comme il se trouve des hommes d'une grande pénétration, & qui se livrent avec ardeur à l'étude, ceux-là seront capables de remplir les devoirs qu'on leur aura prescrit, après le tems de travail déterminé précédemment. D'ailleurs, le concours ne laissant aucune incertitude sur le choix des sujets, on ne sera pas trompé dans ses espérances relativement au service qui leur sera imposé.

On observera que le concours donne aux anciens étudiants la facilité d'obtenir les places dont nous parlons. Il y a lieu de penser que ces derniers se présenteront en grand nombre, par la raison qu'étant sur le point de terminer leurs études, la pratique de la Médecine les intéresse davantage, & leur devient

plus nécessaire : ils connoissent mieux le besoin de s'y appliquer ; par conséquent , les facilités qu'on leur offriroit de satisfaire leur inclination à cet égard , ne peuvent pas manquer de leur être agréables.

3°. *Il présentera des attestations de vie & mœurs....* Cette condition est indispensable pour admettre des jeunes gens dans un Hôpital. L'asyle des indigens doit être plus respecté que les palais des grands. On ne manque point impunément à ceux-ci ; leur vengeance est aussi prompte qu'elle est sévère : on leur porte d'ailleurs une sorte de respect que l'habitude a rendu général ; ce sentiment éloigne de toute action qui pourroit leur déplaire. Il n'en est pas de même du pauvre ; sans appuis, sans secours , on peut l'outrager presque sans crainte d'être puni de l'injure qu'on lui a faite. Accoutumé à l'indifférence qu'on a universellement pour lui, il fait que personne ne prendra sa défense ; c'est à

lui, tant qu'il conserve ses forces, à faire choix des moyens qu'il juge à propos, pour obtenir la réparation des torts qu'on lui a fait supporter. Mais l'asyle qu'on offre à ses infirmités est un lieu respectable, c'est un bienfait de la Nation. Le bienfait seroit incomplet, si, pendant qu'on soulage le malheureux dans ses douleurs physiques, on accabloit son cœur par des peines. Les sollicitudes ne sont pas des maux moindres que les souffrances du corps. On manqueroit donc, à tous égards, le but qu'on se propose, si l'on n'accordoit aux pauvres admis dans les Hôpitaux, que les secours de la Médecine; l'humanité veut que celui qui se livre aux soins généreux de rendre la santé à l'indigent, essuie aussi ses larmes. Il faut qu'un citoyen malheureux reconnoisse à l'abord de celui qui s'approche pour le soulager, cet empressement, ce zèle & cette bonté avec laquelle une ame compâtissante vient à l'aide des miséra-

bles. Il faut que le pauvre doute si le Médecin qui s'occupe de ses maladies ne souffre pas autant que lui même; qu'il bénisse le lieu qu'on a consacré à la guérison de ses infirmités, & qu'en rentrant dans le monde, il dise à ses compagnons d'infortune : « Amis, je n'aurois pas
» pensé qu'on pût éprouver quelque sa-
» tisfaction dans les accès d'une douleur
» déchirante; cependant, j'ai quelquefois
» oublié mes maux, en voyant venir à
» mon secours ces hommes charitables,
» qui s'empressoient de mettre fin à mes
» peines. Je les ai vus souffrir de mes
» tourmens; & pendant qu'ils étoient
» occupés à calmer leur violence, je
» sentoís le courage & la tranquillité
» renaître dans mon esprit; peu s'en
» falloit que je n'ignorasse, en les écou-
» tant, lequel étoit le plus vivement
» affecté du consolateur ou du malade ».

Ces principes sont dans le cœur de presque tous les étudiants en Médecine : nés de parens honnêtes, leur éducation

120 *Moyens de rendre les Hôpitaux*
est distinguée : la bienfaisance & l'humanité sont les principales vertus auxquelles on a formé leur jeunesse : l'exemple leur en a fait un devoir inviolable. Leur conduite a toujours été marquée , dans les Hôpitaux , par des traits de bonté & de compassion. On ne doit donc pas craindre qu'ils méritent les reproches qu'on a fait si souvent & avec raison , à d'autres personnes dont la rudesse & le défaut d'usages rend les procédés mal-honnêtes envers les pauvres.

4°. *Son tems de service sera fixé à trois ans.* Ce terme peut n'être pas de rigueur, & l'on pourroit, à cet égard, prendre des tempéramens que les circonstances indiqueroient. On observera toutefois que cet espace de tems est, en quelque sorte nécessaire, pour que l'Hôpital retire de lui des services marqués. L'on a droit d'exiger la continuation de son travail, comme une espèce de tribut qu'il doit au lieu où il a été

été formé à la pratique. Il doit aussi une portion de son tems & de ses soins aux pauvres. Il est bon qu'il remplisse de bonne heure un devoir auquel il est assujetti toute la vie. Ces considérations seront les motifs qui le détermineront toujours à souscrire à la loi qui lui est imposée dans cet article.

Pendant les premiers mois, il n'auroit pas la méthode & le discernement nécessaires pour remplir les occupations auxquelles il est destiné. Ses premières fonctions s'exerceront avec crainte ; mais cette crainte est précieuse, parce qu'elle est l'effet de la prudence ; qualité qui fait éviter les erreurs, fruits malheureux de la présomption & de la fausse sécurité des ignorans. Ce ne sera qu'après être habitué au service, que ses soins deviendront véritablement utiles.

Ces remarques nous apprennent qu'il y auroit un inconvénient à recevoir en

même tems, ou dans un même concours, les Médecins des Hôpitaux, parce qu'aucun d'eux ne feroit au fait du travail dont il doit s'acquitter. Il en résulteroit, pour le Médecin en chef, un embarras & une gêne fatigante. On évitera ces désagréemens par un concours renouvelé chaque année, ou à des époques plus rapprochées, afin qu'il ne sorte à la fois qu'un Médecin interne, qu'on remplacera dans le tems même de sa sortie. De cette manière, les derniers reçus auront l'avantage d'être réunis avec des anciens capables de les aider de leurs conseils & de diriger leur service quand ils craindront de s'en écarter.

5°. *Il sera soumis aux ordres du Médecin en chef, pour l'utilité du service.* Il n'y a point d'autre marche à suivre dans la distribution d'un grand travail; autrement, tout est confusion, & le service est négligé, ou il ne se fait

point du tout. Le Médecin en chef est le seul Juge des observations dont il faut tenir compte, par rapport à l'action des remèdes sur tel ou tel individu; lui seul peut prescrire l'espèce de secours nécessaires à un malade déterminé, & indique les moyens qui lui sont applicables dans les cas qu'il aura prévu. Il reste aussi d'autres objets à considérer relativement à cet article ; mais ils trouveront mieux leur place, quand je parlerai des avantages que les Hôpitaux retireroient du plan que je propose, & de ceux qui en résulteroient pour la Médecine en général. Quoique j'aie déjà traité ce sujet en partie, j'aurai encore d'autres réflexions à réunir aux précédentes.

6°. *Il ne pourra se faire remplacer....*
La raison en est que son travail étant convenu, il a été fixé suivant sa capacité. Or, en chargeant un autre de son emploi, celui-ci n'auroit pas reçu

les mêmes instructions ; par conséquent , le service seroit défectueux , & l'utilité qui doit résulter de son assiduité , ne pourroit plus avoir lieu. Si le chef lui a donné des ordres importans qu'un autre ne puisse pas exécuter , le premier est trompé dans son attente. Cette omission de devoirs de la part du Médecin interne , étant quelquefois liée à la vie d'un malade , devient un abus de confiance & une négligence criminelle & punissable.

Il est donc de la plus grande importance que le Médecin en chef ait une sorte d'inspection sur les Médecins internes , par rapport au service ; inspection qui comprend aussi la connoissance de leur conduite dans les infirmeries ; car c'est de cette supériorité apparente ou réelle , que doit résulter le bon ordre & une sorte de discipline , nécessaires pour maintenir des jeunes gens dans les bornes du devoir & des bienfaisances.

7°. *Il aura le droit d'exiger.... des attestations....* C'est un acte de justice auquel on ne peut pas se refuser : je dirai plus ; c'est un devoir auquel on est tenu essentiellement envers des personnes qui ont rendu des services. C'est la seule récompense à laquelle le Médecin interne puisse prétendre : lui refuser des témoignages satisfaisans, quand il les aura mérités , seroit manquer à la gratitude & à la bienveillance dont il s'est rendu digne par sa conduite.

Ces attestations ont encore un autre objet intéressant pour le Médecin ; elles sont la preuve de ses travaux , de son application à la Médecine pratique , & de sa capacité à remplir les devoirs que son état lui impose. Elles apprennent donc au public qu'il avoit mérité d'être distingué parmi ses concurrens , par la manière dont il a fait ses études ; qu'on l'avoit préféré aux autres pour remplir la place qu'il a obtenue dans un

Hôpital ; que ses connoissances se sont multipliées dans un lieu d'instruction , & que , par toutes ces raisons , il mérite une considération particulière qui l'élève au-dessus du commun de ses Confrères.



CH A P I T R E X I I .

DES AVANTAGES QUE LA MÉDECINE
RETIREROIT DE L'EXÉCUTION DES
PROJETS PROPOSÉS.

A PRÈS avoir démontré de quelle utilité seroit pour le service des Hôpitaux, l'exécution du plan dont on vient de lire l'exposé, il est nécessaire que j'indique maintenant les avantages qui en résulteroient pour la Médecine en général.

Personne ne doute que le Médecin, instruit par les grands maîtres & par des études particulières, n'ait pas acquis le degré de perfection auquel il peut parvenir. Il en est de cette science comme de toutes celles qui consistent non-seulement dans les combinaisons du jugement, mais encore dans l'application des connoissances acquises. L'homme

érudit se feroit une fausse idée des maladies, s'il ne les considéroit que dans les livres : la raison en est que les Auteurs, en traitant d'une affection morbifique déterminée, sont forcés à l'isoler, en la présentant avec ses principaux caractères, pour la rendre reconnoissable & pour en donner une idée précise. Mais les accidens étrangers qui se combinent avec elle, ne sont point & ne peuvent point être le sujet de leurs documens. En effet, s'il falloit rendre compte dans l'enseignement, de toutes les complications dont les maladies sont susceptibles, l'instruction de chacune d'elles, exigeroit un Traité entier de Médecine. Or, au lieu de rendre les préceptes plus clairs & plus intelligibles, ils paroîtroient au contraire, incompréhensibles ; car l'esprit ne faisoit point cette variété immense d'objets.

Quand même on parviendroit à classer dans sa mémoire, cette multitude d'idées, qui n'ont pas toujours une liai-

son très-apparente les unes avec les autres (puisque les effets physiques dont elles sont les suites, dépendent souvent de causes opposées) on n'auroit pas encore acquis tout ce qu'on doit savoir. Il faudroit apprendre quelle peut être l'influence de l'âge , du sexe , du tempérament , du climat , des habitudes , de la nourriture , des dispositions morales actuelles, &c. sur telle ou telle affection. Or, ces apperçus ne pouvant être liés parfaitement ensemble par le caractère d'une maladie donnée , il s'en suit qu'on ne les distinguera jamais par la réflexion.

Il n'y a donc qu'un moyen de tirer un profit réel des études de la Médecine ; c'est d'appliquer les principes d'après lesquels le jugement dirige ses opérations, à une circonstance donnée.

S'il existoit un jeune Médecin parfaitement instruit, qui n'eût jamais vu de malades , & qui n'eût pas suivi les

révolutions d'une affection morbifique; si on le plaçoit à côté d'un homme attaqué d'une fièvre inflammatoire, la multitude de symptômes qu'il observeroit, le mettroit dans l'impossibilité d'en porter un jugement assuré, & de fixer un plan de curation convenable. Mais quel seroit son embarras, si tout-à-coup destiné à donner ses conseils à plusieurs personnes dans des états très-différens, il retrouvoit des symptômes semblables chez les unes & les autres. Cependant, cette ressemblance apparente existe constamment dans les maladies fébriles. Qu'on ajoute maintenant à ces remarques les considérations prises de l'état de chaque individu, d'après lesquelles on est forcé à varier le traitement; dans quelle confusion d'idées & dans quelle incertitude, ne se trouve pas un homme instruit, mais qui n'a pas eu le tems de se faire à l'aspect des maladies? Il ressemble à ces Naturalistes, savans dans leur cabinet, où chaque mine

métallique , bien étiquetée & bien choisie, présente toujours des caractères distincts ; mais si on les descend dans les abîmes où les métaux sont confondus entr'eux , comme avec les terres & les pierres qui les environnent, ils n'y apperçoivent plus que des productions informes , dont ils ne reconnoissent point les différences. L'enveloppe qui recouvre un métal précieux , ne leur laisse plus distinguer la substance qu'elle contient.

Il en est de même des maladies ; elles ont des enveloppes communes , à travers lesquelles un œil qui n'est pas exercé n'apperçoit presque rien dans les premiers tems. Mais le Médecin en chef en faisant observer les accidens principaux , met la maladie au grand jour. Il fait connoître les complications & l'influence du tempérament , & des autres attributs du sujet , par des réflexions simples. Par cette méthode , il donne à ses Disciples la facilité de

juger les motifs qui le déterminent à préférer tel moyen curatif à tel autre qui leur auroit paru plus convenable à l'état apparent du malade. Alors, les pensées qui se présentoient en foule à leur imagination, se classent d'une manière nette, & viennent naturellement s'adapter à la circonstance qui les occupe. Cette marche suivie pour tous les accidens qu'on observe dans un grand nombre d'individus, les rappelle aux véritables principes qui avoient été le sujet de leurs premières études. Leur doctrine appuyée sur ces deux bases, devient la source de leurs progrès rapides dans la pratique.

S'il est des hommes qui puissent tirer un grand avantage des sciences qui sont en même tems théoriques & pratiques, ce sont ceux qu'on a dirigé par la méthode que j'indique. Mais cette méthode, pour être parfaite, exige encore d'autres études; c'est l'observation continuée de la marche des maladies;

par conséquent, il est nécessaire que les jeunes Médecins s'appliquent à suivre les révolutions auxquelles une affection morbifique est assujettie par son caractère, & à distinguer les efforts de la nature, qui tendent à la guérison, d'avec ceux qui accélèrent la mort du malade. En effet, on ne parvient bien à juger quelle sera la terminaison d'un symptôme donné, qu'en examinant attentivement les désordres qu'il occasionne, & ceux qu'il fait disparaître. Disons sans crainte une vérité qui sera avouée des grands Praticiens. S'il falloit créer la pratique de la Médecine, il seroit indispensable qu'un Physicien parfaitement instruit des loix de l'économie animale, observât la marche des maladies, sans la troubler par aucun secours, & qu'il cherchât dans les cadavres les ravages qui auroient été l'effet de la maladie même. Les remarques qu'il auroit faites, & qu'il auroit multipliées dans des circonstances égales, forme-

roient un code de doctrine invariable, par rapport aux indications. Ces principes solidement établis, les moyens curatifs se présenteroient d'eux-mêmes à l'esprit; & la Médecine deviendrait comme la jurisprudence des bonnes Républiques, un recueil de Loix fixes, dont l'application pourroit toujours être juste pour un esprit cultivé.

Ce sentiment se rapproche de celui des anciens; ils vouloient qu'on observât la marche des maladies nouvelles, sans l'interrompre par des moyens curatifs, afin d'apprendre de la Nature même, quelles étoient les ressources dont elle usoit dans la guérison. Ils ne s'écartoient point de ces principes dans les épidémies. Les Modernes en ont quelquefois donné l'exemple. Mais quelque judicieux que soient ces préceptes, il y auroit de l'inhumanité à s'y conformer entièrement. Ce seroit une barbarie, ce seroit un crime, de refuser à un citoyen, les secours que son

état exige, en restant spectateur du danger auquel il est exposé.

Les connoissances accumulées pendant tant de siècles pour parvenir jusqu'à nous, ne permettent plus aux Médecins de faire de si cruels sacrifices; l'histoire des maladies est écrite avec toute l'exaëtitude qu'on peut desirer; mais il n'en importe pas moins aux jeunes Médecins de s'appliquer à connoître aux lits des malades, les traits historiques qu'ils ont appris dans les livres. Il est tems de considérer quels services une semblable instruction les met à portée de rendre à la Médecine.



CHAPITRE XIII.

DE LA NÉCESSITÉ DE FIXER
L'OPINION, SUR L'ESPÈCE DE
MÉRITE QU'ON DOIT ACCORDER
AUX AUTEURS.

CETTE science, comme toutes les autres, est le résultat des réflexions des hommes. Chaque Auteur a donné son sentiment; quand ses principes ont été faux, sa doctrine est devenue dangereuse. Sa réputation n'a pas toujours eu pour compagne, la vérité de ses dogmes. Il y a d'ailleurs dans toutes les choses de jugement, une manière infidieuse de captiver les suffrages, quand on met les évènements vraisemblables à la place des faits. Cette manière perverse d'enseigner, est d'autant plus séduisante, qu'elle est présentée avec plus d'esprit & avec un plus grand

appareil de savoir. En effet, comment alors distinguer la vérité, si on n'est pas soi-même plus instruit que celui qu'on a choisi pour maître? Si l'autorité qui naît d'une estime généralement accordée à un Auteur, contribue encore à augmenter la confiance qu'on a dans ses maximes, à quelles erreurs ne doit-on pas se livrer, si ses Ouvrages ont de faux principes pour base? Or, tel est l'effet de la science dont je parle; les livres les plus recommandés offrent souvent aux lecteurs des doctrines opposées; de leur étude doit résulter fréquemment de l'incertitude dans l'opinion, & quelquefois le choix de faux principes. Il n'est personne de nous qui n'ait été exposé à ces erreurs. Qu'on juge maintenant combien il a fallu de travaux pour embrasser le sentiment qui étoit appuyé par les meilleures preuves? Qu'on conçoive quelle justesse de discernement on doit apporter dans son instruction, pour ne pas marcher

au hazard, & s'égarer dans la route qu'on vouloit suivre. Si l'on convient encore que tous les hommes qui se font destinés au même état, n'aient pas une égale aptitude à distinguer la vérité, ceux qui s'en seront écartés, rendront de bien mauvais services aux personnes dont ils auront obtenu la confiance.

On pourroit prévenir les inconvéniens inséparables du défaut d'institution dont je parle. Pour parvenir à remplir un objet aussi important, il seroit nécessaire qu'on passât en revue les Auteurs les plus célèbres, en mettant à côté de leurs écrits, les notes qu'on auroit accumulées par une observation longtems répétée; travail immense, qui ne peut être exécuté que dans un lieu où l'on réunit un grand nombre de malades de la même espèce. En comparant ensuite ces notes avec les Ouvrages qui nous auroient été transmis, on apprendroit à distinguer les Auteurs

qui ont bien connu la nature, d'avec ceux qui l'ont présentée sous un faux aspect. Un jugement qui auroit pour base les précautions que j'indique, épargneroit aux étudiants de longues recherches ; il rendroit l'étude de la Médecine plus facile & plus sûre ; & l'on ne verroit plus la différence des opinions inquiéter les malades, & les exposer à confier imprudemment leur santé à des hommes qui n'auroient pas mérité leur confiance. Les notes dont je parle seroient réunies par les anciens Médecins internes : on les multiplieroit dans différens Hôpitaux & dans différentes Provinces, pour ne pas confondre, avec les accidens de la maladie essentielle, ceux qui naîtreient de l'influence du lieu, de la saison, &c. La rédaction seroit faite par les Médecins en chef des Hôpitaux, ou par une compagnie savante. Ce service rendu pendant vingt ans à la Patrie, lui seroit plus utile, sans doute, que ces concours

annoncés sur de petites questions dont on fait l'objet des grands prix si honorables pour ceux qui les remportent.

La rédaction de cet Ouvrage exige un plan très-simple, & qui ne laisse aucune incertitude sur la doctrine de chaque Auteur; par conséquent, il doit différer entièrement de la méthode qu'Haller avoit adoptée pour distinguer les Ouvrages dont il recommandoit la lecture aux jeunes Médecins. Sa méthode consiste à désigner par des signes particuliers, le degré d'excellence d'un Auteur, & la préférence qu'on doit lui accorder; mais on conçoit que le but que nous nous proposons n'est pas rempli par le plan de Haller.

Afin de donner une idée plus juste des travaux que nous croyons utiles à exécuter, nous exposerons notre méthode par l'exemple suivant. Morthon & Sydenham ont traité de la petite vérole. L'un & l'autre ont suivi une

marche opposée : le premier en faisant un abus dangereux des remèdes incendiaires , & l'autre en les proscrivant presque'universellement. Il est donc question maintenant d'indiquer en quoi consiste l'erreur de ces deux Auteurs célèbres.

Si la maladie dont nous parlons avoit une marche uniforme, si elle étoit toujours accompagnée des mêmes accidens, si l'influence du climat, si celle des habitudes, de la constitution du sujet, &c. n'y apportotent pas quelques variétés, sans doute qu'un plan de curation, fixé d'après des vues déterminées, suffiroit constamment pour opérer la guérison. La difficulté consisteroit donc seulement dans le choix de la méthode : l'observation apprendroit quelle seroit celle de Morthon ou de Sydenham, à laquelle on devroit accorder la préférence, & alors tout le travail à faire, sur cet objet, seroit arrivé à la perfection.

Mais la différence de symptômes qui chez les uns , annonce la difficulté de l'éruption faite de forces , tandis que les facultés trop actives chez d'autres individus , exigent qu'on diminue leur action , le degré de malignité ou de putridité qui accompagne quelquefois cette maladie , quoique très - souvent elle se montre avec un caractère inflammatoire , sont les motifs qui doivent forcer les Praticiens à varier leurs traitemens , suivant que les circonstances l'indiquent. Comme ces différences ont été apperçues par les Auteurs , il reste donc à prendre , dans leurs Ouvrages , ces caractères variés qu'ils ont bien saisis , & qu'ils ont bien présentés , pour en former un corps de doctrine convenable à tous les cas.

C'est précisément en suivant cette marche qu'on parviendra sûrement à indiquer les erreurs qui rendent , à quelques égards , leurs écrits dangereux pour les Médecins qui n'auroient pass

encore les connoissances nécessaires , sans lesquelles ils ne parviendront point à éviter les mêmes défauts. Or , le plan que nous proposons les sauveroit de ces méprises , inevitables en suivant l'opinion exclusive d'un Auteur célèbre.

Ce que nous disons de la petite vérole est applicable à toutes les autres maladies. Il résulteroit donc du travail projeté une base fixe , une doctrine certaine , & une instruction assurée pour les Médecins. On abrégeroit encore leurs travaux , en leur épargnant la peine d'une comparaison pénible entre les différens Auteurs ; comparaison dont le résultat ne seroit pas toujours en faveur de la vérité , quand on ne pourroit pas recueillir des faits assez nombreux pour asseoir son opinion d'une manière invariable.



CHAPITRE XIV.

COMMENT ON DOIT CONCEVOIR L'UTILITÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.

QUELQUES personnes ne manqueront pas de trouver l'exécution de ce plan impraticable , & d'en exagérer les difficultés , parce qu'elles ne concevront pas la manière d'entreprendre , avec fruit, un grand travail. Ramenons-les à la considération d'objets plus faciles à saisir , & fixons maintenant les esprits destinés à s'occuper de petits détails, sur des sujets physiques dont on leur ait fait apprécier la valeur.

Il est d'expérience que la connoissance des tems est utile à la Médecine ; il s'agit ici des saisons & des variations qui arrivent dans leurs cours. Mais, croit-on qu'en rassemblant des observations

tions météorologiques tirées de tous les cantons, pour en former un appendice général, on aura acquis quelques lumières sur le point de physique dont je parle ? Il me semble que chaque lieu, chaque exposition, chaque emplacement offre, à cet égard, des variétés infinies ; en sorte que dans une ville de médiocre étendue, mais placée sur des terrains de différente hauteur, recevant en divers quartiers une action différente de la part des courans d'air & de l'aspect du soleil, &c. il y aura des résultats très-oppoſés dans l'observation médicale. Cette proposition est prouvée par des faits. J'ai vu (& tous les Médecins ont vu comme moi) dans les villages mêmes, le quartier exposé au midi attaqué d'une maladie épidémique, dont le quartier opposé étoit complètement exempt. Quelle influence ont donc eu, sur le dernier, les brouillards de tant de jours déterminés, la continuité de tels vents, l'action de la

chaleur ou du froid , &c. &c. ? Si les observations météorologiques sont de quelque utilité , c'est en considérant ce qui se passe dans un lieu circonscrit , sans en prétendre faire l'application à d'autres ; mais dans cette hypothèse , il est essentiel de tenir compte de l'humidité habituelle ou accidentelle de l'air , de sa pureté , ou de son mélange avec des substances aériformes mal faisantes , du tems ou elles sont plus sensibles par leurs effets , &c. circonstances qui exigent un examen suivi dans le même lieu , indépendamment des quartiers environnans.

Les variations des tems n'ont pas seulement une influence marquée sur la naissance des maladies ; mais les grands changemens qui se passent rapidement dans l'atmosphère , portent aussi leurs impressions sur les affections fébriles. On remarque que les crises sont ou retardées ou incomplètes dans les tems où les vents soufflent avec vio-

lence. Ceux du Nord font particulièrement éprouver aux malades, des symptômes irréguliers que ne comporte point le caractère de l'affection essentielle : telles sont les agitations accompagnées d'une chaleur brûlante & d'une sécheresse à la peau ; phénomènes qu'on observe dans les fièvres humorales, lorsque le vent passe promptement du Midi au Nord. Ces variations sont plus manifestes dans les sujets qui ont la fibre très mobile. Elles sont très-faciles à distinguer dans les fièvres catarrhales & rhumatismales. On les retrouve aussi dans les maladies chroniques, chez les personnes qui ont des humeurs errantes : elles changent visiblement la santé de celles qui ont un tempérament foible, & leur occasionnent des accès de fièvre anormale, soit en agaçant le système nerveux, soit en supprimant la transpiration, & souvent en exerçant les deux actions en même tems.

148 *Moyens de rendre les Hôpitaux*

Il seroit donc indispensable de considérer en quoi consiste essentiellement l'action de l'atmosphère sur l'économie animale, dans l'état de maladie aigue & chronique. On parviendroit à cette connoissance en rapportant sur un tableau la situation journalière des malades, avec des colonnes contenant les vicissitudes de l'atmosphère, & faisant ensuite une comparaïson de la marche des maladies dans un tems fixe & dans les grandes variations.

Cette espèce de travail formeroit un des objets d'observations de la part des Médecins attachés aux Hôpitaux,



CHAPITRE XV.

MANIÈRE D'OBSERVER LES MALADIES POUR OBTENIR UN RÉSULTAT PLUS CERTAIN.

MALGRÉ l'exactitude des Auteurs qui nous ont précédé, on nous croit bien éloignés d'avoir une histoire complète dans ses détails, de la plupart des maladies. Les compagnies savantes persuadées de cette vérité, proposent chaque jour, aux recherches des Médecins, des travaux sur cet objet; mais le nombre des observations qu'on parvient à réunir dans une pratique nombreuse sur un sujet isolé, est encore bien petit en comparaison de celles que fournit un grand Hôpital. C'est donc-là qu'on peut véritablement acquérir des connoissances positives sur les diffé-

rens points de doctrine médicale qui ont besoin d'être considérés sous tous les aspects.

Pour remplir ce projet immense, on écriroit la marche d'une maladie donnée dans tous les sujets qui en auroient été attaqués, avec le précis de tous les symptômes qui s'y feroient remarqués. Après avoir obtenu une collection nombreuse de faits, on redigeroit ces observations pour en tirer des préceptes utiles, qu'on compareroit encore avec les Ouvrages des Anciens & des Modernes, & on pourroit se flatter alors d'avoir réuni tout ce qui sert à fixer le diagnostic, le pronostic, & la curation d'une affection morbifique.

Ce travail de détail ne peut être exécuté que par des Médécins attachés aux Hôpitaux, & forcés, par leur place, à séjourner dans les salles d'observation; destinés enfin à tenir un compte régulier de ce qui se feroit

passé en leur présence, pour qu'il en résultât cette masse de connoissances dont on tireroit l'extrait dont j'ai parlé ci-dessus.

Ces recherches achevées sur un sujet donné, on passeroit successivement à toutes les maladies, en les examinant avec la même attention, & l'on parviendroit un jour à rendre la doctrine parfaitement stable : bien entendu qu'on tiendrait compte des accidens qui dépendent du lieu, des usages, de l'air ambiant, &c. parce qu'en comparant les tables nosologiques, ainsi faites en différens endroits, on auroit la Médecine particulière de chaque endroit, & celle qui convient à tous.

Il n'est pas douteux que des hommes formés à une instruction aussi précise, ne doivent être considérés comme des citoyens précieux à l'Etat. Cette vérité n'a pas besoin d'être présentée dans ses détails, pour être généralement ap-

152 *Moyens de rendre les Hôpitaux*
précieuse. Ils seroient d'autant plus essentiels à la société, qu'ils seroient parvenus au degré de science qui les mettroit à portée de rendre de plus grands services. Ce ne seroient pas seulement des Médecins instruits de la théorie des sciences physiques, comme ceux qui quittent les Ecoles ; ils seroient encore habitués à une pratique d'autant plus assurée, qu'elle seroit le fruit d'une observation plus exacte que celle qu'on a d'ordinaire, & qu'elle auroit en même-tems le secours de la réflexion appuyée sur des principes invariables.

Indépendamment de ces avantages, les irrésolutions du public, par rapport à sa confiance, seroient dissipées par les témoignages qu'on donneroit aux Médecins attachés aux Hôpitaux. Il est nécessaire que les citoyens ne soient pas embarrassés dans le choix de ceux qui méritent leur confiance, afin que chacun n'abandonne pas au hasard,

le soin de sa vie. Or, les moyens que je propose détermineront mieux que toute autre considération, quels seront les Praticiens qui mériteront d'être distingués parmi leurs confrères.



CHAPITRE XVI.

DE CE QU'ON DOIT ENTENDRE
EN MÉDECINE PAR LES MOTS,
ESSAIS, TENTATIVES ET
EXPÉRIENCES.

EN demandant qu'on applique l'expérience acquise dans les Hôpitaux, à l'intérêt de l'humanité, quelques citoyens inquiets se persuaderont, sans doute, qu'on s'empressera de tenter des épreuves périlleuses, pour en connoître les résultats; car telle est assez universellement dans le monde, l'opinion reçue sur ce qu'on appelle expérience en matière de Médecine.

On croit généralement que les Philosophiens cherchent, dans des essais hasardeux, quelle utilité on pourra retirer de l'emploi d'une substance déterminée. Ce préjugé, mal fondé, jette

la consternation dans les esprits, & entretient les malades dans la crainte d'être les victimes des conjectures imprudentes qui se présentent à l'imagination des Médecins. Pour désabuser le grand nombre sur cette fausse prétention, je dirai ce que c'est en Médecine qu'*épreuves, tentatives & expériences.*

En observant avec exactitude, les phénomènes de toutes les maladies, on reconnoît par la réflexion, quelle analogie peuvent avoir entre elles, deux affections pathologiques, soit dans la nature de leurs accidens, soit dans le caractère de leurs causes, soit enfin dans le mode de leurs terminaisons. Le souvenir fixe les avantages résultans de l'usage d'un médicament indiqué dans un des deux cas, le jugement fait concevoir ce qu'on pourroit en obtenir dans un état analogue, & comment le même médicament contribueroit à la guérison. On connoît son action ; par conséquent, on juge

d'avance que son usage sera profitable. *L'essai, l'épreuve ou la tentative* apprend ensuite quel degré d'utilité on peut accorder à ce remède, & alors il y a *expérience*, c'est-à-dire, qu'on a connu par l'emploi plus ou moins réitéré, que cette substance étoit avantageuse dans tel cas, avec telles circonstances qu'on a soin de déterminer. Or, comme il est évident qu'on ne peut porter un jugement assuré sur la validité ou l'insuffisance d'un remède, que d'après des épreuves multipliées; il est encore évident que les Hôpitaux sont les lieux les plus propres à accélérer cette sorte d'instruction. Nous examinerons bientôt s'il est permis de se livrer à cette forme d'enseignement; mais disons encore un mot sur la fausseté du préjugé que je cherche à détruire.

Ce qu'on vient de lire suffiroit peut-être pour dissiper la crainte du peuple, sur ce qu'on appelle expériences, &

pour prouver que sa frayeur est imaginaire, si un préjugé pouvoit être anéanti facilement par un simple raisonnement. Considérons donc cet objet sous quelques rapports moraux. Si cette opinion étoit fondée, sa réalité auroit pour base un crime qu'aucune loi politique & religieuse ne pourroit rendre pardonnable ; car il n'y a point d'homme qui ait un droit réel sur la vie d'un autre (1). Le Souverain (2) même qui condamne un criminel à la mort, ne peut prononcer sa condamnation que parce que la Loi la prononce avant lui, & que la Loi qui le punit a été (3)

(1) Beccaria, Traité des délits & des peines, § III.

(2) Pufendorf, de jure natur. ac gent. lib. VI, cap. 3, § 6.

(3) Montesquieu, Esprit des Loix, liv. XV, chap. II.

faite en sa faveur , puisqu'elle avoit pour objet la sûreté publique. Mais exposer un citoyen au danger de perdre la vie, c'est se rendre coupable du crime de sa perte. Cette conduite ne feroit pas même admissible en bonne politique envers des Esclaves (1); car encore que ceux-ci puissent être regardés comme une propriété particulière, le propriétaire n'a pas le droit d'en priver l'Etat, puisque les Esclaves font partie de la richesse d'une Nation, & peuvent être, en quelque sorte, considérés comme un bien public. Cette maxime s'étend dans la législation aux choses inanimées, dont la destruction est prohibée ou modifiée, de manière que ces choses soient rendues le plus utile qu'il est possible à la Société. Chez les Grecs, il y avoit une Loi qui per-

(1) Grotius, de jure belli ac pacis. lib. II, cap. 5, § 28.

mettoit aux Esclaves traités trop rudement par leurs maîtres, de demander qu'on les vendît à d'autres plus humains (1). *Celui, dit Moyse, qui frappera son Esclave d'un bâton & qui l'aura fait mourir, sera coupable du crime d'homicide (2).* A plus forte raison, les Tribunaux doivent-ils venger & vengeroient-ils réellement la mort d'un citoyen qui auroit été la victime d'une épreuve faite sur sa personne.

On entend souvent les Médecins répéter une maxime capable de porter l'épouvante dans l'esprit de ceux qui n'en faisoient pas le véritable sens; c'est ainsi qu'ils disent : — *Dans un cas désespéré, il vaut mieux faire usage d'un remède incertain, que de n'en*

(1) Plutarch. de superstitione, tome II, p. 66.

(2) Lib. Exod. app. XXI, vers. 20,

160 *Moyens de rendre les Hôpitaux*
prescrire aucun. — On doit entendre
cette proposition de la manière sui-
vante. Un malade est réduit à une telle
extrémité, qu'on ne peut pas douter
physiquement de sa mort future, si l'on
ne met pas obstacle aux progrès de la
maladie. Il existe cependant un moyen
de curation applicable à la circonstance,
mais dont le succès est très-incertain,
en ce qu'il ne préviendra peut être pas
l'évènement qu'on appréhende : alors,
on dit, *il vaut mieux faire usage d'un*
remède douteux, que de n'en employer
aucun. La situation d'une femme grosse
dont l'accouchement seroit impossible
par les voies naturelles, par rapport
à un vice extraordinaire de conforma-
tion, nous fournit un exemple propre
à faire comprendre l'application de la
maxime qu'on a lue plus haut. Si les
douleurs de l'enfantement exigent qu'on
lui donne des secours; après avoir bien
constaté l'impossibilité de l'accoucher

sans opération, soit Césarienne, soit autre, il est évident que l'opération, malgré qu'on ne puisse pas répondre de la vie de la mère, en la pratiquant, est une ressource qu'il n'est pas permis de négliger.

On peut encore considérer cette question sous un autre point de vue. Une femme en travail dans la circonstance que j'ai indiquée ci-dessus, a été épuisée par la durée des douleurs. On a perdu un tems précieux qu'on auroit dû employer à la sauver : soit timidité, soit ignorance, on n'a rien fait, on a mal fait : elle est sur le point de périr d'épuisement. Fera-t-on une opération (abstraction faite de la nécessité de conserver la vie au fœtus) pour tenter de sauver la mère ? Sans doute, parce que le moyen chirurgical, dans l'hypothèse donnée, a un but raisonné, & qu'il vaut mieux dans ce péril quoiqu'extrême, *faire usage d'une ressource*

douteuse, que de n'en employer aucune.
La raison en est qu'on doit tout tenter pour rendre à la vie l'être qui est sur le point de la perdre. Il y auroit, je ne dis pas une négligence blâmable, mais un crime à rester dans l'inaction, quand il est dans l'ordre des possibilités, mêmes les plus éloignées, de procurer la guérison ou du soulagement. Abandonner un malade à son sort dans des occurrences aussi périlleuses, feroit une inhumanité répréhensible; & ne dût-on parvenir qu'à en sauver un seul sur des milliers, il ne feroit pas permis de refuser son assistance.

Le Médecin, sans doute, doit compte à la Patrie, des citoyens confiés à ses soins; car, comme elle met entre ses mains le dépôt le plus sacré, la conservation des hommes, elle exige en même-tems, disons mieux, elle a droit d'exiger qu'il ne trompe pas ses espérances. Les précautions qu'elle

a prises pour empêcher qu'une personne incapable d'exercer cette profession, n'abuse de la confiance publique, sont une preuve bien convaincante qu'elle met au rang de ses plus grands intérêts la conservation de chaque individu.



CHAPITRE XVII.

DES DANGERS DE L'INOBSERVANCE DES LOIX , PAR RAPPORT A LA MÉDECINE.

C E P E N D A N T , des abus dont nous voyons tous les jours les funestes effets, se multiplient sans cesse aux dépens de la vie de nos concitoyens. Des audacieux élevés sur des théâtres que la raison & les Loix ont proscrit depuis long-tems , appellent autour d'eux un peuple trompé par des prestiges. On ne peut pas penser , sans injustice, que le Législateur qui nous gouverne, tolère un pareil scandale. Il a donné à la Nation , des marques trop réitérées de ses bontés , pour qu'il nous soit permis d'ignorer combien ses sujets lui sont chers. Des monumens authentiques dont l'objet est le maintien du

bon ordre, nous apprennent quelles sont les sollicitudes de son cœur paternel pour notre conservation. Dans ces tems d'orages où le grand nombre séduit par des promesses illusoires, s'abandonne sans crainte aux conseils des imposteurs, le pouvoir des Tribunaux de la justice est presque sans effet : les compagnies savantes élèvent en vain leur voix dans le désordre général : leur voix est étouffée par le tumulte d'un peuple enivré de fausse doctrine, & la raison a perdu son empire sur des esprits qu'agite un délire insensé. Qui pourroit compter les victimes condamnées à la mort par ces faux Médecins, que la Capitale renferme dans son enceinte ? Quel homme assez inaccessible à la pitié, ne seroit pas ému, en pensant que là un pere de famille a laissé des enfans désolés de sa perte ; qu'ici un vieillard abandonné, pleure la mort de son fils qui consolait sa vieillesse ; qu'ailleurs, une épouse en pleurs en-

tend les derniers soupirs d'un mari adoré, & que ces scènes de douleur & d'amertume sont le fruit malheureux de la confiance déçue? Peuple crédule, les Loix vous protégeoient; elles écartoient loin de vous, cette troupe d'assassins qui portent la désolation dans vos foyers; vous n'avez point obéi aux Loix! Pour déchirer le voile qui causoit votre aveuglement, elles s'armoient de ces formes respectables que la prudence inventa pour mieux distinguer l'innocent du coupable; tant de soins pour vous détromper ont été inutiles! Comme si ces maximes, qui furent la base du bonheur & de la tranquillité de vos pères, devoient devenir dangereuses aujourd'hui, vous avez comparé les usages les plus sacrés & les plus précieux pour votre repos, à de folles inventions que l'ignorance & la barbarie des siècles passés avoient inspirées à vos ancêtres.

Cependant, les malheurs nombreux

dont vous avez été témoins, ont quelquefois porté l'étonnement dans vos esprits : votre sécurité passée s'est changée en une incertitude allarmante. Cet avertissement de la raison vous montrait l'égarement dans lequel vous étiez plongé; mais encore attachés à des préceptes chimériques dont le néant se présentait en vain à votre réflexion, vous avez rejeté avec indignation tout ce qui manifestait votre erreur. Pour ne pas éprouver toute la confusion qui irritait votre vanité lâchement trompée, vous avez confondu, par un même sentiment d'aversion, l'homme instruit qui auroit terminé vos souffrances, avec le scélérat qui déroboit votre fortune en vous assassinant.

J'ai dû dissiper les craintes de la multitude sur sa fausse opinion, relativement à ce que les Médecins appellent *expériences*. Cette digression devenoit nécessaire, en proposant des

plans relatifs aux recherches dont on pourroit s'occuper dans les Hôpitaux ; circonstance qui ne manqueroit pas d'accroître les allarmes des indigens , trop persuadés qu'on les sacrifie sans cesse à l'intérêt général. Il est donc du devoir d'un citoyen honnête , d'effacer de leur souvenir ces impressions funestes , en leur apprenant avec quel zèle on s'empresse à leur donner toutes les consolations dont ils ont besoin. Il est tems qu'ils sachent que les personnes compâtissantes & pieuses qui se destinent à soulager leurs infirmités , n'ont jamais oublié l'union fraternelle qui doit régner entre tous les hommes , & qui a pour origine la sensibilité & la religion.



CHAPITRE XVIII.

LA SOCIÉTÉ PEUT-ELLE EXIGER
QUE L'OBSERVATION DES
MALADIES DES INDIGENS SOIT
APPLIQUÉE A SON PROFIT ?

EST-IL PERMIS DE TIRER
QUELQUES AVANTAGES DES
SOUFFRANCES DE L'HOMME MALADE,
POUR L'UTILITÉ DE SES SEMBLABLES ?
N'y auroit-il pas une sorte de cruauté
à calculer les accès de sa douleur & la
violence de ses tourmens, pour nous
élever à la connoissance des moyens
par lesquels on parviendroit à soustraire
les autres à de pareilles afflictions ? Si
l'usage étoit la règle des opinions du
Philosophe, l'usage décideroit cette
question, en lui épargnant l'embarras
d'une discussion : mais quand il s'agit

d'adopter une règle de conduite , la prudence veut qu'on en considère les résultats & les rapports divers, sans s'arrêter aux idées reçues & à l'influence qu'elles ont dans le jugement du vulgaire. Examinons donc ce sujet important sous les rapports de l'humanité & de la sociabilité.

Qu'est - ce qu'un malade indigent ? (Il s'agit ici d'un indigent dans les Hôpitaux.) C'est un citoyen qui se trouve dans l'impossibilité de continuer les travaux nécessaires, pour se procurer les moyens de subvenir à ses besoins. Tant qu'il a joui d'une bonne santé, il a employé son tems & ses facultés au service de ses concitoyens ; il a reçu la récompense de ses peines. Mais comme il n'appartient à personne spécialement , personne n'a contracté envers lui l'obligation de l'aider , quand il cesseroit d'être utile. La raison en est que dans un Etat Monarchique, tous

les intérêts particuliers sont isolés (1). L'indigent n'a donc de ressources, que dans la bienfaisance de l'Etat; si ces ressources sont ouvertes à ses nécessités, il devient redevable à l'Etat, des secours qu'on lui donne. Or, le Gouvernement qui doit tout ramener à l'utilité publique, peut exiger de lui l'histoire de ses infirmités, & celle des moyens qui ont opéré sa guérison, afin qu'elle fasse partie des biens de la société.

Puisqu'il est vrai que la société procure à chacun de nous des avantages, dont nous ne jouirions pas en vivant isolés, chacun de nous, ainsi que j'ai prouvé précédemment, doit contribuer, dans tous les tems, à augmenter cette somme d'avantages communs, autant que les circonstances en fournissent la possibilité. L'homme souffrant

(1) Montesquieu, Esprit des Loix, liv. III, chap 7.

ne cesse pas d'être citoyen. Or, s'il existe une manière d'agir, à l'aide de laquelle il puisse encore contribuer au bien public, ses infirmités ne le dispensent pas de remplir un devoir que l'humanité lui impose. L'histoire des souffrances auxquelles il est réduit, est nécessaire à ses semblables, parce qu'elle leur apprend quels sont les maux dont ils sont menacés : le récit de ses douleurs leur devient d'autant plus intéressant, qu'il est joint à celui des moyens qui ont opéré son salut. Aucun homme ne pourroit, sans crime, conserver le secret d'une instruction qui auroit pour objet le bien de l'humanité ; il ne mériteroit plus aucune part dans les offices mutuels qu'on se rend réciproquement. Il deviendrait ingrat, parce qu'il auroit joui des avantages qui résultent de la sociabilité, sans payer le tribut de reconnoissance qu'il lui doit en tout tems, & particulièrement dans une circonstance qui inté-

resse ses semblables sans exception.

Il semble que la nature ait voulu prévenir une disposition d'esprit si contraire au bon ordre, en considérant avec quelle activité elle nous porte à souhaiter de rendre service aux autres, & à les instruire de la manière dont ils doivent se conduire (1). *Les connoissances les plus belles & les plus utiles, disoit un grand Moraliste, ne me procureroient aucun plaisir, s'il falloit que je les gardasse toutes pour moi. Si l'on vouloit me communiquer la sagesse même, à condition de n'en faire part à personne, je la refuserois; car il n'est aucun bien dont la possession soit agréable, quand elle n'est pas partagée* (2). C'est un déshonneur parmi les Médecins (je parle des gens de bien) de tenir secret

(1) Cicer. de finib. bon. & mal. lib. III, cap. 8.

(2) Seneca, Epistol. VI.

un remède utile. Si l'Inventeur ne le communique à ceux qui peuvent en faire usage, c'est un mercenaire infâme, qui préfère ses intérêts à l'humanité, & presque toujours un scélérat, qui met à prix la vie des citoyens qu'il abuse. Les Médecins de la Faculté de Paris font serment, à leur réception, de n'avoir aucun remède secret ; ils promettent solennellement de se communiquer leurs découvertes. Cette conduite étoit celle des Anciens ; elle est toujours regardée comme un devoir inviolable. C'est un des statuts de la Société Royale de Médecine. Or, si celui qui fonde sa fortune sur le salaire d'une découverte, n'a pas le droit de se la réserver, parce qu'il la doit à tous les hommes ; à plus forte raison l'indigent qui ne peut aucunement tourner à son profit les connoissances résultantes de l'observation de ses souffrances, doit-il en rendre compte à ses semblables.

ou permettre qu'on le fasse pour lui , par cela seul que cette connoissance est nécessaire. Nous verrons bientôt que d'autres motifs lui enjoignent cette loi.

En voyant l'homme pauvre dans un Hôpital, on le trouve pourvu de tous les biens que procure ordinairement la fortune ; asyle commode , remède à ses maux , nourriture , vêtemens , soins assidus , tout lui est offert. A voir l'empressement avec lequel on lui rend des services , l'ordre & la régularité qui règne dans les actions de ceux qui le servent , on croiroit qu'ils en attendent une grande récompense. Disons plus ; le pauvre , s'il est sensible & reconnoissant , éprouve des consolations dans ses malheurs physiques , que le riche ne doit pas espérer d'acheter avec son or. L'un peut ressentir une satisfaction ravissante & tendre , en réfléchissant que l'humanité partage ses douleurs ;

mais que l'autre se garde de chercher le motif d'un zèle simulé, de la part de ceux qui se rassemblent autour de lui ; il n'y reconnoîtroit que l'espoir de partager sa fortune. Un Roi avoit perdu l'estime de ses sujets ; il s'en apperçut trop tard. *Je n'ai plus d'amis*, disoit-il un jour à son favori. *Sire*, ajouta le courtisan, *distinguez les Grands qui s'empressent à vous donner des témoignages d'un attachement sans bornes. Ceux que vous me nommez*, répondit le Monarque, *ne m'aiment point ; leurs soins se bornent à faire croire au Roi qu'ils le chérissent.*

Si les avantages de la sociabilité avoient été bornés jusqu'alors à ceux que chacun de nous obtient, tant qu'il jouit de la santé, l'homme malade devroit au monde un nouvel exemple de bienfaisance, en nous communiquant les procédés qui ont opéré sa guérison. Qu'il se souviene que ceux qui ont souffert avant lui, ont transmis la con-

noissance des remèdes auxquels ils ont été redevables de leur salut. On en a formé l'histoire, qui a fourni les lumières dont on avoit besoin pour s'occuper de son soulagement; les maux de ses contemporains ont encore servi à distinguer & à guérir les siens. Il doit donc à son tour, le détail exact des ressources qu'on a employées pour le rendre à la vie, comme le tribut de reconnoissance à laquelle il est astreint, par les obligations qu'il a contractées envers ceux qui ont laissé l'expérience des moyens dont il a pu profiter. C'est un devoir auquel il est tenu en demandant des secours, & ce devoir l'oblige indispensablement à rendre les mêmes services à ses semblables.

J'ai dit plus haut que l'usage avoit décidé la question que je traite; mais on ne doit pas tant considérer l'usage en soi même, qu'en ce qu'il a d'essentiel; & c'est parce qu'il est tel que

178 *Moyens de rendre les Hôpitaux*

chacun de nous trouve en lui la règle de sa conduite. Cette dernière vérité tire ses preuves des réflexions qu'on vient de lire. Enfin, l'indigent est plus particulièrement assujetti à cette règle, puisque c'est la seule récompense qu'on retire des soins & des services qui lui sont rendus avec tant de zèle.



CHAPITRE XIX.

DES AVANTAGES QUI RÉSULTENT DE L'OUVERTURE DES CADAVRES.

SI l'on se bornoit aux moyens d'instruction que j'ai indiqués précédemment dans cet Essai, on ne profiteroit pas encore de tous les avantages que les Hôpitaux peuvent fournir pour l'enseignement. Il est un point important en Médecine pratique, duquel on tirera toujours les lumières les plus certaines, par rapport à la Pathologie; je veux parler de l'ouverture des cadavres. Quoique ce travail ait été commencé par des hommes d'un mérite distingué, cependant il n'a point été porté jusqu'à ce jour à ce point de perfection dont il est susceptible. Quelqu'effort qu'ait fait le célèbre Morgagni pour donner à ses recherches toute l'utilité qu'on

voudroit qu'elles offrissent aux Savans , les circonstances n'étoient pas assez favorables au zèle de ce grand homme. Il en connoissoit le désagrément ; il auroit désiré avoir un détail bien circonstancié des maladies qui avoient fait périr les sujets dont il examinoit les viscères , parce qu'il auroit donné une théorie plus certaine sur les causes des délabremens dont il écrivoit l'histoire. C'est en comparant les symptomes d'une maladie avec ses effets observés dans les cadavres , qu'on s'élève à une connoissance plus approfondie de la nature des accidens & des suites des affections pathologiques. Or , une pareille comparaison ne peut être faite que par le Médecin qui a suivi les malades , & qui préside en même-tems aux examens anatomiques. Mais comme il est nécessaire de rassembler une grande somme de faits , pour avoir une idée précise d'une maladie quelconque , on juge d'avance qu'un semblable travail

ne fera jamais suivi convenablement hors d'un Hôpital ; puisque c'est seulement dans ces asyles qu'on trouve la possibilité de multiplier les observations.

Considérons maintenant comment l'ouverture des cadavres facilite l'instruction des Praticiens. Pour suivre cet objet dans quelques-uns de ses détails essentiels, & le faire mieux connoître aux lecteurs, nous proposerons l'exemple suivant.

Un malade est attaqué d'une péri-pneumonie. (Le public connoît cet état, sous la dénomination de fluxion de poitrine, avec inflammation). Cette affection est fréquente chez les jeunes gens, & particulièrement ceux d'un tempéramment sanguin. La science des symptômes nous apprend ce qui suit : « Le
» malade est très-affoibli ; il a le pouls
» petit, mol, fréquent, inégal. Il ne
» peut pas garder une position hori-
» zontale ; sa respiration est courte,
» fréquente, inégale, avec toux &

» chaleur dans la poitrine : la face ,
» les yeux , la bouche , la langue , la
» gorge , les lèvres mêmes sont très-
» colorées ; la suffocation s'augmente
» avec les progrès de la maladie ; l'an-
» xiété devient infurmontable ; le dé-
» lire succède ; les autres symptômes
» d'affections comateuses se manifestent
» & annoncent une mort prochaine ».

La maladie terminée par le trépas , présente les observations suivantes à l'ouverture du cadavre. La substance des poulmons est augmentée en volume ; elle est dure au toucher ; elle remplit toute la cavité formée par le thorax ; on la trouve souvent adhérente à la plèvre & au diaphragme : elle ressemble à la chair par la fermeté de sa consistance. En la divisant , il n'en sort qu'une petite quantité de sérosité roussâtre , quelquefois fétide. Le parenchime de ces viscères offre à l'examen des inégalités dans leur tissu : on y rencontre des portions plus fermes , plus rouges , plus

pesantes. Si on jette ces dernières dans l'eau, elles se précipitent au fond du liquide, & neURNagent point. On trouve dans la trachée-artère une mucosité épaisse & écumeuse. Le ventricule droit du cœur est rempli d'un sang noir & épais, quelquefois de concrétions sous forme de polypes, qui s'étendent dans le trajet des vaisseaux pulmonaires. Ces vaisseaux sont distendus par une quantité surabondante de liquide, ordinairement coagulé. Les extrémités, comme les gros troncs, sont engorgées par le sang qu'elles contiennent. Le ventricule gauche est vuide; les artères qui forment les divisions de l'aorte, & l'aorte elle-même, contiennent peu de liquides. Les veines en sont remplies particulièrement à la proximité du ventricule droit; celles des parties supérieures, comme le col, la tête & l'intérieur du crâne, sont distendues par le sang.

Comparons maintenant les sympto-

mes de la péripneumonie avec les observations anatomiques , pour savoir si on peut expliquer les uns par les autres , & connoître , si de cet examen résultera une idée juste de la formation de la maladie , de ses causes , de ses accidens , de son diagnostic , de son pronostic , & enfin de sa curation.

On appelle péripneumonie , l'inflammation des poulmons ; on est convenu que l'inflammation consistoit dans l'engorgement des vaisseaux capillaires sanguins , avec chaleur , rougeur , tension , fièvre & douleur. Or , ces symptômes se rencontrent dans la péripneumonie ; la chaleur y est portée à un haut degré ; la rougeur ne peut point y être apperçue , tant que le malade subsiste ; mais elle n'en existe pas moins ; car elle ne se borne pas , comme on l'a vu plus haut , à la partie affectée , puisqu'elle s'étend au loin sur les parties environnantes. D'ailleurs , l'inspection des poulmons prouve que non-seule-

ment la rougeur étoit considérable, mais ils ont une apparence violette & souvent brune; couleurs qu'on fait être le produit d'une inflammation intense, qui s'observe sur les parties externes. La tension est manifeste par l'augmentation de volume & de poids de la part des viscères dont je parle. On y reconnoît la fièvre à la fréquence du pouls & à la chaleur générale. Quant à la douleur, elle est modérée, parce que les nerfs sont peu susceptibles de compression & de tiraillemens dans la substance des poulmons. La douleur ne devient vive qu'au moment où l'inflammation se propage dans la plèvre. L'inflammation se fait dans les vaisseaux capillaires sanguins : les réflexions suivantes prouveront cette vérité.

Affection fréquente chez les jeunes gens d'un tempérament sanguin. Comme maladie inflammatoire, elle attaque de préférence les sujets sanguins, parce

que les inflammations consistent dans les engorgemens des vaisseaux artériels destinés à contenir la partie rouge. Mais ces engorgemens supposent une force d'impulsion capable de faire parcourir au liquide des routes étrangères à leur marche habituelle, ou au moins de les y engager d'une manière stable. Ainsi, le cruor ou la partie colorante rouge, est forcée à pénétrer des vaisseaux qui n'admettent dans l'état de salubrité que la portion lymphatique ou séreuse des humeurs; ce qui suppose l'intromission de molécules d'un volume trop considérable dans ces canaux; d'où l'impossibilité de la part de ces liquides de continuer leur mouvement progressif. Une pareille force d'impulsion suppose à son tour une action vigoureuse de la part du système vasculaire, & par conséquent une grande irritabilité; deux facultés parfaitement reconnues dans les jeunes animaux, & constatées par

une multitude d'expériences physiologiques; facultés inhérentes aux constitutions sanguines.

Le malade est très-affoibli. Comme une grande partie du sang est en stagnation dans les viscères de la poitrine, les autres parties n'en reçoivent point assez pour que l'équilibre subsiste entre les solides & les fluides; de-là suit nécessairement l'affaïssement général, 1^o faute d'action suffisante des solides sur les fluides, 2^o faute de réaction de la part de ces derniers sur les autres. Ces propositions seront complètement éclaircies par ce qui suit dans l'article qui aura l'examen du pouls pour objet. Enfin, l'embarras des viscères dont l'action continuée sans gêne est essentielle au soutien de la vie, l'embarras, dis-je, du cœur & des poulmons interrompt l'activité de deux fonctions vitales, la circulation & la respiration. La machine reste donc nécessairement

188 *Moyens de rendre les Hôpitaux*
dans la plus grande foiblesse, par la
diminution de ces deux facultés.

Il a le pouls petit, mol, fréquent, inégal. Ce que je viens de dire suffiroit pour faire comprendre, pourquoi le pouls est petit & mol. Cependant, ajoutons encore quelques éclaircissemens aux précédentes réflexions. Le diamètre des artères résultant des divisions de l'aorte, ne diminue pas assez promptement, pour que leur action impulsive agisse convenablement sur la quantité de fluides qui y reste contenue; car ce changement supposeroit un resserrement progressif des vaisseaux, mais dans une progression, relative à la diminution du fluide retenu dans les poulmons. Or, on fait par expérience que les artères ne sont pas capables d'une diminution si prompte & si considérable dans leur capacité. Pour que les choses se passent ainsi, il est nécessaire que la *soustraction* donnée dans une masse

quelconque de sang, ait lieu lentement, comme cela arrive après des longues abstinences ou d'autres révolutions qui consomment graduellement une quantité de sang. Or, dans le cas supposé plus haut, les artères restent dans une espèce de stupeur, parce que leur force contractile est à moitié perdue, faute de trouver un fluide qui lui résiste assez. Une partie du mouvement de sistole s'anéantit, en quelque sorte, dans le fluide; & la portion de contraction perdue sans agir sur le sang, laisse au reste de la sistole, une impulsion insuffisante, pour donner au pouls le caractère de force & de fermeté qu'il a dans la bonne santé,

Indépendamment de ces causes, le sang n'est pas lancé avec force par le ventricule gauche du cœur, parce que la cavité est devenue trop ample, relativement à la quantité de liquide qui s'y amasse. La raison en est que, circulant difficilement dans les poul-

mons, ces viscères n'en fournissent pas assez au cœur à tous les instans, pour le faire contracter convenablement. On peut donner deux raisons de ce phénomène; 1^o, l'irritabilité ou la force contractile s'exerce en proportion de la quantité du stimulus qui la détermine; 2^o, selon l'énergie du stimulus. Ces deux propriétés sont constatées par des épreuves physiques. Or, dans l'hypothèse donnée, une petite portion de sang aborde dans le ventricule gauche; donc son contact ne doit point exciter une irritabilité semblable à celle qui détermineroit une plus grande masse de liquides. Le sang n'a pas toujours augmenté en acrimonie toutes les fois qu'il y a inflammation: on peut dire même que dans celle qu'on appelle *sincère*, il a conservé son état de salubrité, à l'épaississement près. Donc le stimulus restant le même, par rapport à son énergie, mais étant en quantité insuffisante pour déterminer puissamment

ment l'irritabilité, la contraction du cœur sera incomplète. Ajoutons encore à ces considérations que l'entrelassement des fibres charnues du cœur, empêche nécessairement qu'un des deux ventricules ne se contracte puissamment, quand l'autre est distendu à l'excès : puisque le rapprochement des points contractés autant que cela est possible ; eu égard à la structure de l'organe irritable, suppose dans cette action, une liberté absolue ; liberté, comme on le connoît par le fait même, qui n'existe pas. Donc le pouls doit être petit & mol, faute d'action suffisante de la part des solides, & de réaction complète de la part des fluides.

Fréquent : il est d'observation que la fréquence dans les mouvemens des artères, est le produit d'une irritation considérable, qui a son siège dans quelque partie. L'irritation est fixée dans la substance des poulmons : elle est la suite de leur engorgement,

du tiraillement de leurs nerfs, & de l'impossibilité où se trouve le sang de les parcourir librement. Le cœur surchargé de la surabondance de liquides dont il ne peut se débarrasser, multiplie ses contractions pour le faire circuler ; donc les artères à leur tour doivent avoir des mouvemens plus réitérés dans un tems donné. Ces principes seront encore mieux développés dans les articles suivans, en parlant de *l'anxiété*, &c.

Inégal : l'inégalité est un caractère très-ordinaire de la fièvre ; elle reconnoît pour cause le défaut de liberté dans la circulation. En effet, toutes les fois qu'un obstacle quel qu'il soit, gêne sensiblement le cours des liquides, les vases qui le contiennent, en sont dans quelques instans, remplis au-delà du point ordinaire de dilatation habituelle ; circonstance qui dérive nécessairement de l'effet des obstacles qui s'opposent à la circulation, ou qui la gênent. Les vaisseaux auront donc des contractions

tions inégales dans leur force & dans leur vitesse ; car il faut une impulsion plus vive pour chasser une once de liquide , que pour quatre gros. Mais la force impulsive étant déterminée , comme on l'a vu plus haut , par la quantité de liquides , dans la présence desquels consiste l'action stimulante ; toutes les fois qu'un vase sera plus rempli , il se contractera plus fortement ; d'où son inégalité de force. D'ailleurs , l'élasticité doit être ici considérée comme une cause d'inégalité : ainsi , un corps cylindrique flexible , extensible & élastique porté à un plus haut degré d'amplitude dans un tems donné par une substance étrangère , réagira plus vigoureusement sur cette substance , à raison du point de distension où il sera parvenu.

L'inégalité de tems se conçoit ainsi. Le cylindre A , qu'on suppose sensible au stimulus qui agit sur ses parois , n'a dans l'ordre habituel des fonctions ,

qu'une capacité , comme 20. Il a reçu vingt-quatre parties de liquides ; pour se vuider aussi facilement que dans le tems où il n'est rempli que par 20 , il faudroit supposer que les vaisseaux dans lesquels il lance le liquide le recevront sans obstacle. Or , dans l'hypothèse donnée , cette circonstance n'existe pas ; (on en a eu les raisons plus haut) sa contraction n'évacuera donc pas le sang au point de parvenir à un resserrement convenable. Pour y arriver , il recommencera sa contraction plutôt , parce que la présence du stimulus l'y détermine.

Les lecteurs qui trouveroient une contradiction dans l'explication de ces deux articles , doivent se rappeler que toute l'action vasculaire du système artériel dépendant de l'aorte , est foible , tandis que celle des artères pulmonaires est prodigieusement augmentée ; phénomènes qui n'empêchent point la fréquence dans les deux genres de vases ,

par les rapports intimes qui existent entre les deux ventricules du cœur. Comme mon projet n'est pas de faire ici un traité de Médecine, c'est à eux à s'éclaircir sur cette matière par de plus amples instructions. Il me suffit, dans ce moment, de démontrer combien l'inspection des cadavres est utile à la pratique médicale : continuons.

La respiration est courte, fréquente, inégale. Les poulmons sont excessivement gorgés de sang ; il est donc impossible qu'ils se développent dans toute leur étendue. Leur substance acquiert une fermeté & une solidité qui en rend l'expension impraticable. Il n'y a donc qu'une petite portion d'air qui puisse pénétrer dans les principaux rameaux de la trachée-artère : ainsi, la respiration sera courte. Elle est fréquente, pour suppléer, à quelques égards, au défaut de développement. La gêne dans laquelle se trouvent les poulmons, détermine sans cesse les organes qui éten-

dent le thorax à s'acquitter de cette fonction ; donc les mouvemens alternatifs d'inspiration & d'expiration doivent être multipliés davantage que dans l'état sain.

Elle (la respiration) est inégale ; cette inégalité se distingue par deux modes ; mode de force & mode de tems. Mode de force , quand la gêne devenue extrême , agit puissamment sur les muscles qui augmentent , par leur contraction , la capacité du thorax , pour y recevoir une plus grande quantité d'air respirable. Mode de tems ; quand l'embarras des viscères détermine des inspirations plus fréquentes & plus considérables , les poulmons éprouvent une sorte de dégagement momentané , & la nécessité d'inspirer de nouveau n'est pas aussi urgente que dans le moment précédent ; ces alternatives se succèdent rapidement d'un instant à l'autre.

Avec toux , chaleur dans la poitrine.
Les vésicules bronchiques sont irritées

par la présence d'une sérosité muqueuse plus abondante, & qui gêne l'introduction de l'air dans leur cavité, rétrécie d'ailleurs par la congestion sanguine qui a lieu dans le poulmon. Cette partie muqueuse est déposée en plus grande quantité, par la raison que les vaisseaux trop gorgés de fluides, en font une sécrétion plus considérable : la toux est si forte chez quelques sujets, qu'elle occasionne la rupture de quelques vaisseaux sanguins ; d'où les crachats sanguinolens & l'émophthisie ; d'où l'épanchement du sang dans les divisions de la trachée-artère, & le parenchime des poulmons. La chaleur de la poitrine est excessive ; nous avons remarqué, plus haut, qu'elle est le produit de l'inflammation, par le frottement violent des solides sur les liquides, la fréquence des pulsations du système artériel, & les efforts réitérés du cœur & des artères, pour accélérer le cours du sang, dont

la présence distend leur capacité outre mesure.

Impossibilité de conserver une position horizontale. Dans cette attitude, les viscères du bas-ventre compriment le diaphragme; par conséquent, ils s'opposent à son abaiffement. Le contraire a lieu quand les malades sont élevés de manière à se rapprocher de la ligne verticale. Dans ce dernier cas, l'amplitude de la poitrine est augmentée, & la respiration devient un peu plus facile. De quelque manière que les poulmons soient remplis, le même phénomène a lieu; c'est par cette raison que quand ils sont inondés de pus, après la péripneumonie, ou de sérosité dans l'hydropisie, les malades sont forcés à se tenir assis sur leurs lits; autrement, la toux, l'étouffement, & la difficulté de respirer les tourmentent sans relâche, & de la manière la plus cruelle.

La face, les yeux, &c. sont très-colorés. Toutes les fois qu'il existe un

obstacle qui empêche le sang de parcourir ses routes ordinaires, les parties malades ne sont pas les seules dont la couleur soit plus intense : toutes celles qui sont composées de vaisseaux dont l'origine dépend des viscères, ou des organes affectés, acquièrent aussi un aspect d'un rouge plus animé. La raison en est, que ces dernières reçoivent à leur tour plus de fluides qu'elles ne devroient en contenir : par conséquent, leur couleur est plus intense. Or, comme on l'a vu par l'examen anatomique, le ventricule droit du cœur ne pouvant se débarrasser du liquide qui le gorge, les veines des parties supérieures qui s'y rendent, restent pleines ; d'une autre part, l'aorte continuant à porter vers la tête une grande portion du sang qui lui est fourni par le ventricule gauche, ces mêmes parties contiennent beaucoup de sang veineux & beaucoup de sang artériel ; double cause de leur rougeur. La pression des poulmons

augmentés de volume, sur l'aorte descendante, détermine une plus grande quantité de sang à se porter vers la tête. Enfin, la raréfaction de ce fluide occasionnée par la fièvre, sont deux autres causes qui font naître une pléthore locale supérieure, qu'il faut joindre à la pléthore générale, fréquemment existante avant l'invasion de la péripneumonie.

La suffocation s'augmente avec les progrès de la maladie. La liberté de la respiration exige que les poulmons se développent parfaitement, pour recevoir l'air qui doit remplir les vésicules bronchiques : on a vu plus haut, que ce développement étoit impossible, l'engorgement inflammatoire étant considérable. La suffocation a été modérée dans l'invasion, parce qu'alors il n'y avoit d'obstruction sanguine que dans une partie des vaisseaux ; par conséquent, le reste des poulmons étoit encore susceptible d'une extension suffi-

sante, pour continuer la circulation avec une gêne modérée.

Il faut cependant excepter de cette théorie générale les cas où l'inflammation commence par les vaisseaux bronchiques ; quand cet accident a lieu, la suffocation est extrême dès les premiers jours. La raison en est que les portions musculaires des anneaux cartilagineux de la trachée-artère, s'enflamment promptement ; par conséquent, la mobilité de ces organes est anéantie dans un court espace de tems, & les malades meurent de suffocation, avant que l'inflammation de la substance même des poulmons ait fait des progrès considérables. Comme cette seconde espèce de péripneumonie marche rapidement à sa terminaison, le sang ne paroît pas avoir éprouvé un changement bien marqué. Il n'est pas même nécessaire qu'il ait un caractère inflammatoire, pour déterminer la naissance de cette maladie, parce qu'elle est ordinairement le pro-

duit d'une impression subite & véhé-
mente de quelques corps froids, comme
la déglutition d'une eau fraîche, ou la
respiration d'un air trop froid, après
avoir éprouvé une chaleur vive qui a
procuré de l'effervescence dans les
fluides.

Comme je dois supposer, dans cet
Essai, que les lecteurs connoissent le
méchanisme de l'inflammation commen-
çante, je ne dirai point par quel moyen
les routes ouvertes au sang étant obf-
truées dans les vaisseaux du moindre
calibre, & les gros troncs continuant à
recevoir les liquides chassés par le
cœur, doivent, à leur tour, s'engorger
& se distendre faute de les lancer plus
loin.

Quant aux accidens qui font le ré-
sultat d'une inflammation plus étendue,
ils sont aisés à concevoir, en se ressou-
venant que la plèvre devient adhérente
aux poulmons, parce que l'engorge-
ment sanguin se continue de la substance

des viscères à cette membrane avec laquelle ils sont en contact : la même chose a lieu par rapport au diaphragme. Ces deux accidens réunis, & la congé-
tion toujours croissante dans les vaisseaux pulmonaires, nous explique pourquoi,

L'anxiété devient insurmontable. C'est alors que la circulation est excessivement gênée : le pouls n'offre plus que des ondulations incertaines, telles qu'on les rencontre dans les animaux qu'on a exposés à l'action des substances aéri-
formes nuisibles. Cette anxiété s'explique par la plénitude extrême des vaisseaux pulmonaires, la compression des vésicules bronchiques, la distension excessive du ventricule & de l'oreillette droite du cœur, & quelquefois aussi par l'adhérence que contractent les poulmons avec la plèvre, le diaphragme & le médiastin; elle s'accroît aussi par la paralysie d'une partie des nerfs du cœur.

Le délire se manifeste, &c. Le délire

& les affections comateuses sont le produit de la congestion formée dans le cerveau ; celle-ci se prouve par la plénitude des vaisseaux de la tête, observée à l'inspection des cadavres, par la rougeur intense de toute la face, quelquefois la saillie des yeux en dehors, leur air hagard comme dans l'apoplexie. En effet, la congestion de la tête établit véritablement un état apoplectique, qui termine les souffrances des personnes attaquées de péripneumonie. La même chose se retrouve dans toutes les circonstances où la respiration a été considérablement lésée ; telles sont les asphixies occasionnées par les gaz crayeux & autres, &c.

Si l'on a lu ces remarques avec attention, on est assuré que l'ouverture des cadavres donne des notions parfaitement justes de l'effet des maladies sur les organes particulièrement affectés. A la vérité, on ne rencontre, dans cet examen, que les résultats extrêmes de

cet effet ; mais l'histoire des symptômes, toujours comparée avec ces observations, fait assez concevoir quelle doit être la différence de lésion qui a lieu à l'invasion d'une affection pathologique, d'avec celle (lésion) qui se trouve à la terminaison. Il résulte encore des mêmes réflexions, que la cause des maladies étant bien connue par la méthode que j'indique, & dont on a toujours conçu l'utilité, on juge avec plus de précision, quels sont les moyens curatifs auxquels on doit accorder la préférence. Je ne suivrai pas l'exemple que j'ai rapporté sous ces derniers rapports, parce que cette discussion nous meneroit trop loin.



CHAPITRE XX.

DES OBSTACLES QUI S'OPPOSENT A L'ÉTUDE DE L'ANATOMIE.

L'OUVERTURE des cadavres considérée sous l'aspect que j'ai présenté, n'offre de moyens d'instructions qu'aux Praticiens; mais comme il est nécessaire pour profiter de ce genre de travail d'avoir des connoissances profondes en Anatomie, il est indispensable d'en faciliter l'étude aux jeunes gens. Il n'est peut-être pas inutile de faire connoître, en ce moment, les obstacles qui se sont opposés à la rapidité des progrès de cette science. On ne peut douter qu'une partie des coutumes de la religion Juive ne se soient conservées parmi nous. Les loix que Moyse avoit données aux Israélites devoient nécessairement avoir quelque influence sur

celles du Christianisme, puisque cette religion sainte est l'accomplissement de la promesse faite aux Hébreux. Il est écrit dans le livre des nombres, que *quiconque aura touché le cadavre d'un homme, sera immonde pendant sept jours* (1). La loi veut qu'il se purifie; & s'il la transgresse, il est coupable de cette omission, dont la punition est fixée par le Législateur. Les mêmes préceptes se retrouvent dans le Lévitique (2).

La chaleur du climat qu'habitoient les Israélites, exigeoit l'observation rigoureuse de ces sages coutumes. Sans ces précautions, un peuple imprudent & sans instruction, se seroit souvent exposé aux effets funestes de la putréfaction. Cette conjecture, sur les causes qui avoient déterminé Moyse à mainte-

(1) Lib. Numer. cap. XIX, vers. 11.

(2) Lib. Levitiq. cap. V, vers. 2.

nir une police exacte dans l'exécution des règles prescrites sur cet objet, est confirmée par les paroles suivantes : *Le jour que vous aurez immolé une victime, vous vous en nourrirez ainsi que le lendemain ; mais ce qui en restera après ce tems écoulé, sera consumé par le feu.* Flavius Joseph fait mention de ces usages (1) ; il assure qu'il étoit expressément ordonné d'inhumer les corps des ennemis morts dans les combats (2). Les criminels qu'on avoit fait périr par le supplice de la croix, n'étoient pas non plus privés de la sépulture ; il étoit ordonné de les enterrer le jour même de leur trépas (3).

(1) Flav. Joseph , contra Apian. Alexandr. lib. II.

(2) Id. Antiquit. Judaicar. lib. IV , cap. VIII.

(3) Libr. Deuteronom. cap. XXI, vers. 23.

Les autres Nations ne marquèrent pas moins de zèle à remplir ce devoir funèbre ; il étoit un des préceptes essentiels de la religion des Grecs. Les Historiens & les Poëtes de ces contrées ne parlent jamais des morts qu'avec un grand respect. C'étoit un malheur extrême , d'être privé de sépulture ; les mânes de ceux qui avoient éprouvé cet abandon , erroient long-tems sur la terre , en attendant qu'on les appaisât par des sacrifices religieux. Homère & Virgile nous apprennent l'ordre de ces cérémonies. Les peuples les plus animés à leur perte mutuelle , respectoient ce devoir dans leurs ennemis. Souvent les combats les plus opiniâtres étoient interrompus pour inhumer les morts. Les Athéniens punissoient du dernier supplice les citoyens qui avoient enfreint cette loi pieuse (1) : on fait avec quelle injustice on fit périr les Généraux

(1) Xénophon. de gest. Græcor. libr. I.

Athéniens qui succédèrent à Alcibiade on (1) commit envers eux un acte d'inhumanité, dont il n'y a peut-être point eu d'exemples sous le règne des tyrans les plus barbares, puisqu'ils avoient été dans l'impossibilité de s'acquiescer de ce devoir. L'autorité de Socrate, qui prit leur défense, la solidité de ses raisons, ni son éloquence, ne les sauvèrent pas du supplice (2).

Quelles ressources restoient aux Physiciens pour apprendre à connoître la structure de l'homme, quand des usages aussi rigoureusement observés auroient livré à la haine universelle & à une mort infaillible, l'Anatomiste qui eût cherché son instruction dans l'ouverture des cadavres? Les seuls moyens d'acquérir des connoissances se rédui-

(1) Diodor. Sicul. lib. XIII, cap. 102.

(2) Plutarch. de vitis viror. illustr. vita Pericles.

foient à quelques regards jettés au hazard sur les sujets qu'on embaumoit. Mais cette fonction remplie par des citoyens qui en faisoient leur unique occupation , n'étoit pas propre à donner de grandes lumières sur la disposition des viscères.

Le dogme fondamental de la résurrection, chez les Chrétiens, ne favorise pas l'abolition du respect indistinctement accordé aux morts. Malheur à celui qui arracheroit un cadavre à sa sépulture. Les Tribunaux armés du glaive de la justice qui défend la profanation des tombeaux , vengeroient bientôt l'outrage fait à sa cendre. Vésal nous apprend qu'il fut plusieurs fois (1) exposé au danger de perdre la liberté & la vie , en voulant satisfaire le desir de s'instruire par des recherches anatomiques. Le Gouvernement con-

(1) Vefal, Oper. Edit. Boerh. & Albin. præfat.

vaincu de la nécessité de ces travaux, facilite depuis long-tems le transport des cadavres; mais la prudence qu'il doit apporter dans cette tolérance, ne permet pas encore qu'on se livre librement à cette science. Quoiqu'il connoisse la nécessité de suivre à cet égard une marche différente, la tranquillité publique, les usages & la crainte des mille inconvéniens, exigent qu'on restreigne les facilités de cet utile travail. Il en résulte des obstacles infinis pour l'instruction, sur-tout pour les jeunes gens auxquels il seroit quelquefois dangereux d'accorder des permissions trop étendues.



CHAPITRE XXI.

DES MOYENS DE FACILITER L'ÉTUDE DE L'ANATOMIE.

C EPENDANT, la Médecine & la Chirurgie ont également pour base les connoissances anatomiques, tant dans la théorie que dans la pratique. Il est donc indispensable d'avoir des lieux publics destinés aux dissections ; il n'y en aura jamais de plus convenable que les Hôpitaux : c'est là seul qu'on trouvera le nombre suffisant de sujets propres aux recherches de la science dont je parle. En formant des établissemens de ce genre, on préviendra les désordres qu'on auroit à craindre de la trop grande liberté accordée au transport des cadavres, la profanation des cimetières, les accidens qui résultent journellement du vol des morts, les violen-

ces qui se commettent d'une part, pour y parvenir, & d'une autre pour y mettre obstacle, la transgression des loix établies sur cet objet, les dangers de prendre des sujets dont la putréfaction est avancée faute d'avoir la possibilité de s'en procurer d'autres, & enfin des maladies mortelles qui résultent journellement de leurs dissections. A ces considérations, se réunissent des avantages réels par lesquels on concevra que l'Anatomie seroit plus généralement & plus soigneusement cultivée : les Etudians n'étant plus forcés à s'occuper chez eux de travaux qui infectent leurs logemens, ils s'y livreront avec plus d'ardeur ; le prix des sujets ne sera plus un obstacle à cette étude ; on ne verra plus des jeunes gens dans l'impossibilité de fournir l'argent nécessaire à l'achat des cadavres : ces facilités deviendront la source d'une instruction plus générale.

Il est démontré, par l'observation,

que les Etudiants ne feront jamais bien instruits quand ils se borneront à entendre les leçons des Professeurs : cette forme d'enseignement est nécessaire, sans doute ; mais il s'en faut bien qu'elle soit suffisante pour donner une idée exacte de la structure de l'homme. On fait mal l'Anatomie, quand on n'a pas disséqué long-tems. Quand on n'a pas cherché, avec soin, la position des parties, leurs rapports entr'elles, leur structure intime, on n'a que des idées superficielles de cette science. Mais pour bien connoître les organes, il faut être parvenu à quelque habileté dans l'art des dissections ; ce qui suppose qu'on en a fait une longue & pénible habitude ; pendant qu'on est occupé de ces détails, les leçons des Professeurs dissipent les incertitudes qui résultent des recherches dont on n'a pas encore une grande aisance ; elles servent aussi à diriger les opérations & à classer, avec justesse, les idées

qu'on acquiert par l'examen des parties.

Les amphithéâtres publics seroient dirigés par un des Médecins attachés aux Hôpitaux. Il auroit soin d'y faire observer l'ordre & la tranquillité nécessaire aux progrès de l'étude, il seroit chargé d'empêcher une dissection trop minutieuse de cadavres, qui porteroient des marques de maladies contagieuses. Il ne permettroit, par rapport à ceux-ci, que les recherches pratiques dont j'ai donné le plan dans un des Chapitres précédens. Il feroit un choix convenable des sujets qu'on destineroit à des dissections qui exigent un tems considérable, comme l'étude des nerfs & des vaisseaux. Ce service ne gêneroit point ses fonctions, parce qu'il suffiroit de visiter les salles de dissections une fois par jour, ou de présider au choix des cadavres.



CHAPITRE XXII.

DES LIEUX DESTINÉS A L'ÉTUDE DE L'ANATOMIE.

CET établissement n'exigeroit que la dépense d'un emplacement spacieux & bien aéré. Une portion des combles des bâtimens, commodément disposée, serviroit à cet usage. Il seroit nécessaire d'avoir une salle publique dans chaque Hôpital, afin de diviser les Etudiens dans différens quartiers, & prévenir l'embarras & la foule qui s'opposeroient à la facilité du travail. En choisissant un lieu élevé qu'on destineroit aux recherches anatomiques, on n'auroit point à craindre les exhalaisons qui s'élèvent des cadavres; elles ne seroient point nuisibles aux malades. L'aspect de ces lieux seroit caché à ceux

qui n'y sont point appelés par leur état : l'ordre & la propreté qu'on y maintiendrait, en rendroient le séjour supportable. On auroit soin de les fournir de l'eau nécessaire. La facilité d'y faire circuler l'air, préviendrait, en partie, les effets de la putréfaction sur les Etudians.

Je desirerois donc qu'on formât des établissemens qui ne sont pas dispendieux & cependant d'une utilité urgente ; des lieux destinés à l'étude, qui ne recellent que des cadavres épars & des membres sanglans ; lieux où l'homme semble séparé du monde, pour vivre dans le séjour des morts ; où toutes les causes de sa destruction se multiplient autour de lui ; où chaque découverte l'avertit des dangers qui l'environnent ; où son esprit est toujours attaché à la contemplation des maux qui affligent l'humanité ; lieux où il éprouve, malgré lui, cette sombre

tristesse, compagne inséparable de la vue des malheurs qui menacent notre existence. Eh pour qui pense-t-on que j'implore, en ce moment, la bonté des Ministres qui nous gouvernent? Pour le citoyen qui n'apprend à rappeler son semblable à la vie, qu'en se livrant lui-même aux agens du trépas. Ces vastes tombeaux où l'Anatomiste contemple les suites de nos infirmités, exhalent des principes pestilentiels qui anéantissent souvent le téméraire qui ose y descendre vivant. S'il brave impunément cette révolution continue qu'excite la putréfaction sur les organes des sens, une atmosphère infectée par des émanations pernicieuses, dépose dans ses poulmons, des sources fécondes de maladies cruelles. L'inquiétude qu'inspire aux hommes ordinaires la crainte d'une mort qui peut être prochaine, n'a jamais suspendu le cours de ses travaux funèbres; dé-

voué aux effets des exhalaisons mortifères , il oublie aisément les intérêts de sa vie. Heureux, s'il pouvoit oublier de même qu'infecté par des miasmes dangereux , il porte quelquefois avec lui dans une famille chérie , la désolation & la mort.



CHAPITRE XXIII.

L'ENSEIGNEMENT DE LA MÉDECINE PRATIQUE EST INDISPENSABLE.

LES réflexions inférées dans les Chapitres XII, XV & XIX, donnent l'idée d'un enseignement de Médecine pratique, pour l'instruction des Médecins attachés aux Hôpitaux. Mais ce feroit borner l'utilité de ces projets à un trop petit nombre de personnes, que de les restreindre à celles qui feroient un service dans les Maisons de charité, sous la direction des premiers Médecins. On a vu, par ce qui précède, combien cette institution feroit avantageuse aux malades rassemblés dans les asyles dont je parle : on est convaincu, par la même lecture, qu'elle (cette institution) contribueroit beaucoup aux progrès de l'instruction médicale, & qu'enfin, par

son secours , on acquéreroit des connoissances plus certaines que par la méthode actuellement usitée : que par conséquent, elle intéresse l'humanité, puisque les Médecins formés à cette discipline, devant la plupart retourner dans le monde après leur tems de service, y porteroient les fruits d'une étude profonde, & feroient, par cela même, des citoyens précieux à l'Etat.

Cependant, on ne doit pas se dissimuler que de pareilles ressources ne sont pas d'une utilité générale, parce que les hommes instruits d'après le plan que je propose, ne feroient pas assez multipliés dans le Royaume. Examinons maintenant par quel moyen on parviendrait à rendre l'enseignement universel. Pour établir, d'une manière plus positive, la marche qu'on doit suivre dans l'examen de cette question, considérons sommairement les usages des Anciens & ceux des Modernes; de

leur conduite comparée, nous tirerons les lumières nécessaires pour arriver au but que nous nous sommes proposés.

Les Médecins de l'antiquité conduisoient leurs disciples chez les malades : cette coutume étoit encore usitée parmi les Modernes dans les derniers siècles ; elle s'est perpétuée, en partie, jusqu'au commencement de celui où nous vivons. Cependant, le nombre des Etudiants étoit trop considérable pour être admis chez des particuliers, avec le Médecin, auquel ils avoient donné leur confiance. La réunion des jeunes gens de tous les pays dans les écoles les plus célèbres, ne présentoit plus d'autre ressource pour se former à la pratique, que l'observation dans les Hôpitaux. Fixons un moment notre attention sur ce genre d'études, pour savoir quel est le fruit qu'on peut en retirer.

Toutes les fois qu'un Médecin accrédité sera chargé d'un grand Hôpital,

il lui fera impossible de rendre compte aux jeunes gens qui suivent sa pratique, des motifs de sa conduite envers les malades. Ses occupations multipliées dans le monde, exigent qu'il termine sa visite, pour parcourir ensuite les différens quartiers d'une grande cité. Il résulte de ces vérités que les Etudians ne prendront qu'au hazard quelques notions des affections morbifiques qu'ils observeront, & que souvent ces notions seront fausses, parce que personne ne se chargera de rectifier leurs erreurs. Le diagnostic de la maladie sera mal établi dans leur esprit; ils concevront encore moins les raisons par lesquelles le Médecin se fera déterminé à prescrire tel ou tel moyen. Leurs remarques sur les maladies, & le procédé curatif qu'on aura mis en usage, deviendront un sujet de pensées incertaines, d'idées confuses, un cahos inextricable de réflexions contradictoires; de la réunion desquelles il ne sortira que très-diffici-

lement & très - rarement des notions justes. Voilà cependant la sorte d'enseignement qu'on assure être d'une grande utilité.

Si le diagnostic des maladies qui présentent à l'invasion un caractère caché, est difficile à saisir par un Praticien éclairé, (cette circonstance, comme on fait, s'offre tous les jours dans la pratique de la Médecine) quel jugement portera l'Etudiant sur la nature de cette affection morbifique, sur les indications qu'elle présentera, & la manière dont on les aura remplies? Quelle application pourra-t-il faire, à son tour, de ce qu'il aura observé? Nulle, ou une dangereuse, au moins incertaine; par conséquent, très-rarement utile.

Il est essentiel de montrer que le diagnostic des maladies est presque impossible à saisir par les Etudiants, en suivant la marche usitée. Je suppose un jeune Médecin très instruit de la théorie de sa science; il fait les signes par les-

quels on distingue une fièvre inflammatoire (c'est l'exemple le plus propre à faire concevoir le véritable état de la question, parce que c'est une des maladies les plus simples). Les Maîtres qui l'ont enseigné, ont dû isoler cette maladie, & la présenter avec ses symptômes propres, indépendamment de tous les accidens étrangers auxquels elle peut être unie ; autrement, il n'y auroit que confusion dans l'enseignement, ou plutôt il n'y auroit point de véritable enseignement. Cependant, qu'un sujet soit attaqué d'une fièvre inflammatoire, le Théoricien ne retrouvera plus la face de maladie (s'il est permis de parler ainsi) qu'il s'étoit figurée par la pensée ; c'est que la constitution, l'espèce d'humeur prédominante, la manière de vivre, le local, les affections de l'ame, apportent des changemens dans la façon d'exister de la part des symptômes ; changemens propres à faire méconnoître le véritable caractère de la fièvre que

j'ai nommée, si elle n'est pas observée par un Praticien exercé. Le diagnostic deviendra plus obscur, si des accidens étrangers à l'affection principale se manifestent avec quelque intensité. Le Théoricien sera encore plus embarrassé toutes les fois qu'une maladie présentera des signes d'inflammation à son invasion avec ceux d'une malignité commençante. Les détails de cette vérité sont exposés amplement dans le Traité que j'ai publié sur les fièvres malignes (1). Les combinaisons de la putridité avec l'inflammation, particularités fréquentes dans l'observation médicale, forment aussi des caractères mixtes, qu'on ne distingue point sans une grande habitude de voir des malades.

Si les hommes vivoient d'une manière simple, les maladies se présenteroient toujours avec leurs véritables signes. En effet, on retrouve dans les campa-

(1) Traité des Fièvres Malignes, tom. III.

gnes une application facile à faire, des descriptions d'affections pathologiques, telles qu'elles nous sont données par les bons Auteurs. Dans les grandes cités, où les passions exercent l'ame de mille manières différentes, le système nerveux toujours trop mobile, dénature les vrais caractères des maladies. Il en résulte un ensemble d'accidens qui se compliquent les uns par les autres, font disparoître les symptômes de l'affection essentielle, & différencient sa marche & sa terminaison. Or, le Théoricien qui n'a pas été en état de distinguer une maladie simple, à plus forte raison ne saisira pas le diagnostic d'une maladie compliquée. Les indications tiennent au diagnostic, & les moyens curatifs aux indications; donc le Théoricien sera incapable d'exercer la Médecine sans avoir été formé à la pratique.

Que faire pour compléter son instruction? Lui donner la possibilité d'observer des malades, en même-tems qu'on

dirigera son observation par une application juste de la théorie qu'il avoit apprise ; lui rendre compte des indications que présente une maladie déterminée dans un sujet donné ; lui exposer les différences qui compliquent cette maladie , & par conséquent les raisons qui déterminent à faire choix de tel moyen curatif dont l'action auroit été nuisible ou inutile, si l'affection primitive se fût présentée avec les accidens qui la constituent essentiellement. Rendons ces propositions plus claires par un exemple.

Un sujet est attaqué d'une fièvre catarrhale, après avoir été exposé aux alternatives d'une chaleur vive, & d'un froid subit. La transpiration a été supprimée, l'humeur de cette excrétion retenue dans les vaisseaux cutanés, & le tissu cellulaire, s'épaissit tout à-coup. Si elle reflue à l'intérieur, elle forme des congestions d'une matière ténace dans les poulmons, dans le bas-ventre, &c.

La maladie étant connue par ses signes & par ses causes, il est évident que l'emploi des incisifs devient indispensable : c'est de leur action qu'on doit attendre la guérison. Les incisifs atténuent l'humeur, raniment le mouvement des fluides, augmentent l'énergie du système vasculaire, & par conséquent, accélèrent la coction de la matière morbifique ; d'où son expulsion par les crachats, les selles, les urines & les sueurs, ou par quelques-uns seulement de ces émonctoires, selon que la nature est disposée à s'en débarrasser par tel organe, plus facilement que par tel autre. Mais si le sujet a des viscères irritables, si son sang est acrimonieux, la maladie présente d'autres caractères : l'inflammation se joint aux symptômes primitifs : alors, au lieu d'accélérer le mouvement des humeurs pour faciliter la coction, on se trouve forcé à diminuer l'énergie des facultés vitales. La conduite qu'on tient

dans ces deux cas, est tout-à-fait opposée. Ces deux circonstances présentent des caractères extrêmes; mais il y a des symptômes que j'appellerai intermédiaires qui exigent, dans d'autres malades, une combinaison de ces divers traitemens. Toutes ces variétés ayant cependant la même maladie pour origine, il s'en suit qu'elles ne sont véritablement reconnoissables que par un Praticien exercé. Il résulte encore de ces réflexions que les Etudians font dans la nécessité de s'instruire de ces différences, d'après la pratique raisonnée & rendue intelligible par des explications claires & précises, de la part des Médecins habitués à voir des malades. Il est donc indispensable, pour former des Praticiens, de leur apprendre en quoi consiste l'exercice de leur science. Revenons aux usages des Anciens.

Dans les petites Républiques de la Grèce, les Médecins avoient la possi-

bilité de conduire leurs disciples avec eux, chez les malades. Chaque ville formoit en quelque sorte, une famille dont les mœurs, les usages, & sans doute la manière de penser, étoient à peu-près uniformes. Un citoyen n'étoit point un étranger dans la maison d'un autre citoyen de la même ville : une maladie n'étoit point un secret qu'on voulût cacher à ses voisins. D'ailleurs, un Républicain étoit par la constitution même de l'état, dévoué au bien général. La connoissance de ses maux, comme celle des remèdes propres à les guérir, intéressant le salut public, elle devenoit une propriété commune, dont on avoit droit d'user pour l'avantage de l'Etat. Un particulier, dans une Démocratie, toujours prêt à sacrifier sa vie pour l'intérêt de sa Nation, ne se refusoit point à l'instruction des hommes utiles à la conservation de ses concitoyens, & auxquels la République

accordoit une considération dont on n'a point d'idée dans les constitutions Monarchiques.

Mais là , où les familles sont isolées , où la conduite particulière veut rester ignorée , où les goûts se diversifient comme les personnes , où le bien général disparoît toujours devant le personnel , où la dépravation des mœurs amène avec elle ses suites honteuses , où les liaisons de société ne sont resserrées que par l'ambition ou les projets de fortune , où chaque homme ne veut point être aux yeux du monde ce qu'il est en effet ; là où l'on rapporte tout à soi, sans rien faire pour ses concitoyens, c'est déjà une gêne que d'exposer ses maux aux regards d'un étranger dont on attend des secours : on ne souffriroit jamais que celui dont la présence n'est pas actuellement nécessaire, portât un œil curieux sur des infirmités dont on n'a fait l'aveu qu'avec répugnance. Si l'on considère maintenant que chaque

individu s'isole quelquefois dans sa famille même, si l'on réfléchit que la plupart des maladies ont pour cause : d'accroissement des inquiétudes, des chagrins, des dissensions domestiques, des passions immodérées, des jouissances abusives avec des desirs toujours renaissans, une impulsion vive & constante vers les vues d'ambition, des sollicitudes continuelles sur l'instabilité de la fortune, la perte imminente des emplois ou des grades dont l'existence est précaire : si l'on fait attention à toutes ces causes, on juge d'avance que la connoissance du moral d'un malade étant souvent aussi nécessaire que l'examen de son état physique, cette connoissance ne peut être donnée qu'à celui qui a un caractère pour la mériter, & des qualités personnelles, qui sont les garans de sa discrétion. Ajoutons encore à ces considérations, les dérangemens qu'occasionnent dans la santé, les suites d'actions criminelles par lesquelles on s'expose à

de longues souffrances, mais dont l'origine doit être un secret impénétrable entre le malade & le Médecin. On aura réuni toutes les raisons par lesquelles on se convaincra qu'il est impossible dans les circonstances données, que la Médecine soit pratiquée à la manière des Anciens.



CHAPITRE XXIV.

DES VICES DE LA MÉTHODE USITÉE DANS L'ENSEIGNEMENT ACTUEL.

IL ne reste donc qu'une méthode pour l'instruction, celle qui est adoptée dans les Hôpitaux. Examinons maintenant la marche suivie dans cette partie de l'enseignement.

La Thérapeutique ou la science qui nous enseigne les moyens curatifs des maladies, suppose 1^o des idées exactes de la physique générale & particulière. Les loix du Royaume ont fixé les usages à cet égard. Un Étudiant ne peut être inscrit sur les registres des Universités dans lesquelles on constate son assiduité aux écoles, qu'aux conditions qu'il présentera des attestations d'un cours de philosophie; ou ce qui est mieux encore, qu'après qu'il aura ob-

tenue le grade de *Maître-ès-Arts*. 2^e La Physiologie ou l'histoire physique des fonctions, qui comprend une étude profonde de l'Anatomie, celle de la Chimie & par conséquent de l'Histoire Naturelle, ainsi que de toutes les branches relatives à cette dernière science. 3^e. La Pathologie qui donne les caractères des maladies, de leurs causes, de leurs accidens, de leurs différences & de leurs suites. Quand on a reçu ces principes, on s'occupe ensuite de la Thérapeutique ou de la science d'administrer rationnellement les moyens que la Médecine fournit pour la guérison des maladies.

Les loix fixent trois années de travail pour acquérir cette multiplicité de connoissances. Après ce tems d'études, on obtient la permission d'exercer la Médecine. Après trois ans d'étude, on devient donc l'arbitre du sort des citoyens ! Quand on supposeroit encore qu'avec une mémoire prodigieuse, on

parvint à rassembler les notions les plus exactes sur tant d'objets, dont chacun exige de longues méditations, seroit-on en état de pratiquer la Médecine? Non, sans doute; j'ai donné plus haut les preuves de cette vérité. J'interroge, en ce moment, la conscience des hommes les plus instruits, & je leur demande de quoi ils étoient capables après trois ans d'une étude assidue, aidée d'une pénétration rare? Il n'est personne qui s'étant appliqué aux sciences, ne sente l'impossibilité où se trouve un Médecin de donner des conseils utiles, s'il n'a employé que trois ans à son instruction. Les jeunes gens qui veulent s'acquitter avec honneur des devoirs que leur état leur impose, passent ordinairement sept à huit ans dans les grandes villes, à se former sous les maîtres les plus célèbres. Je ne parle ici que de ceux qui connoissent l'importance de leur profession, qui en conçoivent les difficultés, &

par conséquent de ceux qui font preuve d'un discernement peu commun ; car les hommes d'un esprit superficiel, & dont l'intelligence est restreinte en des bornes étroites, ne doutent jamais qu'ils n'aient appris tout ce qu'ils devroient savoir.

La plupart des Universités & des Colléges de Médecine, ont parfaitement conçu l'importance des vérités qu'on vient de lire ; ils ont fixé un tems pendant lequel les Médecins, après leur réception, doivent pratiquer dans les fauxbourgs & les Facultés de Médecine ont souffert qu'on leur imposât une loi aussi barbare ! Pratiquer dans les fauxbourgs ! . . . s'exercer sur des pères de familles, sur des Laboureurs, des Artisans, des ouvriers ! . . .

.
.
.

Quoi qu'il en soit, la Faculté de Paris ne reçoit aucun Docteur avant

cinq années & demie au moins d'études. La plupart des Membres de cette Compagnie ont des preuves de huit, dix & douze ans (& quelquefois plus) de travaux assidus, avant que d'y prendre des grades. L'Université exigeoit, dans le onzième siècle (1), sept années d'études en Médecine, pour parvenir au degré de Maître : ce tems étoit de rigueur. On fait que des Princes puissans, des Rois même, sollicitèrent vainement ce Corps respectable, pour que quelques personnes attachées à leur service fussent admises au Doctorat, avant que le tems des interstices fut écoulé : leurs prières, leurs sollicitations, leurs ordres, leurs menaces, rien ne fit changer la conduite de l'Université. Cette Compagnie, comme les autres Universités du Royaume, n'étoit pas moins rigoureuse sur les

(1) Hazon, Elog. Histor. de l'Univ. de Paris, p. 7.

preuves de capacité que sur celles d'assistance, dont le tems étoit limité par de sages Réglemens. Cette juste sévérité de nos pères est un usage tombé en désuétude. Je n'apprendrai rien au public en lui rappelant combien de fois sa confiance a été abusée par des ignorans ; mais ce qu'il ne fait pas, c'est qu'on donne des grades à des hommes qui n'ont jamais étudié la science à la pratique de laquelle ils se destinent ! C'est qu'on donne des grades à des hommes qui n'ont pas même des preuves d'assistance dans aucune école. Une assertion aussi injurieuse pour les Universités, paroîtra sans doute incroyable. Je donnerai, dans ce Chapitre, les preuves de cette vérité. Comment caractériser de semblables abus ? Ils ont été prévus par les loix, ils n'en existent pas moins ; ils étonnent la raison, ils révoltent l'esprit ! Comment les concilier avec les idées des devoirs d'humanité, de civilisation, de

mœurs, d'honneur, de probité ? Il
 fuffit donc de porter, dans une Univer-
 fité, une rétribution fixée par l'usage,
 pour devenir Médecin.

.

Pour prouver cette monftrueufe vé-
 rité, je citerai un témoignage qui n'eft
 pas fufpect. Avant que d'être agrégé
 à la Faculté de Médecine de Paris, j'a-
 vois été en Province, reçu Docteur en
 Médecine, fans avoir pris une feule
 infcription. Je défie qu'on trouve mon
 nom infcrit dans les regiftres d'aucune
 Université du Royaume : c'eft à Paris
 où j'ai fait mes études : on peut donc
 aifément s'affurer du fait que j'avance.

.

Qu'on ne s'étonne donc plus de voir
 tant d'ignorans s'intituler arrogamment
Docteurs en Médecine ; qu'on ne foit

plus surpris en lisant dans les Almanachs la longue liste d'une troupe de soi-disans Médecins, ordinaires, consultants, brévetés des Rois, des Princes, des Princesses, des Maisons royales, des grandes, des petites écuries, des haras, des chenils, &c. &c.

J'ai, ce me semble, démontré assez clairement que l'enseignement étoit insuffisant dans les écoles, & qu'on n'apprenoit pas la pratique de la Médecine dans nos Universités : j'ai prouvé que les jeunes Médecins n'avoient pas la possibilité d'accompagner les Praticiens chez les malades. Quand même l'usage permettroit cette sorte d'instruction, elle ne pourroit s'acquérir que par l'emploi d'un tems considérable ; car on ne pourroit pas multiplier les observations ni réunir des faits assez nombreux sur les affections morbifiques de la même espèce, pour les comparer ensemble, tenir compte de leurs différences, & apprécier convenablement

les moyens curatifs qui conviennent à chacune d'elles. Ce n'est que dans les lieux où l'on rassemble beaucoup de malades, qu'on acquiert la justesse nécessaire dans l'application des procédés curatoires.

Il suit de ces réflexions que les seuls Hôpitaux nous offrent, à cet égard, des facilités que nous ne trouverions point ailleurs. Après avoir exposé précédemment les raisons par lesquelles on peut se convaincre que les asyles de charité doivent fournir à la société les découvertes médicales à employer au bien général, j'en conclus qu'ils doivent être consacrés à l'enseignement public, & cette conséquence dérive nécessairement des mêmes principes. Indiquons maintenant une forme d'enseignement profitable aux Médecins.



CHAPITRE XXV.

MÉTHODE A SUIVRE DANS L'ENSEIGNEMENT DE LA MÉDECINE CLINIQUE.

RASSEMBLER un grand nombre d'auditeurs qu'on instruiroit mal, s'ils n'avoient pas la possibilité d'observer auprès des malades, la vérité des préceptes qu'ils auroient reçus : admettre sans distinction des Etudiants capables de profiter des leçons, avec ceux qui n'auroient pas encore acquis les connoissances nécessaires à ce genre de travail, ce seroit manquer le but de l'institution. En effet, il n'y auroit que confusion dans un pareil assemblage, embarras dans le lieu destiné à l'enseignement, gêne autour des malades,

dérangement dans le service, obstacle de toute espèce aux progrès de l'étude. Pour éviter tant d'inconvéniens, on exigera que les Etudiens qui fréquenteront les salles de pratique, aient complété les tems de l'instruction ordinaire, & qu'ils puissent en donner des témoignages authentiques. Avec cette réserve, on préviendra les difficultés qui s'opposeroient à la liberté de l'enseignement, on facilitera l'observation, sans fatiguer les malades.

Comme un discours sur une affection morbifique déterminée est capable de jeter l'épouvante dans l'esprit des personnes qui en seroient l'objet, l'humanité veut qu'on évite une méthode qui seroit cruelle en même tems qu'elle seroit défectueuse; cruelle, puisqu'elle affligeroit l'homme souffrant, déjà trop accablé du poids de ses douleurs; défectueuse, en ce qu'elle seroit changer la marche de la maladie

par le trouble qu'elle exciteroit dans le système nerveux. Il est donc nécessaire de donner les préceptes dans un lieu séparé des salles d'observation. Le Professeur conduira les disciples près des malades , en leur faisant observer les différences que chaque individu présentera dans son état morbifique , afin qu'on prenne une connoissance exacte des symptomes de la lésion , ou des lésions réunies , de leur marche , de leur terminaison , de l'effet des remèdes , & des circonstances qui en déterminent l'emploi.

Pour compléter cette instruction , on tiendra note des convalescences , de la promptitude ou de la lenteur du rétablissement , des moyens propres à l'accélérer , & des succès qu'on en aura obtenu. Quand les maladies auront été terminées par la mort , on fera l'ouverture des cadavres , pour y découvrir les déränge-

mens organiques qui auront été l'effet des maladies. Les avantages qui résultent de ce genre de travail ont été exposés amplement dans les Chapitres précédens.



CHAPITRE XXVI.

DE LA NÉCESSITÉ DE RENDRE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DANS LE ROYAUME.

SI dans un essai qui a pour objet l'intérêt général, celui de la Patrie; dans un Ouvrage qui contient les vues d'un citoyen qui aime son pays, on se bornoit à un projet d'enseignement dont les avantages fussent réservés à la Capitale, on auroit mal conçu les intérêts de la Nation. La même forme d'instruction est admissible dans toutes les Universités, parce qu'elle dispensera une partie des Etudiants, de la nécessité de passer un tems considérable à Paris, pour y suivre les grands Maîtres. Ceux qui voudront prendre des notions précises des sciences qu'on cultive ailleurs avec moins de succès, auront

au moins la facilité de retourner dans leurs Provinces, pour se former à la pratique de la Médecine. Le sacrifice qu'ils auront fait d'une portion de leur fortune, pour avoir un état, pourra prolonger le tems de leurs études, dans les villes où les dépenses sont moins considérables.

L'histoire des maladies est un sujet immense de travail. Quand on prend la peine de considérer chacune d'elles en détail, on ne conçoit pas comment les compagnies enseignantes ont restreint à une année le tems de leur étude. Les Professeurs qui font des cours particuliers, sont obligés de diviser cette matière, & d'en prendre une portion pour l'objet de leurs leçons : autrement, ils ne donneroient pas à chaque sujet l'application & l'étendue dont il est susceptible. Ce n'est donc qu'en multipliant les cours qu'ils passent en revue toutes les maladies qui font l'objet de la Thérapeutique. En suivant une marche diffé-

rente, il seroit impossible de communiquer aux auditeurs, tous les détails intéressans dont la réunion est indispensable, pour avoir une connoissance exacte des affections morbifiques.

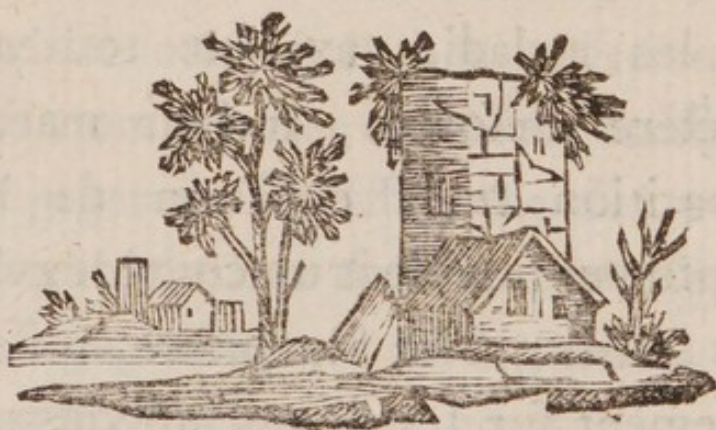
La division de cet objet se présente naturellement à l'esprit, par la différence qu'on observe entre la marche & les symptômes de deux sortes de maladies; savoir, les aiguës & les chroniques. C'est aussi la division qui a été adoptée par tous les Auteurs, & on peut dire qu'elle forme un partage assez juste de cette matière. On emploieroit donc une année entière à l'enseignement des maladies aiguës, & une seconde seroit destinée à celui des chroniques.

On observera que si le cours des maladies aiguës & celui des chroniques exigent chacun une année d'instruction assidue de la part d'un Professeur, il faut assurément au moins autant de tems de la part des Etudiants, pour s'instruire, en supposant qu'ils se livrent

à un travail assidu , indépendamment des leçons qu'ils feroient tenus d'entendre , & de l'observation des maladies. Par ce moyen , le cours des études feroit à la rigueur , terminé dans l'espace de cinq années. Il feroit prolongé de deux , au - delà du tems fixé par les loix ; avantage qui est sans contredit inappréciable pour le bien public , & qui feroit encore rendu plus important par l'espèce d'instruction dont on vient de lire le projet.

Je n'indique , en ce moment , que des vues générales sur cette forme d'institution ; il me suffit d'avoir prouvé dans cet Ouvrage , que le système d'instruction que je propose est nécessaire , indispensable même. Si le Gouvernement pénétré des vérités qu'on vient d'exposer , exige des éclaircissmens plus amples sur ce projet , il sera facile de lui donner les détails les plus complets sur un objet qui a une si grande liaison avec l'intérêt général ,

& qui, par cela même, mérite une attention plus particulière que beaucoup d'autres établissemens dont le Royaume ne retirera jamais des avantages aussi marqués.



CHAPITRE XXVII.

DE L'UTILITÉ DE FAIRE CHANGER
LES MÉDECINS ATTACHÉS AUX
HÔPITAUX, D'UNE MAISON A UNE
AUTRE.

SI les maladies avoient toutes un caractère uniforme, si leur marche, l'apparition & la cessation de leurs symptômes suivoient un cours régulier, si les causes qui les font naître, agissoient également sur les divers individus sans exception d'âge ni de sexe, les projets d'institution dont on vient de lire l'exposé, suffiroient pour former une instruction complète. Mais les affections morbifiques des enfans diffèrent essentiellement de celles qui attaquent les hommes dans la consistance de l'âge : celles des vieillards présentent à leur tour des variétés qu'on ne ren-

contre point dans les autres époques de la vie.

La constitution des femmes & leur organisation particulière, les expose à des maladies qu'on n'observe point dans l'autre sexe. Joignons à cette vérité générale les phénomènes morbifiques inhérens à la menstruation, à la grossesse, à l'accouchement, aux suites de couches & à la cessation des règles; on aura les données nécessaires pour juger de la différence des maux qui accablent les femmes, comparés avec ceux auxquels les hommes sont assujettis.

Des considérations sommaires nous apprendront également quelles sont les variétés qui se trouvent entre les maladies des différens âges. Les enfans à leur naissance, sont fréquemment attaqués d'affections abdominales. Elles se continuent plusieurs années de suite, mais en changeant de caractère, parce que les causes qui leur donnent

naissance varient comme leur nourriture, & la diversité d'action de leurs viscères dépendant du développement proportionnel de chacun d'eux.

Après ces premières révolutions, succèdent celles de la dentition; celles-ci se continuent encore assez long-tems : on fait qu'elles sont assez graves pour occasionner la mort.

A ces dernières, il faut joindre les accidens que détermine la présence des vers, la disposition continuée à l'acescence, les affections cutanées inflammatoires, &c. maladies qui, toutes en particulier, exigent une suite d'observations bien exactes, pour être connues & traitées suivant que les circonstances l'indiquent.

Les maladies inflammatoires sont fréquentes dans la jeunesse; elles diminuent avec le tems : ou la disposition à ces affections morbifiques décroît comme le nombre des années s'augmente. Ce décroissement même tient

à des causes (dont le détail ne peut pas être rapporté ici) qui indiquent une marche différente dans le plan de curation, ou au moins des variétés marquées dans l'application des moyens curatifs.

La vieillesse, comme l'enfance, est sujette à mille infirmités; mais les maladies qui sont les plus cruelles & en même-tems les plus fréquentes, sont les chroniques; maladies d'autant plus dangereuses à cet âge, que les ressources de la nature sont épuisées. Il est donc nécessaire que la Médecine agisse de tout son pouvoir dans la curation de ces affections. La perte ou l'affoiblissement des organes du sentiment & du mouvement, la diminution de l'irritabilité, l'épaississement de la limphe, la consistance des solides sont les obstacles qui s'opposent à l'action des remèdes, chez les vieillards. C'est par ces raisons qu'on se trouve forcé

à suivre des méthodes très actives dans la curation des maladies qui les attaquent.

Ces réflexions sommaires nous prouvent manifestement que la Médecine doit varier chez les hommes, comme l'âge & le sexe. Il seroit trop long de parler ici des différences qu'exigent les tempéramens, les passions, les coutumes de la vie; de considérer l'influence des climats, des alimens, des occupations habituelles, &c. particularités qui doivent toutes être supposées dans la thèse générale dont on vient de lire les apperçus.

J'ajouterai encore un mot relativement aux symptômes vénériens, si communs de nos jours, que leur curation doit faire aujourd'hui un objet essentiel de la Médecine, puisqu'il est un grand nombre de familles dans lesquelles on compte plusieurs individus qui en font, ou qui en ont été affectés.

Puisque la Médecine pratique a pour objet la curation de toutes les affections pathologiques qui exigent une étude particulière d'observation, & puisque les différentes affections offrent à l'examen des différences sensibles dans leurs caractères & dans leurs symptômes, relativement à l'âge, au sexe, &c. la pratique de cette science ne peut donc être que le fruit d'une expérience étendue sur tous les objets que je viens d'exposer. Considérons maintenant si cette instruction est praticable dans un seul Hôpital : & pour décider cette question, remarquons les variétés qui ont lieu dans les différents Hôpitaux, par rapport à l'espèce de personnes qu'ils admettent.

L'Hôpital Général (c'est toujours celui que je donne pour exemple) est composé de plusieurs maisons : l'une est destinée aux hommes, c'est Bicêtre; une autre n'admet presque que des femmes, c'est la Salpêtrière D'autres

ne font établies que pour y recevoir des enfans : tels font la Pitié , le Saint-Esprit , les Enfans trouvés , &c. Or , les jeunes Médecins attachés à chacune de ces Maisons , auroient une instruction qui feroit , à quelques égards , particulière à la pratique des maladies qu'on y observeroit le plus fréquemment. Il leur manqueroit donc l'observation journalière des Hôpitaux dans lesquels on auroit l'expérience de maladies d'une autre forte.

Ce qui se passeroit dans le département de l'Hôpital-Général auroit également lieu à l'Hôtel - Dieu , quand même on supposeroit qu'il restât dans l'état actuel , c'est-à-dire , ne formant qu'une seule Maison de charité pour les malades. En effet , les deux sexes étant nécessairement séparés dans différens quartiers , & les Médecins internes ayant chacun leur destination particulière , chacun d'eux acquéreroit l'habitude d'une pratique qu'on ne pourroit

pas regarder comme complète ; car les uns feroient affectés aux salles des femmes , d'autres à celles des hommes , &c. Dans cette division générale , il y auroit encore des divisions particulières , puisque les femmes en couches sont séparées des autres. Il en est de même de certains malades , tels que ceux qui sont attaqués d'affections contagieuses , qu'on a soin de séparer des autres individus ; nouvelle circonstance qui fait concevoir la diversité d'expérience à laquelle chaque Médecin seroit formé , & par conséquent celle qui manqueroit encore à son instruction.

Une méthode simple rempliroit , ce me semble , les vues que présente l'exposé qu'on vient de lire : j'ai dit ailleurs que les Médecins attachés aux Hôpitaux feroient trois ans de service dans la place qu'ils auroient gagnée au concours : ce tems expiré , le plus ancien sortant de Bicêtre , pas-

seroit à la Salpêtrière, où il séjourneroit six mois, après lesquels il feroit un égal séjour à la Pitié, ou dans une autre Maison destinée aux enfans; de là, il seroit reçu pour un même espace de tems à l'Hôpital des vénériens. Cette mutation auroit également lieu dans les autres Maisons, & aux mêmes époques: en sorte que le nombre des Médecins internes seroit toujours le même.

L'ordre du service exige que l'ancien Médecin restant dans chaque Maison, succède à l'emploi de celui qui passe dans une autre, & que ce dernier n'étant point encore accoutumé à l'espèce de maladies qui feront l'objet de ses observations, partage les fonctions des jeunes Médecins internes, pendant les six mois de séjour qu'il fera dans l'Hôpital où il sera nouvellement admis.

D'après le plan que je propose, on conçoit que les Maisons de charité qui

n'admettent que des enfans , ainsi que l'Hôpital des vénériens , n'auroient pas besoin de Médecins qui fissent un service de trois ans , parce que ceux qui viendroient y passer leurs tems de mutation , feroient exercés à la pratique ; mais on auroit soin cependant que les six mois de séjour fussent partagés de manière qu'il restât toujours un Médecin qui eût au moins trois mois de service dans chacune de ces Maisons.



CHAPITRE XXVIII.

AVANTAGES DE CETTE MÉTHODE POUR LE ROYAUME.

EN admettant trois Médecins dans un Hôpital de trois cents malades, comme Bicêtre & la Salpêtrière, & en prenant la même proportion pour les différentes Maisons qui composeront l'Hôtel-Dieu à l'avenir, on verroit sortir de ces différens Hôpitaux trente-six Médecins chaque année, qui porteroient dans les Provinces des secours qu'on n'obtiendra jamais si l'on ne suit pas cette méthode.

En supposant actuellement la vie d'un Praticien se prolonger à vingt ans, comme le terme commun depuis l'âge de trente à trente deux ans, on auroit dans vingt ans en France, sept cents vingt Médecins, d'un mérite supérieur,

supérieur , à égalité d'âge , à tous ceux qui les auroient précédés. Qu'on réfléchisse maintenant à l'importance des établissemens que je propose , & on jugera ensuite , si l'on peut former quelques doutes raisonnables sur la création d'une pareille institution. Qu'à ces considérations on joigne encore les avantages semblables qu'on retireroit de la pratique des Hôpitaux dans les villes d'Université , dirigée suivant les mêmes plans , & on aura réuni tous les apperçus par lesquels on comprendra la différence d'instruction que je propose , d'avec celle qui est en usage aujourd'hui.

Examinons maintenant à quelle somme se monteroit la dépense de chaque maison , pour trois Médecins internes , dans un Hôpital qui contiendrait trois cents malades. En supposant que leur nourriture , leur chauffage , &c. fût porté à six cents livres pour chacun , il y auroit donc annuellement dix-

huit cents francs à ajouter par an à la dépense ordinaire. Cette somme est modique, eu égard aux services qu'on en retireroit : en second lieu, elle est portée trop haut : en troisième lieu, ces Médecins faisant un service continu dans l'Hôpital, il est facile de concevoir qu'ils remplaceroient des personnes actuellement occupées de l'emploi auquel ils seroient destinés ; considérations qui réduisent véritablement à presque rien, l'excédent de dépense que ce projet semble d'abord exiger dans son exécution. Il seroit aisé de donner, à cet égard, des détails instructifs par lesquels on prouveroit que ce nouvel ordre de choses ne seroit point onéreux aux Maisons de charité.... Mais pourquoi est-on forcé, en présentant des projets utiles, nécessaires même, à entrer dans des détails d'intérêt qui devroient disparaître devant l'importance de la chose ? Mais le mot *économie* frappe toujours

les oreilles. Il y a-t-il une économie bien calculée à laisser périr des pères de familles , des femmes qui peuvent devenir mères , des enfans destinés à l'état Militaire , aux arts , aux métiers , à l'agriculture , au commerce , &c.



C O N C L U S I O N.

CET Ouvrage devoit être imprimé dans le courant de Février. Il avoit été lu, à cette époque, par les Commissaires nommés pour en rendre compte à la Société Royale de Médecine; les Registres de cette Compagnie en font foi. Il n'a donc rien de commun avec les différens écrits qui ont paru depuis, dans les papiers publics.

Je ne prétends pas donner aujourd'hui des idées nouvelles sur les différentes questions que j'ai discutées dans cet Essai; j'ai tâché de réunir les aperçus généraux qui appartiennent à différens Auteurs. Cependant, il sera facile, en lisant mes observations & les leurs, d'appercevoir une différence marquée entre les projets que je propose & ceux qu'ils ont communiqués. Je laisse aux lecteurs à juger qui de

nous a rassemblé le plus de choses utiles dans un même travail.

Si j'ai développé quelques-unes des causes de la misère générale, on a dû observer que j'en ai trouvé l'origine non-seulement dans le défaut d'institutions civiles, mais encore dans l'inexactitude à se conformer aux usages, & dans l'examen des circonstances qui avoient concouru à multiplier les indigens. Je ne me suis pas étendu sur les recherches qui auroient dévoilé plus manifestement la source d'une infinité d'évenemens malheureux, dont la continuité sera fatale à la Nation : c'est aux hommes plus instruits que moi dans la science du Gouvernement, qu'il appartient d'éclairer le Ministère sur un objet aussi important.

J'ai peut-être réuni trop d'objections contre les écrits de quelques Economistes, qui, sans connoître, ou qui feignant d'ignorer les causes de la pauvreté de leurs concitoyens, veu-

lent déterminer le Gouvernement à restreindre ses dons envers les indigens. Quoiqu'on ne paroisse pas disposé à suivre leurs projets, je n'ai pas pu modérer mes réflexions, en pensant que des hommes qui ne sont pas sans mérite, avoient été séduits par la lecture de ces dangereux ouvrages. Je ne désavoue pas toutefois que la multiplicité des institutions faites en faveur des pauvres ne présente des inconvéniens, au premier aspect. En effet, en considérant l'état actuel des Royaumes dans lesquels on a fondé le plus grand nombre de ces asyles de piété, il m'a toujours semblé qu'on y avoit été contraint par l'ordre des événemens ; en sorte qu'un état où les indigens sont nombreux, annonce toujours des vices anciens d'Administration.

J'ai prouvé qu'on avoit souvent abandonné les malades aux conseils des Chirurgiens, dans les Hôpitaux ; j'ai fait connoître les causes de cet

usage ; j'ai indiqué les moyens de réparer cet abus. J'ai porté mes vues plus loin , en déterminant les précautions à prendre pour l'admission des jeunes Médecins. Il résulte de ce plan la considération des avantages qui naîtroient de son exécution pour la Médecine en général , & particulièrement pour l'utilité des malades dans les Hôpitaux.

Ces réflexions me conduisoient d'elles-mêmes à l'examen de l'instruction ordinaire des jeunes Médecins : j'ai proposé , à ce sujet , des travaux qui me paroissent nécessaires , & qui ne peuvent être exécutés que dans les asyles de charité.

J'ai déterminé ce qu'on devoit entendre par les mots *épreuves* , *tentatives* & *expériences* en Médecine. Je crois avoir dissipé les craintes du public à cet égard. J'ai prouvé que la compassion due aux indigens n'étoit point incompatible avec l'observation

de leurs ma'adies , considérée par rapport à l'utilité générale.

On a vu que l'ouverture des cadavres , dont on connoît les avantages , est indispensable dans les Hôpitaux , parce que la multitude de faits anatomiques qu'on y observe , donne des notions exactes des délabremens occasionnés par les affections pathologiques. Les obstacles qui se sont opposés jusqu'à ce jour à une étude plus universellement suivie de l'Anatomie ordinaire & pratique ou médicale , seront aisément levés par les moyens que j'ai proposés.

J'ai démontré la nécessité d'enseigner la Médecine pratique dans les asyles de charité , afin de former des Médecins instruits pour le Royaume.

Mes amis m'ont décidé à modérer les réflexions que j'avois faites sur la conduite des Universités , par rapport à la facilité avec laquelle elles accordent des grades. On trouvera des

lacunes dans ce Chapitre ; elles annoncent les remarques un peu sévères que j'ai supprimées sur cet objet. En suivant cette conduite, j'ai moins considéré en cela l'animosité des corps Académiques chargés de l'instruction, que les sollicitudes de mes amis sur les suites de cette espèce de dénonciation. En faisant connoître le brigandage qui s'exerce par des gens sans foi, & sans savoir, que le public nomment Médecins, parce qu'ils disent qu'ils le sont, j'ai voulu que la Société distinguât l'homme qui se dévoue toute sa vie à un travail pénible & utile, d'avec celui qui abuse de la crédulité de ses concitoyens, en les assujettissant à un tribut désastreux, pros crit par les loix, & par la raison. J'ai indiqué le plan d'une école Clinique, & les précautions à prendre pour que l'enseignement fût profitable aux jeunes Médecins. J'ai fait voir que, par ce moyen, leur instruction seroit com-

plète , & qu'en peu d'années , la France posséderoit un grand nombre d'hommes savans , qui seroient dignes de la confiance de leurs concitoyens. En adoptant les projets annoncés dans cet Ouvrage , il est évident que les Hôpitaux deviendroient plus utiles à la Nation.

F I N.

NOUS avons été nommés par la Société Royale de Médecine pour examiner un Ouvrage de M. CHAMBON, notre Confrère, qui a pour titre : *Moyens de rendre les Hôpitaux plus utiles à la Nation.*

L'Auteur réfute d'abord , d'une manière victorieuse , les opinions de ceux qui ont osé avancer que les Hôpitaux sont des établissemens nuisibles à l'état , & dangereux en eux-mêmes. Il fait voir que la religion, l'humanité , & la politique, imposent aux hommes la nécessité de se procurer des secours mutuels , & prouve que ces secours , ne pouvant être donnés de particulier à particulier , il faut , dans un grand Etat , des asyles consacrés à l'indigence , où les grands & les riches payent à la partie la plus pauvre & la plus laborieuse de la Nation , la dette légitime qu'ils ont contractée envers elle , en faisant servir ses travaux à leur aisance & à leur luxe. La nécessité de ces établissemens une fois constatée , il s'agit de les rendre plus utiles à la Nation , & d'en bannir les abus par lesquels nous voyons tous les jours les institutions les plus sages se détruire. L'Auteur en donne les moyens dans la suite de son Ouvrage , & propose , entr'autres choses , d'établir dans les Hôpitaux de Paris , comme

dans celui de Vienne , des Ecoles de Médecine pratique , dans lesquelles les jeunes Médecins puissent faire , au lit des malades , l'application des principes qu'ils ont puisés dans les livres , & assurer leurs pronostics par l'inspection des désordres que leur présenteroient les ouvertures des cadavres. Ces vues sont bonnes , sages , dictées par l'amour de l'humanité ; & quand elles ne seroient pas toutes faciles dans l'exécution , on doit savoir gré à l'Auteur de les avoir proposées. Chargé depuis peu , de donner ses soins aux malades d'un des plus grands Hôpitaux de cette ville , il s'étoit , depuis long-tems , préparé à exercer cette importante fonction , par des études approfondies , & des Ouvrages de pratique estimables. C'est donc le fruit de réflexions de plusieurs années , que M. Chambon présente au Public. Quel moment plus favorable pouvoit-il choisir , que celui où l'Administration , pour répondre aux vues bienfaisantes de notre Auguste Monarque , s'occupe plus particulièrement de cet objet. Nous pensons donc que la Compagnie doit accueillir favorablement cet Ouvrage , & permettre qu'il soit imprimé sous son privilège. Au Louvre , ce 7 Août 1787.

Signé , GEOFFROY , CHAMSERU ,
COQUEREAU.

EXTRAIT DES REGISTRES

DE LA SOCIÉTÉ

ROYALE DE MÉDECINE.

LA Société Royale de Médecine ayant entendu , dans sa Séance tenue au Louvre le 7 du présent mois , la lecture du Rapport fait par MM. *Geoffroy, Chamferu & Coquereau* , qu'elle avoit nommés pour examiner un Ouvrage de M. *Chambon* , l'un de ses Membres , ayant pour titre , *Moyens de rendre les Hôpitaux plus utiles à la Nation* , a pensé que cet Ouvrage étoit digne de son Approbation , & d'être imprimé sous son privilège.

En foi de quoi j'ai signé le présent , à Paris ,
le 8 Août 1787.

VICQ-D'AZYR ,
Secrétaire perpétuel.

TABLE

DES CHAPITRES

Contenus dans ce Volume.

CHAPITRE PREMIER, <i>Considérations sommaires sur l'établissement des Hôpitaux,</i>	page 1
CHAP. II. <i>De l'opinion des Auteurs qui prétendent que les Hôpitaux sont nuisibles à la Nation.</i>	4
CHAP. III. <i>Considérations politiques sur la nécessité de créer des Hôpitaux.</i>	13
CHAP. IV. <i>Réflexions morales sur l'établissement des Hôpitaux.</i>	21
CHAP. V. <i>Des précautions qu'on doit prendre dans la répartition des bienfaits.</i>	27
CHAP. VI. <i>Des devoirs du Gouvernement envers les indigens.</i>	35
CHAP. VII. <i>Examen d'un Ouvrage par lequel l'Auteur essaie de prouver que le Gouvernement doit être très-reservé dans ses bienfaits envers les pauvres.</i>	38
CHAP. VIII. <i>Réflexions sur la disproportion du nombre des maladies qui</i>	

sont du ressort de la Médecine, & de celles qui exigent l'emploi des moyens chirurgicaux.

54

CHAP. IX. *Considérations sur la disproportion du nombre des Médecins, comparé à celui des Chirurgiens dans les Hôpitaux civils.*

94

CHAP. X. *De la nécessité d'attacher des Médecins aux Hôpitaux, comme aides.*

101

CHAP. XI. *Méthode à suivre dans le choix des Médecins qu'on doit attacher aux Hôpitaux.*

111

CHAP. XII. *Des avantages que la Médecine retireroit de l'exécution des projets proposés,*

127

CHAP. XIII. *De la nécessité de fixer l'opinion sur l'espèce de mérite qu'on doit accorder aux Auteurs.*

136

CHAP. XIV. *Comment on doit concevoir l'utilité des observations météorologiques.*

144

CHAP. XV. *Manière d'observer les maladies pour obtenir un résultat plus certain.*

149

CHAP. XVI. *De ce qu'on doit entendre en Médecine par les mots essais, tentatives & expériences.*

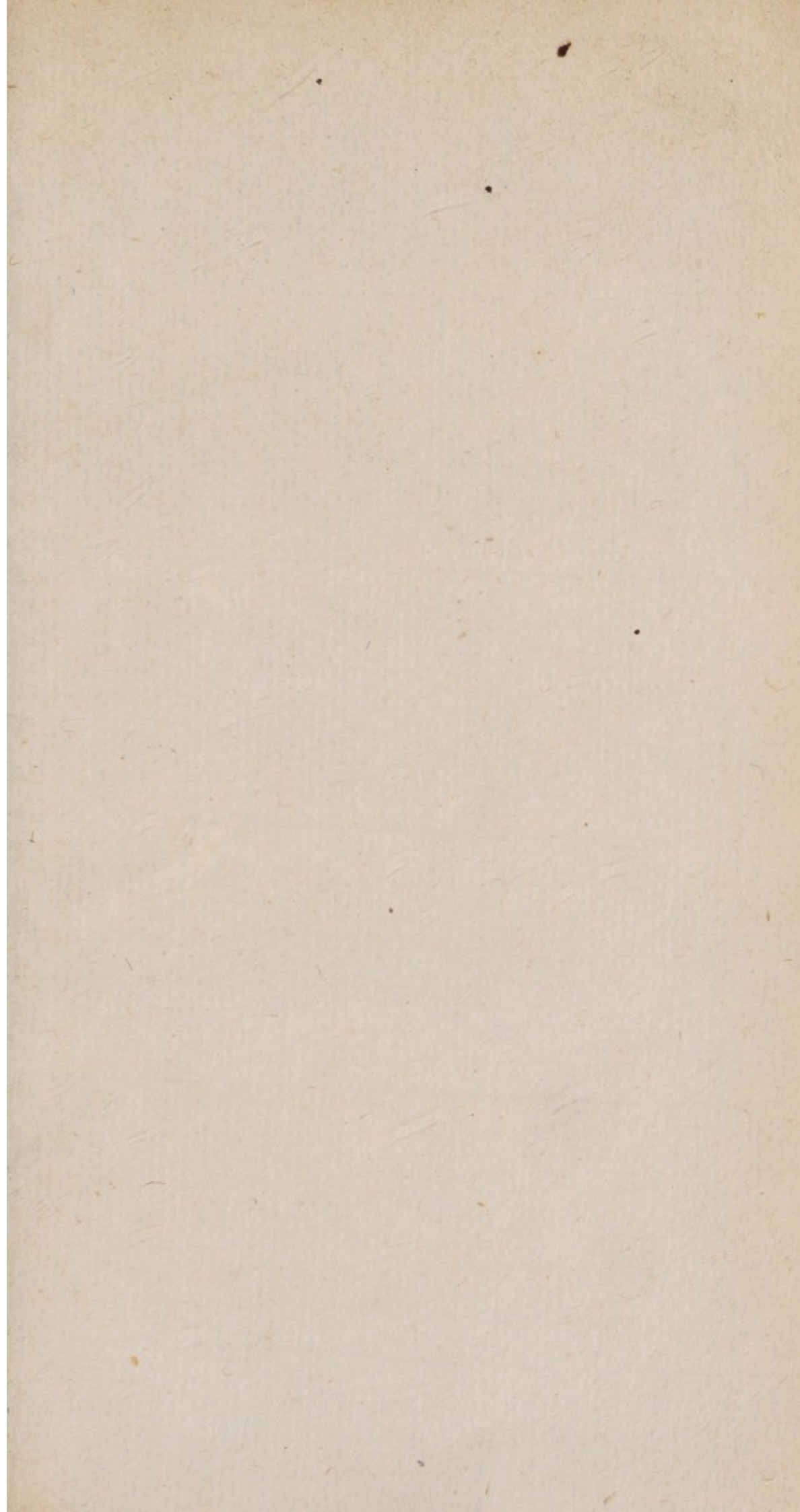
154

CHAP. XVII. *Des dangers de l'inobservance des loix, par rapport à la Médecine.*

164

CHAP. XVIII.	<i>La Société peut-elle exiger que l'observation des maladies des indigens soit appliquée à son profit?</i>	169
CHAP. XIX.	<i>Des avantages qui résultent de l'ouverture des cadavres.</i>	179
CHAP. XX.	<i>Des obstacles qui s'opposent à l'étude de l'Anatomie.</i>	206.
CHAP. XXI.	<i>Des moyens de faciliter l'étude de l'Anatomie.</i>	213
CHAP. XXII.	<i>Des lieux destinés à l'étude de l'Anatomie.</i>	217
CHAP. XXIII.	<i>L'enseignement de la Médecine pratique est indispensable.</i>	221
CHAP. XXIV.	<i>Des vices de la méthode usitée dans l'enseignement actuel.</i>	236
CHAP. XXV.	<i>Méthode à suivre dans l'enseignement de la Médecine clinique.</i>	245
CHAP. XXVI.	<i>De la nécessité de rendre l'enseignement général dans le Royaume.</i>	249
CHAP. XXVII.	<i>De l'utilité de faire changer les Médecins attachés aux Hôpitaux d'une Maison à une autre.</i>	254
CHAP. XXVIII.	<i>Avantages de cette méthode pour le Royaume.</i>	264
	<i>Conclusion.</i>	268

Fin de la Table.



Chap. XVIII. De la justice, qui est
une vertu morale, et qui consiste
à rendre à chacun ce qui lui est dû.

Chap. XIX. De la tempérance, qui est
une vertu morale, et qui consiste
à modérer les passions du corps.

Chap. XX. De la force, qui est
une vertu morale, et qui consiste
à résister aux passions du corps.

Chap. XXI. De la libéralité, qui est
une vertu morale, et qui consiste
à user avec modération de ses richesses.

Chap. XXII. De la magnificence, qui est
une vertu morale, et qui consiste
à dépenser avec grandeur.

Chap. XXIII. De la modestie, qui est
une vertu morale, et qui consiste
à ne se point vanter de ses mérites.

Chap. XXIV. De la simplicité, qui est
une vertu morale, et qui consiste
à ne point se laisser séduire par les modes.

Chap. XXV. De la chasteté, qui est
une vertu morale, et qui consiste
à garder la pureté de son cœur.

Chap. XXVI. De la continence, qui est
une vertu morale, et qui consiste
à résister aux passions du corps.

